

GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2024

**Rapport de la commission chargée de
contrôler les comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2023

COMPTES 23

Bureau

Présidente et rapporteuse générale	Mme Florence Gross
Vice-président·e·s	Mme Amélie Cherbuin M. Kilian Duggan

Sous-commissions

Départements / entités	Commissaires
Institutions, territoire et sport (DITS)	Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
Enseignement et formation professionnelle (DEF)	M. Kilian Duggan, rapporteur M. Philippe Jobin
Jeunesse, environnement et sécurité (DJES)	M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur M. Julien Eggenberger
Santé et action sociale (DSAS)	M. Alexandre Berthoud, co-rapporteur M. Jean-Franco Paillard, co-rapporteur
Economie, innovation, emploi et patrimoine (DEIEP)	Mme Amélie Cherbuin, rapporteuse M. Denis Dumartheray
Culture, infrastructures et ressources humaines (DCIRH)	M. Jerome De Benedictis M. Georges Zünd, rapporteur
Finances et agriculture (DFA)	M. Hadrien Buclin, co-rapporteur M. Pierre Dessemontet, co-rapporteur
Ordre judiciaire vaudois – Ministère public (OJMP)	Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

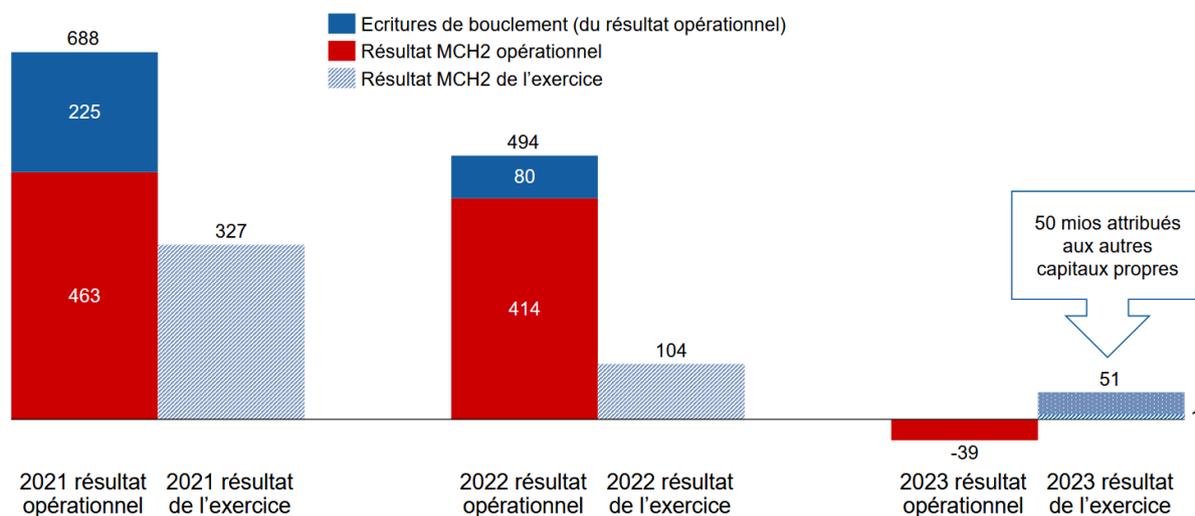
1. Synthèse générale et recommandation de la COFIN.....	5
1.1 Comptes 2023 – Synthèse générale.....	5
1.2 Recommandation de la COFIN.....	6
2. Travaux de la Commission des finances.....	7
2.1 Généralités.....	7
2.2 Visites des sous-commissions dans les services.....	7
2.3 Auditions / documentation.....	7
2.4 Observations.....	7
2.5 Thème d'étude transversal : suivi des engagements financiers en lien avec l'Ukraine + OSTRAL.....	8
2.6 Publication du rapport du Contrôle cantonal des finances sur l'implémentation des préfinancements dans le bouclage des comptes de l'Etat.....	11
2.7 Bouclage comptable de l'exercice 2023.....	12
3. Comptes 2023.....	13
3.1 Evolution du résultat opérationnel.....	13
3.2 Synthèse des résultats et charges brutes.....	13
3.3 Résultat opérationnel 2023.....	14
3.4 Compte de résultat extraordinaire.....	14
3.5 Résultat total et compte de résultat.....	15
4. Dépenses d'investissement.....	16
4.1 Dépenses d'investissement à amortir.....	16
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	16
4.3 Dépenses d'investissement 2023.....	16
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements.....	16
5. Bilan.....	18
6. Considérations générales.....	19
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	19
6.1.1 Crédits supplémentaires.....	19
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	20
6.1.3 Suivi budgétaire.....	21
6.2 Reports de crédits.....	22
6.3 Revenus fiscaux.....	22
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	23
6.5 Fonds, dons et legs.....	23
6.6 Régimes financiers particuliers.....	23
6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	23
6.6.2 Université de Lausanne.....	23
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	23
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD).....	23
6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	23
6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	23
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	23
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	24
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	24
9. Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur les comptes 2023 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	25
9.1 Préambule.....	25
9.2 Projet ECAvenir.....	25
9.3 Charges informatiques (Groupe 31).....	25
9.4 Amortissement et crédit d'inventaire du matériel informatique.....	26
9.5 Charges du personnel (groupe 30).....	27
9.6 Investissements (EMPD).....	27
9.7 Suivi des investissements - Cockpit.....	27
9.8 Comptes 2023 de l'informatique pédagogique.....	28

9.9 <i>Conclusions de la CTSI</i>	29
10. Eléments complémentaires et remerciements	30
10.1 <i>Remerciements</i>	30
10.2 <i>Eléments complémentaires</i>	30
11. Observations	35
12. Rapports des sous-commissions	36
12.1 Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)	36
12.2 Département de l'enseigne, de la formation professionnelle (DEF).....	50
12.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)	56
12.4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)	70
12.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP).....	88
12.6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) ..	100
12.7 Département des finances et de l'agriculture (DFA)	109
12.8 Ordre judiciaire vaudois et Ministère public (OJMP).....	117
12.9 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)	122

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET RECOMMANDATION DE LA COFIN

1.1 Comptes 2023 – Synthèse générale

Résultat de l'exercice excédentaire et résultat opérationnel déficitaire



en mios de CHF		Budget 2023	Comptes 2023	Ecart budget / comptes 2023	
Charges opérationnelles		11'079.7	11'484.0	404.3	3.6%
Revenus opérationnels		10'850.1	11'444.7	594.6	5.5%
Résultat opérationnel *		-229.6	-39.3	190.3	82.9%

* (+) excédent de revenus / (-) charges

Le Conseil d'Etat a adopté un changement dans la présentation des résultats des comptes 2023. Si jusqu'à maintenant, le résultat après écritures de bouclage était au cœur de la communication, cette année, la prudence incite, selon lui, à se centrer sur le résultat de l'exercice avant attribution extraordinaire.

Les comptes 2023 (C23) de l'Etat de Vaud présentent un résultat de l'exercice excédentaire de 51 mios avant attribution extraordinaire et un déficit opérationnel de -39 mios. Ce résultat, si certes meilleur que prévu au budget (-229,6 mios), démontre une situation préoccupante, qui incitera la COFIN à la prudence lors d'évaluation de demandes financières à l'avenir. Le Canton a dû faire face à plusieurs crises successives non sans impact sur ses finances : mesures Ukraine et Ostral (+207 mios), mesures COVID (+19 mios) ainsi qu'une part non budgétée de l'indexation (+26 mios), mesures non inscrites au budget. Une attribution de 50 mios aux autres capitaux propres est effectuée pour le projet de budget 2025.

Le résultat opérationnel (-39 mios) montre une forte diminution par rapport à l'excédent de 2022 (414 mios). Ce résultat provient principalement d'une nette hausse de charges (+520 mios) que la progression des revenus (+66 mios) ne parvient pas à couvrir.

Divers secteurs ont démontré une insuffisance budgétaire : asile (+ 49 mios), transports publics (+ 44 mios), enfance et adolescence (+ 32 mios).

Les **charges opérationnelles globales 2023** s'élèvent à 11'484 mios (10'946,3 aux C22). Cette forte croissance, 520 mios (+ 4.7%), s'explique principalement par des augmentations dans les secteurs :

- Politique sociale (+113 mios)
- Indexation de la fonction publique et parapublique (+ 100 mios)
- Transports publics (+ 57 mios)
- Enseignement et formation (+ 53 mios)
- Santé (+46 mios)
- Asile (hors Ukraine + 42 mios)
- Enfance et adolescence (+ 35 mios)

Les charges de personnel (groupe 30) s'élèvent à 2'738 mios, en augmentation de 3.2% par rapport aux C22 (2'654 mios). Sur la croissance totale de 84 mios, 48 mios sont liés à des éléments conjoncturels tels que l'indexation salariale ainsi que les effets Ukraine/Ostral.

Chaque fois que l'Etat a dépensé 100 fr., il a consacré : 29 fr. à la prévoyance sociale (28,23 fr. aux C22), 27.32 fr. à l'enseignement et la formation (27,01 fr.), 14.56 fr. à la santé (14,76 fr.), 8.36 fr. aux finances et impôts (4.85 fr.), 6.80 fr. à la sécurité publique (6,73 fr.), 4.09 fr. à l'économie publique (6,76 fr.), 3.70 fr. à l'administration générale (3.64 fr.), 3.44 fr. au trafic (3.54 fr.), 1.66 fr. à la culture, sport loisirs et églises (1,70 fr.) et 1.07 fr. à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire (2,79 fr.).

Globalement, c'est donc un montant de 11'484 mios qui a été consommé par les divers départements, au cours de l'exercice sous revue, charges COVID, Ukraine/OSTRAL comprises.

Les **revenus opérationnels** s'élèvent à 11'444,8, soit 66.4 mios de plus qu'aux C22 (+ 0,6%). Si nous assistons à une croissance de 3.5% des recettes d'impôts (+239 mios), la non-distribution du bénéfice de la BNS (375 mios versés aux C22) modère cette croissance de revenus.

Les recettes d'impôts personnes physiques s'élèvent à 4'753 mios, soit + 5,2% par rapport au BU23 et + 2.8% par rapport aux C22 ; cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du nombre de contribuables ainsi que d'effets exceptionnels. Les recettes d'impôts personnes morales s'élèvent à 848,9 mios, soit + 42,7% par rapport au BU23 et + 14,7% par rapport aux C22. La résilience du tissu économique vaudois et des effets exceptionnels expliquent cette augmentation. Enfin, concernant les revenus conjoncturels (impôts sur les gains en capital et gains immobilier, droit de mutation, successions et donations), les recettes s'élèvent à 647,4 mios, soit 16,4% de plus qu'aux BU23 et équivalent aux C22.

L'absence de distribution de bénéfices de la BNS pèse fortement sur ces comptes. Rappelons que lors des C22, 375 mios avaient été versés par la BNS ; nous trouvons au budget 2023 187.5 mios.

Les **investissements** de l'Etat dans l'économie du canton se sont élevés à 816 mios, soit 270 mios de plus qu'en 2022. Sur ces 816 mios, 529 mios sont des investissements bruts, 80 mios des nouveaux prêts octroyés et 207 mios de nouvelles garanties octroyées.

La **dette** de l'Etat de Vaud reste stable à 700 mios à fin 2023. Des liquidités en suffisance permettent de ne pas recourir à l'emprunt. La charge d'intérêts reste négative à - 79 mios, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements, liquidités et créances fiscales.

Le détail de la plupart des chiffres précités figure au chapitre 3 ci-après qui présente essentiellement les informations par département. Une analyse plus fine, par service, figure dans les rapports des diverses sous-commissions (voir pt 12 de ce rapport).

1.2 Recommandation de la COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil à l'unanimité, par 12 oui, 0 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2023 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

2.1 Généralités

La Commission des finances (COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2023,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que des comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

2.2 Visites des sous-commissions dans les services

Ces visites ont permis aux sous-commissions d'entendre les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

2.3 Auditions / documentation

La COFIN a auditionné :

- conjointement à une délégation de la Commission de gestion (COGES), une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) emmenées par son chef de service, M. Sébastien Chenuz, accompagné de ses deux adjoint·e·s, Mme Christine Braunstein et M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2023 (voir pt 8 de ce rapport), ainsi que pour celle de leur rapport sur l'implémentation des préfinancements dans le bouclage des comptes de l'Etat (voir pt 2.6 de ce rapport).
- une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Gay, et de son vice-président, M. le député Cédric Roten. Cette commission a été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2023 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat de la COFIN depuis plusieurs années.

La COFIN s'est notamment intéressée au cockpit, mis en place par cette direction générale, qui est un tableau de bord identifiant les projets informatiques en cours, avec certains indicateurs permettant de jauger la progression des dossiers, sous différents angles (finances, délais, qualité, et ressources humaines). La commission attend avec intérêt le retour de l'étude lancée par la DGNSI sur les raisons de projets en difficulté, ainsi que le résultat du mandat que la COGES a donné à la CTSI sur le suivi de projets informatiques (voir son rapport au pt 9 de ce document).
- La Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, pour son rapport sur les revenus fiscaux de la DGF.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2023 du Conseil d'Etat (pages 25 à 45 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les député·e·s du Grand Conseil à en faire de même.

2.4 Observations

La COFIN dépose 3 observations pour les comptes 2023 ; elles concernent les départements du DJES et du DSAS et sont détaillées au pt 11 de ce rapport.

A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), la COFIN a interpellé les député·e·s du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; 2 propositions lui ont été soumises, mais après analyse celles-ci n'ont pas été retenues.

2.5 Thème d'étude transversal : suivi des engagements financiers en lien avec l'Ukraine + OSTRAL

Avant même la fin des effets financiers de la crise COVID-19, l'Etat a dû faire face aux effets et impacts de la guerre en Ukraine, dont notamment le risque de pénurie d'électricité. Rappelons que si les coûts Ukraine/OSTRAL ne sont pas intégrés dans le budget, car imprévisibles, la COFIN a traité, en 2023, de nombreux crédits supplémentaires y relatifs, non compensés. L'association de ces deux thématiques, qui est régie par le même fonctionnement comptable consolidé, fait donc sens pour la commission qui est d'ailleurs régulièrement informée du suivi des engagements financiers lors de ses séances.

Dans ce contexte, la COFIN a retenu comme thème d'étude transversal le suivi des engagements financiers en lien avec l'Ukraine + OSTRAL, mais a souhaité y apporter un éclairage spécifique propre à chaque situation. Pour mener à bien ses travaux, la commission a pu s'appuyer sur une documentation du SAGEFI agrégeant les dépenses / recettes comptabilisées par département concernés (DEF, DJES, DSAS, DEIEP et DCIRH) et par nature pour l'année 2023 (voir tableaux de bord en page 10 ci-dessous). Il en découle les premiers constats globaux suivants :

- Pour 2023, sur un montant global de 98,7 mios de crédits accordés (crédits supplémentaires non compensés, arrêtés et EMPD), 90,3 mios ont été comptabilisés au 31 décembre, dont 70 mios de dépenses / recettes effectives et 8,4 de crédits non utilisés.
- A titre de comparaison, ces quatre valeurs se montaient pour 2022 à un total de 51 mios (crédits accordés), 35,2 mios (dépenses / recettes comptabilisées), 21,4 mios (dépenses effectives) et 15,9 mios (crédits non utilisés).
- La répartition par nature de charges permet d'identifier la ventilation suivante du montant total de 98,7 mios :
 - plus du 88% des crédits accordés sont en lien avec la thématique de l'Ukraine, soit 87,6 mios de charges nettes (brutes : 201,2 mios partiellement compensées par des revenus de tiers pour 113,7 mios), répartis principalement dans les mesures d'intégration des permis S et le renfort du personnel à l'EVAM (population), les frais de scolarisation et de formation des jeunes à l'Ecole de l'accueil (écoles) et la prise en charge des mineurs (DGEJ) ;
 - le solde net de 11,1 mios se concentre sur le dossier OSTRAL, sans aucun revenu de tiers.

Sur la base de cette documentation, les sous-commissions ont pu échanger avec les services et directions générales conformément à trois questions préétablies qui ciblaient spécifiquement : la portée des décisions prises, les éventuelles nouvelles politiques publiques mises en place (à l'instar de celle sur la santé mentale dans le cadre du COVID-19) et finalement l'existence de participations financières émanant de tiers, autres que la Confédération. Les réponses très détaillées fournies ont pleinement répondu aux attentes. Tout en saluant les efforts consentis par l'ensemble de l'administration cantonale vaudoise, la commission ne mentionne ci-dessous que les éléments considérés comme significatifs, avec quelques données de contexte portant sur l'année 2024 :

DEF

DGEO : Un renforcement des mesures déjà existantes dans l'accompagnement des enfants allophones a dû être mis en place, tant dans l'école régulière que dans les établissements spécialisés ; pour ce faire, un crédit supplémentaire de 21,4 mios a notamment été adopté.

DGEP : La situation migratoire ne s'étant pas détendue en 2023, l'Ecole de l'accueil (EdA), ouverte avant la guerre en Ukraine, a dû faire face à une augmentation massive du nombre de ses élèves, principalement du fait des réfugiés ukrainiens. L'EdA a accueilli environ 480 élèves répartis dans 40 classes, soit un doublement de sa capacité initiale fixée à 20 classes.

DGES : A titre de comparaison, cette direction générale n'est pas impactée financièrement par la situation en Ukraine. Le nombre de ressortissant-e-s ukrainien-ne-s qui a rejoint les hautes écoles est très limité (quelques cas particuliers). La barrière linguistique ainsi que les possibilités de suivre des études « à distance » offertes par les hautes écoles ukrainiennes expliquent peut-être cette situation.

DJES

DGEJ : Le service continue à subventionner la prise en charge des orphelins ukrainiens sur le territoire vaudois et relevant de la loi sur la protection des mineurs (LProMIN). A ce titre une demande de crédit supplémentaire de 12.81 mios a été validée. L'accueil allant probablement durer (situation géopolitique en Ukraine défavorable au

retour des deux orphelinats sur le territoire ukrainien), la direction générale va devoir réfléchir à l'évolution de la prise en charge de ces enfants, dont certains ont des besoins spécifiques.

DGE – Direction de l'énergie (DIREN) : Une demande de crédit supplémentaire non compensée de 1,6 mio a été adoptée en 2023, avec un complément à venir pour 2024 de 104'000 fr. (charges réelles pour 2023 : 1,1 mio). Ce financement a permis de lancer et continuer les travaux visant à finaliser, cette année encore, la stratégie étatique sur les pannes/pénuries d'électricité en bénéficiant de l'expérience acquise. Dans le cadre de l'élaboration des stratégies sectorielles, un impact sur d'autres stratégies publiques (par exemple autonomie électrique des bâtiments de l'Etat, approvisionnement en eau potable, politiques sanitaires, etc.) est possible. La DIREN n'étant pas compétente pour élaborer les stratégies d'autres secteurs d'activité de l'Etat, il est prévu qu'elle élabore une stratégie générale qui fixe les objectifs généraux de la réponse cantonale et que les services déclinent ces objectifs dans leurs domaines respectifs. Certaines mesures mises en place par la Confédération au niveau national bénéficient à l'ensemble de la Suisse.

DSAS

DGS - Ukraine : Les charges totales se montent à 1,1 mio, pour une demande initiale s'élevant à 1,5 mio. Le disponible provient principalement du recrutement tardif du personnel, notamment au sein du CHUV. Les mesures mises en place en 2023 continuent de se déployer sur 2024, hormis la centrale d'appel médico-sanitaires. Le dispositif évolue en intégrant la pédiatrie et la santé mentale dans les Unités de Soins aux Migrants (USMI) pour compléter le dispositif de prise en charge de premier recours. De plus, les structures USMI sont adaptées en tenant compte de la logique de répartition des foyers EVAM sur le territoire du canton. Deux autres demandes de crédits supplémentaires (Ukraine et Asile) seront établies d'ici le mois de juin afin de financer ces mesures sur 2024. Il n'y a pas d'adaptation légale à ce stade. Les effets pérennes, afin de maintenir le dispositif mis en place, seront intégrés dans les processus budgétaires ; les estimations sont en cours. La Confédération n'a pas imposé de dispositif au niveau sanitaire et ne participe à aucun financement de prestations.

DSAS – INOPIA¹ : A fin 2023, la mise en place du dispositif, l'engagement des ressources et le lancement des travaux chez les prestataires ont pris plus de temps que prévu. Les dépenses effectives en fin d'année étaient d'environ 150'000 fr. Pour les travaux finalisés en 2023, des transitoires ont été calculés pour un montant de 1,9 mio. Le DSAS a obtenu un report de crédit de 3,2 mios qui concerne principalement le domaine de l'hébergement (DGCS). La mesure vise à soutenir les institutions ne disposant pas de ressources suffisantes à l'acquisition de matériel permettant d'assurer le fonctionnement minimum en cas de pénurie d'énergie. Sur ce point, la DGCS a mis en place une stratégie afin d'instaurer des critères d'éligibilités et un processus de contrôle des différents besoins des institutions est en cours. Pour 2024, une demande de crédit supplémentaire de 1,4 mio est en cours de validation, les moyens demandés couvrent les besoins pour finaliser la mise en place du dispositif et le tester, avec comme but une préparation pour un risque à long terme. Cela étant, aucune adaptation légale n'est prévue et, sans une future crise énergétique potentielle, aucun effet pérenne n'est identifié à ce stade.

DEIEP

SPOP – Ukraine : Au début du processus, une partie des dépenses a été compensée par le solde du fonds COVID, puis un suivi budgétaire régulier a permis d'identifier les besoins financiers devant faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires. A ce stade, un montant global de 49,1 mios de crédits supplémentaires a été accordé pour les subventions à l'EVAM. Aucun impact n'est constaté sur d'autres politiques publiques, si ce n'est un modeste retard sur le suivi des personnes issues de l'asile hors Ukraine. Les participations financières ne proviennent que de la Confédération.

SPOP – EVAM : Cette manne financière a permis de :

- signer d'une part 500 contrats de travail pour assurer la surcharge d'activité (progression de la dotation en personnel de 430 ETP à 1'000 ETP) et d'autre part 1'000 baux supplémentaires ;
- adapter la surface administrative et mettre en place un programme spécifique "intégration" principalement des cours de langue ;
- signer des contrats avec des prestataires externes pour des mesures d'intégration sur le marché de l'emploi.

¹ Pour rappel, le dispositif INOPIA découle du plan OSTRAL mis en place par la Confédération, mais sans aucune aide financière fédérale. Il a pour but de permettre au domaine sociosanitaire de se préparer dans l'établissement des mesures visant à réduire la vulnérabilité et à augmenter la résilience des prestataires de santé et du social face au risque d'une éventuelle pénurie d'énergie.

La politique de soutien aux collaboratrices et collaborateurs a été intensifiée, notamment par une collaboration avec Unisanté leur permettant de consulter pour des questions personnelles (gestion du stress, fatigue, et autres). Une politique de santé pour les personnes a également été mise en place avec Unisanté, pour un suivi lié au stress post-traumatique, et tout autre problème de santé. La collaboration avec le DJES a été densifiée pour la gestion des mineur-e-s non accompagné-e-s. Le financement de ces mesures est assumé uniquement par le canton.

DGIP – OSTRAL : La situation de crise a fortement perturbé la sécurité de l’approvisionnement énergétique (électricité et gaz) en Suisse et en Europe. Cela a provoqué une importante augmentation du prix des énergies et un risque d’interruption de la fourniture d’électricité et de gaz. Pour y faire face, un crédit supplémentaire non compensé de 3,3 mios a permis de prendre en charge les coûts liés à la stratégie de sécurisation des bâtiments de l’Administration cantonale qui concerne 9 sites avec des génératrices louées, 15 sites avec des génératrices fixes propriétés de l’Etat et 10 sites sans génératrice, mais avec des installations électriques pérennes permettant rapidement d’être équipés de génératrices de secours louées. A noter également qu’une réserve stratégique de carburant au Centre de la Blécherette a été constituée. Comme le Canton est propriétaire des bâtiments, les frais d’aménagement et de sécurisation sont à sa charge, sans aucune compensation de la part de la Confédération. Il en va de même pour les locaux loués, car la garantie de l’exploitation n’est pas de la responsabilité du propriétaire. Aucune autre politique publique n’est impactée par cette mise en œuvre.

Service	Sujet	Montants des crédits (au travers de crédit supplémentaire non compensé, arrêtés et EMPD)	Montants comptabilisés dans SAP au 31.12.2023					Crédits non utilisés
			Dépenses / Recettes comptabilisées dans SAP au 31.12.2023	dont dépenses / recettes effectives	dont attributions aux fonds	dont transitoires	dont reports de crédit (uniquement fonds 1000)	
	1. DITS	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
	2. DEF	25'976'000	22'372'788.08	22'331'788.08	0.00	41'000.00	0.00	3'603'211.92
	3. DJES	12'845'000	12'759'437.36	12'545'637.36		0.00	213'800.00	85'562.64
	4. DSAS	7'249'700	6'828'387.80	6'735'28.25		1'961'259.55	4'193'600.00	421'312.20
	5. DEIEP	52'329'900	48'277'705.53	34'436'768.13	0.00	13'840'937.40	0.00	4'052'194.47
	6. DCIRH	312'100	33'452.90	33'452.90	0.00	0.00	0.00	278'647.10
	7. DFA	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
	8. OJMP	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
	9. SG GC	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
TOTAL - Fonds 1000		98'712'700	90'271'771.67	70'021'174.72	0.00	15'843'196.95	4'407'400.00	8'440'928.33

		en mios de CHF	Charges brutes	Revenus	Total Crédits adoptés	Charges brutes	Revenus	Comptes 2023
Santé	Prise en charge médico-sanitaire		1.5	0.0	1.5	1.1	0.0	1.1
Population	Subvention à l'EVAM, mesures d'intégration des permis S et renfort de personnel pour la gestion des dossiers		161.0	112.0	49.1	160.9	115.5	45.4
Ecoles	Frais de scolarisation, formation des jeunes à l'Ecole de l'accueil		25.8	0.1	25.8	22.3	0.1	22.2
DGEJ	Prise en charge des mineurs		12.8	1.6	11.2	12.8	1.6	11.2
SCTP	Prise en charge MNA (domaine PE)		0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
Sous-total des crédits Ukraine			201.2	113.7	87.6	197.1	117.1	80.0
Ecoles / HE	Honoraires		0.2	0.0	0.2	0.2	0.0	0.2
SG-DSAS	Renfort de personnel, renforcement cellule de crise		0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
Informatique	Raccordement des sites de conduite, installation de cuves à carburant		0.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0
Immeubles	Location génératrices, mandats, travaux, carburant		3.3	0.0	3.3	2.9	0.0	2.9
Energie	Renfort de personnel, mandats, subventions		0.8	0.0	0.8	0.8	0.0	0.8
Sécurité	Renfort de personnel, location matériel de secours (SSCM / PolCant)		0.8	0.0	0.8	0.7	0.0	0.7
Santé	Renfort de personnel, mandats, subventions		2.4	0.0	2.4	2.4	0.0	2.4
Social	Renfort de personnel, mandats, subventions		3.2	0.0	3.2	3.2	0.0	3.2
Sous-total des crédits OSTRAL			11.1	0.0	11.1	10.3	0.0	10.3
Total des crédits			212.4	113.7	98.7	207.4	117.1	90.3

2.6 Publication du rapport du Contrôle cantonal des finances sur l'implémentation des préfinancements dans le bouclage des comptes de l'Etat

La thématique des préfinancements est un sujet suivi avec grande attention par la COFIN qui avait déjà développé une première analyse dans le cadre de son rapport sur les comptes 2022. Sur cette lancée, la commission a mandaté au début de l'année 2024 le Contrôle cantonal des finances (CCF) pour mener un audit sur cette pratique comptable qui suscite bon nombre de questionnements. Le CCF a présenté aux membres COFIN le résultat de ses travaux confidentiels dans le cadre de son audition sur son rapport sur comptes 2023.

Au vu du contenu factuel du rapport et afin de documenter les membres du Parlement dans le cadre des débats sur les comptes 2023, la COFIN et le Conseil d'Etat ont décidé, d'un commun accord, de lever la confidentialité de ce rapport et d'en valider la distribution au Parlement qui l'a reçu en date du 30 mai 2024. Cette pratique de levée de confidentialité est relativement rare, mais la COFIN a estimé que cette décision était la condition *sine qua non* pour garantir une information complète à la députation cantonale.

Sur la base de ce rapport et de l'échange avec le CCF, la commission relève les éléments suivants émanant des conclusions du rapport :

- Les opérations comptables liées aux préfinancements (attributions et dissolutions) ont été effectuées en conformité avec la loi sur les finances (LFin) et l'annexe au bouclage 2023 présente clairement les dérogations par rapport au MCH2.
- Le MCH2 doit être considéré comme un guide des bonnes pratiques, non contraignant ; les cantons restant souverains et l'harmonisation comptable ne pouvant se faire que sur une base volontaire.
- Dans le cadre du MCH2, les préfinancements sont considérés comme n'étant pas nécessaires dès lors que la collectivité opte pour des amortissements linéaires (ce qui est le cas dans le Canton de Vaud).
- Le questionnement de la non-utilisation des préfinancements en raison d'une recherche d'équité intergénérationnelle (la génération actuelle ne devrait pas financer de futurs projets d'investissements) ainsi que celui de l'influence que pourraient avoir les préfinancements dans les décisions d'investissements ont été analysés. Le CCF estime que ces arguments sont à tempérer dans la mesure où les préfinancements sont à considérer comme un outil de politique budgétaire qui peut s'inscrire dans l'esprit de l'art. 163 Cst-VD qui entend atténuer les effets des cycles économiques.
- Quant au biais que pourrait entraîner un préfinancement sur la décision d'investissement, le CCF note que la compétence de constitution des préfinancements et celle de priorisation des investissements échoient à la même autorité (à savoir le Conseil d'Etat). Il n'est cependant pas exclu que le préfinancement puisse influencer le législatif dans sa décision d'investissement.

Au surplus, la COFIN renvoie à la lecture complète du rapport du CCF qui a été rendu public en date du 30 mai 2024. Elle prend note en outre de la conformité de l'implémentation des préfinancements dans le cadre du bouclage des comptes de l'Etat.

2.7 Boucllement comptable de l'exercice 2023

Les comptes 2023 enregistrent un résultat opérationnel déficitaire de – 39 mios, mais un résultat final excédentaire de + 1 mio. Une discussion nourrie a été lancée, avec le concours du SAGEFI, pour mieux cerner la mécanique comptable mise en place pour passer du premier état au dernier. Les éléments relevés sont les suivants :

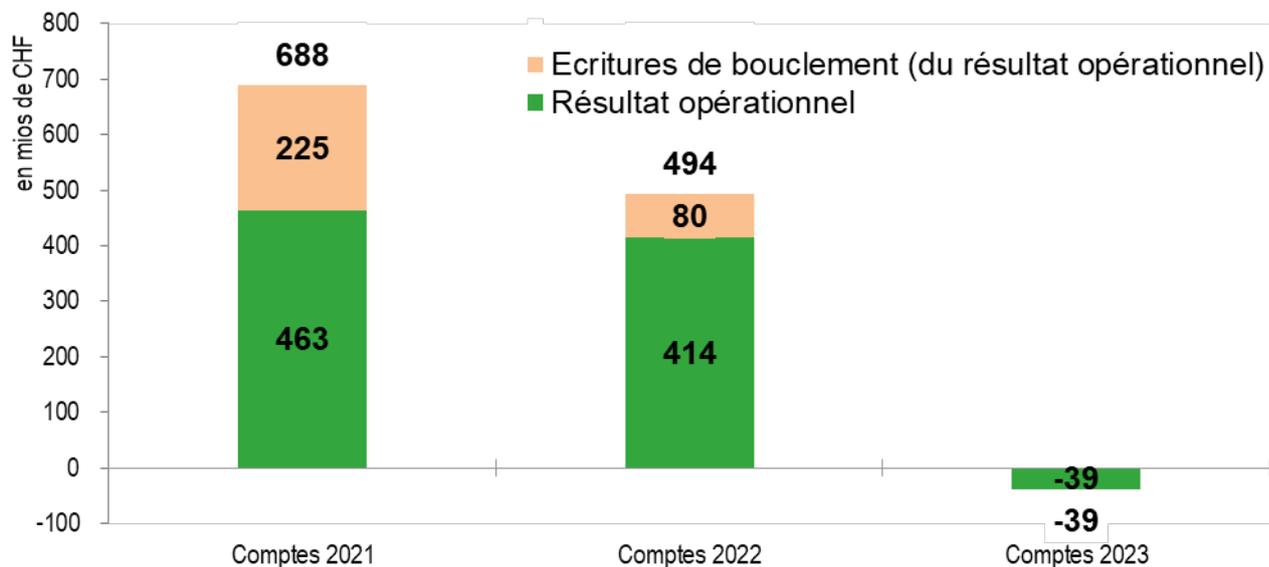
- Une distinction doit être faite entre les aspects de la communication qui a évolué de ceux en lien avec la technique comptable qui reste identique. Cette modification a été rendue nécessaire en raison du résultat opérationnel négatif enregistré dans l'exercice 2023.
- La méthode de communication des anciens exercices était volontairement prudente. Au vu du changement des états financiers pour 2023, la méthode précédente n'était plus valable et à dû se recentrer sur le résultat opérationnel qui ne comprend cette année aucune écriture de boucllement, comme pour les exercices précédents.
- Techniquement, les éléments principaux sont les suivants :
 - Résultat opérationnel (voir le résumé du compte général pour l'année 2023, en pages 273 et 274 de la brochure sur les comptes 2023) : - **39 mios**
 - Compte de résultat extraordinaire avant opérations de boucllement : + **90 mios**,
 - Attribution aux autres capitaux propres pour le projet de budget 2025 : - **50 mios** qui donne un résultat extraordinaire après opération de boucllement d'environ **40 mios**
 - L'excédent ressortant du compte de résultat extraordinaire de 40 mios (charges : 385,7 mios moins revenus : 425,9 mios) permet ainsi de compenser le résultat opérationnel négatif de – 39 mios pour obtenir l'excédent du résultat de l'exercice 2023 d'environ **1 mio**.
- La seule écriture de boucllement de 50 mios correspond à une attribution aux autres capitaux propres au titre d'affectation au budget 2025. Cette décision politique participera à la recherche d'équilibre dans la construction du projet de budget 2025 qui s'annonce d'ores et déjà comme très délicat.
- La réattribution de certains préfinancements et autres capitaux propres à d'autres buts qu'initialement prévu est une décision politique du Conseil d'Etat, validée par le Parlement. Neutre d'un point de vue comptable, le montant total de 363,2 mios, visible en page 337 de la brochure dans le tableau dédié, est constitué de la dissolution du préfinancement pour le COVID – 19 (45 mios) ainsi que de celles d'autres capitaux propres concernant la BNS (112,2 mios) et les réformes fiscales fédérales (206 mios). Ces montants ne sont dès lors plus disponibles pour le boucllement des comptes 2023, car affectés au budget 2024 ; ils sont indiqués par souci de transparence.
- Le résultat extraordinaire est de 40'205'989 fr., soit les revenus extraordinaires pour 425'939'839 fr. diminués des charges extraordinaires 385'733'850 fr. Les revenus extraordinaires sont composés de 363.2 mios de prélèvements sur la réattribution de capitaux propres, 23.5 mios de charges d'amortissement d'objets préfinancés, de 2.9 mios de dépenses de fonctionnement préfinancées, d'un prélèvement de 25 mios sur le préfinancement accord canton-communes et d'un prélèvement de 5 mios sur le préfinancement COVID également dissout. Quant aux charges extraordinaires, il s'agit pour 363.2 mios de réattribution aux autres capitaux propres, dont des affectations aux budgets 2024 et 2025 ainsi que divers amortissements.

La commission renvoie également à la conclusion du rapport général (voir la partie « Eléments complémentaires » au pt 10.2 de ce rapport) ainsi qu'au rapport de la sous-commission DFA (voir pt 12.7 de ce rapport) qui tous deux traitent également de cette thématique.

3. COMPTES 2023

Ce chapitre présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2023. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2023 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

3.1 Evolution du résultat opérationnel



3.2 Synthèse des résultats et charges brutes

Budget 2023 vs Comptes 2023

(en fr.)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2023	11'079'764'100	10'850'145'100	-229'619'000	
Comptes 2023	11'484'029'618	11'444'754'263	-39'275'355	
Différence comptes/budget total	404'265'518	594'609'163		190'343'645
En % du budget total	3.6%	5.5%		

Le résultat opérationnel 2023 présente un excédent de charges de -39.3 mios contre un excédent de charges de -229,6 mios au budget. Ce résultat meilleur que prévu (+190,3 mios) s'explique par des revenus de +594.6 mios/+5,5% supérieurs au budget. Les charges de leur côté sont supérieures au budget de +404,3mios/+3.6%. Elles s'expliquent pour plus de la moitié par les dépenses Ukraine et OSTRAL et COVID-19 (+226,2 mios) qui n'étaient pas inscrites au budget. Le solde provenant de divers dépassements liés à des sous-dotations budgétaires connues. L'augmentation des revenus s'explique notamment par les recettes fiscales (+684,4 mios), des revenus liés à l'Ukraine et OSTRAL (+117,1 mios) et de la part au bénéficiaire BNS (-187,5 mios).

Comptes 2022 vs Comptes 2023

(en fr.)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Comptes 2022	10'964'308'131	11'378'351'782		414'043'652
Comptes 2023	11'484'029'618	11'444'754'263	-39'275'355	
Différence comptes / comptes	519'721'487	66'402'480	-453'319'007	
En %	4.7%	0.6%		

En comparaison avec l'exercice 2022, le résultat passe d'un excédent de revenus de 414 mios à un excédent de charges de -39,3 mios en 2023. Cette diminution de 453,3 mios s'explique par des charges en augmentation de + 519,7 mios/+4,7% et des revenus légèrement en augmentation de +66,4 mios/+0,6%. L'augmentation de charges provient de diverses charges des départements pour +397,3 mios, de l'indexation des salaires 2023 (+100,3 mios), des coûts Ukraine et OSTRAL (+98,9 mios), et de diminution des coûts COVID-19 (-106,8 mios). La faible augmentation des revenus provient des recettes fiscales (+263,6 mios), des divers revenus des départements (+165,4 mios), des revenus Ukraine et OSTRAL (+43,8 mios) et des diminutions de ceux liés au COVID-19 (-35,3 mios) ainsi qu'au non-versement par la BNS de la part au bénéfice (-375,1 mios).

3.3 Résultat opérationnel 2023

(en fr.)	2023
Charges opérationnelles	11'484'029'618
Revenus opérationnels	11'444'754'263
Résultat opérationnel (- excédent de charges)	-39'275'355

Avec des charges de 11'484.0 mios et des revenus de 11'444,8 mios, le résultat opérationnel présente un excédent de charges de -39,3 mios

3.4 Compte de résultat extraordinaire

(en fr.)	2023
Charges extraordinaires	385'733'850
Revenus extraordinaires	425'939'839
Résultat extraordinaire (+ excédent de revenus)	40'205'989

Le résultat extraordinaire présente un excédent de revenus de 40,2 mios. Il comprend, pour les charges, les réattributions de 363,2 mios aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2024 et 50 mios au titre d'attribution extraordinaire aux autres capitaux propres pour le budget 2025. Un prélèvement de 29,8 mios correspondant à la part annuelle des amortissements planifiés des objets en lien avec les amortissements supplémentaires est porté, comme chaque année, en réduction de ce compte. Les revenus enregistrent le prélèvement correspondant aux réattributions aux autres capitaux propres pour 363,2 mios ainsi que ceux en lien avec les prélèvements avec les charges d'amortissement des objets d'investissements préfinancés pour un total 23,5 mios, les prélèvements en lien avec des dépenses de fonctionnement préfinancées pour 2,9 mios et les prélèvements en lien avec des prêts conditionnellement remboursables préfinancés pour 1 mio. En sus, un prélèvement de 25 mios est effectué comme prévu sur le préfinancement accord Canton-communes, de même qu'un prélèvement de 5 mios au titre de dissolution du préfinancement COVID-19.

3.5 Résultat total et compte de résultat

<i>(en fr.)</i>	2023
Résultat opérationnel (- excédent de charges)	-39'275'355
Résultat extraordinaire (+ excédent de revenus)	40'205'989
Résultat du compte (+ excédent de revenus)	930'634

En cumulant le résultat opérationnel de -39,3 mios à celui du résultat extraordinaire de 40,2 mios, le total du compte de résultat de l'Etat présente, après l'attribution extraordinaire de 50 mios décidée par le Conseil d'Etat, un excédent de revenus (bénéfice) de 0,9 mio pour l'exercice 2023 contre 104,3 mios en 2022. Sans l'attribution extraordinaire de 50 mios au budget 2025, le résultat de l'exercice 2023 serait de 50,9 mios.

En résumé, la comparaison avec les résultats des comptes 2022 est la suivante :

<i>(en mios)</i>	2023	2022
Charges totales	11'484	10'964
<i>dont écritures de bouclément</i>	0	80
Revenus totaux	11'445	11'378
Résultat opérationnel	- 39	414
<i>dont préfin. / capitaux propres (bouclément)</i>	0	413
Résultat extraordinaire	40	-310
<i>dont attribution au résultat</i>	50	0
Résultat de l'exercice	1	104

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2023 totalisent un montant de 4,450 mrd (voir tableau « Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2023 », pages 291 à 300 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les charges d'amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2023 atteignent le montant de 207 mios contre 174,6 mios en 2022.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponibles pour les prochaines années s'élève à 1,666 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2023

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 537,7 mios à la charge du Canton, soit respectivement 587,3 mios de dépenses brutes et 49,6 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (48,7 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2023, 528,8 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 480,1 mios, soit 57,5 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 est présenté en pages 281 à 290 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Au 31 décembre 2023, seul l'objet « routes nationales, construction 23^e » est encore concerné pour – 859'935.28 fr. par un solde comptable négatif. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1^{er} janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 2003 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de fr.	Dépenses effectuées en mios de fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de fr.
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3
2020	427,7	268,3	62,7%	-159,4
2021	478,6	384,9	80,4%	-93,7
2022	449,8	350,5	77,9%	- 99,3
2023	537,7	480,1	89,3%	- 57,5

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif). Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme. Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2023 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 40 à 45 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Du bilan détaillé aux pages 307 et 308 de la brochure des comptes 2023 ; la COFIN relève les éléments suivants :

Les financements spéciaux sous capital propre (position 2900) ainsi que les fonds enregistrés sous capital propre (position 2910) se montent à 592 mios. Le détail des fonds et financements spéciaux figure en pages 335 et 336 de la brochure sur les comptes 2023. Les principaux fonds concernés dépassant les 20 mios sont les fonds pour l'énergie (231,1 mios), l'innovation (92,6 mios), la lutte contre le chômage (72,9 mios), la protection de la jeunesse (29 mios), l'immunothérapie oncologique (25,5 mios), la répartition des bénéfices LORO (24,5 mios), le soutien à l'industrie et l'économie durable (tous deux à 23,8 mios).

Au 31 décembre 2023, le total des préfinancements mentionnés au passif du bilan (position 2930) se monte à 1'249 mios dont les principales positions sont notamment :

- infrastructure aggro : 238,7 mios ;
- climat 2024 : 200 mios ;
- accord Canton - communes : 190 mios ;
- crise migratoire Ukraine : 153 mios ;
- etc.

La position « autres capitaux propres » (position 2980) se monte à 551 mios et se décompose comme suit :

- financement 4 tranches BNS : 137,8 mios ;
- réattributions pour budget 2024 affecté : 363,2 mios ;
- attribution extraordinaire pour budget 2025 affecté : 50 mios.

Le détail des préfinancements et autres capitaux propres peut être consulté en page 337 de la brochure sur les comptes 2023.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 186,9 mios en 2022 (1,75% du budget voté – charges brutes) à 274 mios (2,47%). Les pages 381 à 386 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2023 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DITS	187'055'800	1'255'600	0.67
DEF	2'995'962'400	81'054'000	2.71
DJES	852'668'100	37'977'100	4.45
DSAS	4'467'315'100	78'158'700	1.75
DEIEP	475'246'100	94'348'500	19.85
DCIRH	801'262'100	46'832'200	5.84
DFA	1'074'435'100	-69'234'300	-6.44
OJMP	216'879'600	3'513'900	1.62
SGC	8'939'800	66'500	0.74
Total	11'079'764'100	273'972'200	2.47

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2022 (-6), avec un solde net supérieur (+87 mios). Ainsi, 139 demandes ont été acceptées pour un total de 273,9 mios en 2023 contre 145 demandes pour 186,9 mios en 2022, selon détail développé ci-dessous.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	190	183	188	177	174	148	168	161	145	139
En mios de fr.	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9	585,9	381.4	186,9	273,9

Les 273,9 mios découlant des 139 demandes acceptées en 2023 se répartissent comme suit :

- 14 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 70 demandes pour 326'600 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 55 demandes pour 273'645'600 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

Ces éléments comprennent les crédits supplémentaires COVID pour un total de 6,5 mios et Ukraine & OSTRAL pour un total de 98,7 mios (voir les tableaux détaillés dans le cadre du thème d'étude au point 2.5 de ce rapport) ; hors COVID et Ukraine, l'effet net des demandes de crédits supplémentaires s'élève à 168,8 mios et est supérieur au chiffre de 2022 (46,8 mios).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est inférieur à celui soumis au Conseil d'Etat. Les dispositions de la LFin lui permettent néanmoins d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2023, l'immense majorité des montants nets des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysée par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil dans lequel le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

Indexation salariale

Dans le cadre du budget 2023, 70.8 mios avaient été inscrits au SAGEFI pour l'indexation des salaires, soit 33.7 mios pour les salaires de l'ACV et 37.1 mios pour ceux du CHUV et du secteur subventionné. Or, il avait déjà été annoncé que ce montant ne suffirait pas et que 43 mios supplémentaires devraient être activés par des crédits supplémentaires selon l'annonce du Conseil d'Etat de décembre 2022.

Par mesure de simplification, les crédits supplémentaires liés à l'indexation des salaires sont attirés au SAGEFI pour être ensuite distribués dans les unités de l'État, du CHUV et des entités parapubliques concernées. Ce financement est donc alloué à un centre de coûts par service concerné, sur les principaux comptes de charges des subventions.

Aux comptes, ce sont deux crédits supplémentaires de 36'134'800 fr. partiellement compensés (2'438'200 fr. net) pour l'indexation des salaires de l'administration et de 64'247'500 fr. (23'187'500 fr. net) pour l'indexation des salaires du CHUV et des entités subventionnées qui ont été adoptés par la COFIN dans le courant de l'année 2023. La commission reste attentive à des inégalités de traitement constatées entre certains secteurs qui sont parfois dues à des sous-dotations historiques en passe d'être corrigées progressivement par le gouvernement. Les rapports des sous-commissions traitent, cas échéant, également de cette problématique, mais sous un angle plus spécifique en lien avec des cas particuliers.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2023 s'élève à 72,2 mios, soit 0,7% des charges totales du budget 2023. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente et passe à 327 au 31.12.2023 (dont 12 dépassant le million), contre 302 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit :

- 190 (58,1%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.4 mio (0.5%) ;
- 83 (25,4%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2.9 mios (4%) ;
- 42 (12,8%) inhérents à des dépassements compris entre 100'000 fr. et 1 mio, pour un montant global de 12,7 mios (17,7%) ;
- 11 (3,4%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 27,8 mios (38,4%) ;
- 1 (0,3%) inhérents à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 28,4 mios (39,4%).

Les deux derniers points précités, soit 12 dépassements supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 56,2 mios, soit 77,8% du montant total des dépassements 2023. Les éléments principaux sont :

- au DEF, le dépassement de +4,8 mios s'explique par la nécessité d'avoir dû recourir à des LSE dans le cadre du déploiement de l'éducation numérique pour compenser les postes obtenus non pourvus (+1,7 mio), par le dépassement constaté au niveau des cotisations aux caisses de pensions en lien avec le taux effectif qui est supérieur au taux budgété, combiné au fait que les charges sociales en lien avec le crédit supplémentaire de l'indexation n'ont pas été allouées sur tous les comptes par mesure de simplification (+1,5 mio) et par l'augmentation de la contribution vaudoise à la HES-SO (+1,4 mio);
- au DJES, le dépassement de +2,3 mios concerne les subventions accordées aux ménages privés en lien avec l'augmentation des situations et complexifications des suivis à la DGEJ;
- au DSAS, le dépassement de +1,1 mio concerne la DGCS en lien principalement avec la hausse d'activité de l'AVASAD ;

- au DEIEP, le dépassement de +14,4 mios concerne les rétrocessions à la Confédération dans le cadre de restitution de l'aide par le bénéficiaire (cas de rigueur) (+9,7 mios), les coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI (l'insuffisance budgétaire est prélevée sur le Fonds cantonal de lutte contre le chômage) de +1,3 mio, ainsi qu'un dépassement de +1,3 mio concernant le matériel de bureau à la DGIP et un impact de +2,1 mios en lien avec la réduction du droit à l'impôt préalable 2022 pas comptabilisé sur l'exercice précédent;
- au DCIRH, le dépassement de +3,9 mios s'explique principalement par le service hivernal et les dégâts des forces de la nature;
- au DFA, l'effet de +28,4 mios est mécanique et découle des rétrocessions aux communes sur des revenus supplémentaires perçus : part des communes sur les gains immobiliers (+9 mios), l'impôt sur les frontaliers (+16 mios) et la compensation fédérale en lien avec la mise en œuvre de la RFFA (+3,5 mios).
- à l'OJIV, le dépassement de +1.2 mio s'explique par les indemnités des avocats d'office au pénal et pour les expertises à charge de l'Etat.

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000
2020	646'999'200	61'112'200	585'887'000
2021	474'694'800	93'320'500	381'374'300
2022	322'090'800	135'230'200	186'860'600
2023	478'809'800	204'837'600	273'972'200

Avec les articles 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2023 est présenté à la COFIN durant le second semestre 2023, alors que le point au 31 décembre 2023 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2023 sont les suivants ; le détail de ces postes se trouve dans les rapports respectifs des sous-commissions :

	Reports totaux 2023 sur 2024	Pour comparaison	
		Reports totaux 2022 sur 2023	Reports totaux 2021 sur 2022
DITS	48'400	382'200	379'000
DEF	150'000	0	1'126'200
DJES	10'672'619	12'801'652	10'900'357
DSAS	4'571'600	614'000	0
DEIEP	14'633'600	12'250'100	108'657'500
DCIRH	95'000	670'000	37'881'300
DFA	14'000	912'100	0
OJMP	45'000	28'700	0
SGC	0	0	542'800
Total	30'230'219	27'658'752	159'487'157

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2023, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 33 et 36 sur les évolutions de « budget 2023 à comptes 2023 » et de « comptes 2022 à comptes 2023 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2015 est disponible en page 343 de la brochure sur les comptes.

Groupe de comptes 40 : Impôts		BUDGET	COMPTES	COMPTES	COMPTES/BUDGET		COMPTES	
En mio de CHF		2023	2023	2022	2023		2023/2022	
4000	Impôts sur le revenu	3'761.00	3'943.28	3'830.66	182.28	4.85%	112.62	2.94%
4001	Impôts sur la fortune	755.00	809.71	793.05	54.71	7.25%	16.66	2.10%
4002	Impôts à la source	140.00	154.47	170.80	14.47	10.34%	-16.33	-9.56%
4002	Impôts sur les frontaliers	120.00	143.95	129.06	23.95	19.96%	14.89	11.54%
4009	Impôt spécial des étrangers	96.00	103.81	98.84	7.81	8.13%	4.97	5.02%
4010	Impôts sur le bénéfice	519.00	751.91	661.09	232.91	44.88%	90.82	13.74%
4011	Impôts sur le capital	76.00	97.03	79.34	21.03	27.68%	17.69	22.30%
4019	Autres impôts directs, personnes morales	35.00	46.14	43.14	11.14	31.83%	3.00	6.96%
4022	immobiliers	240.00	292.02	292.98	52.02	21.68%	-0.96	-0.33%
4023	Droits de mutation	191.00	225.51	227.94	34.51	18.07%	-2.43	-1.06%
4024	Impôts sur les successions et les donations	125.00	129.86	126.50	4.86	3.88%	3.35	2.65%
4030/4031	Taxes véhicules	263.67	257.60	259.79	-6.07	-2.30%	-2.19	-0.84%
	Divers	31.00	33.91	37.22	2.91	9.40%	-3.31	-8.88%
	Total	6'352.67	6'989.21	6'750.40	636.54	10.02%	238.81	3.54%
4600	Part aux revenus de la Confédération (IFD)	555.00	588.07	564.09	33.07	5.96%	23.98	4.25%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 3,2 mios ont été identifiés à la fin 2023 au SPEI.

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 338 à 341 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2023, le total s'élève à 1,85 mrd et est en augmentation en comparaison du solde de fin 2022, (1,72 mrd).

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 335 et 336 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 64 fonds gérés par l'Etat. Leur nombre est stable (65 en 2022), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 629,5 mios contre 646,5 mios en 2022. Parmi ces 64 positions, 21 fonds dépassent le million, dont 10 qui possèdent des capitaux supérieurs à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 231,1 mios.

Les 35 fonds provenant de dons et legs se trouvent détaillés à la page 387 de la brochure des comptes et totalisent des capitaux de 13,4 mios, contre 12,9 mios à fin 2022.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 14.4 de ce rapport. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 349 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 397 et ss de la brochure des comptes

6.6.2 Université de Lausanne

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 355 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 401 et ss de la brochure des comptes.

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 361 et ss ; le rapport de révision de Prateo figure en pages 404 et ss de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 367 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 407 et ss de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 371 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 409 et ss de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 375 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 411 et ss de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 314 et 315. Leur valeur comptable en 2023 à l'actif du bilan se monte à 9 mios et reste stable depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée, le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance en primeur de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 16 mai 2024, lors d'une séance commune avec une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2023. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2023** (voir son rapport en pages 392 et 393 de la brochure sur les comptes).

Depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du onzième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF peut attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration cantonale. En effet, tous les services ont obtenu leur certification, mais il conviendra de s'assurer du suivi annuel qui doit être effectué par ceux-ci.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (CTSI) SUR LES COMPTES 2023 DE LA DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DGNSI)

9.1 Préambule

La COFIN a confié à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la DGNSI, ainsi que les comptes de l'informatique pédagogique comptabilisés au sein du Département de l'enseignement et de la formation (DEF). La CTSI a concentré son analyse sur les charges informatiques (comptes du groupe 31).

La COFIN demande également à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans ses précédents rapports, la CTSI procède aux contrôles des investissements sur la base d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi et une évaluation des projets en utilisant quatre indicateurs relatifs aux finances, délais, ressources humaines et qualité. Chacun des 35 projets fait l'objet d'une fiche validée par le Comité de pilotage (COPIL) qui mentionne les objectifs, le contexte et les faits marquants, les prochaines échéances, les risques et les mesures correctives.

La CTSI a également procédé à un examen des comptes de l'informatique pédagogique. Il existe trois entités informatiques au sein du département de l'enseignement et de la formation (DEF), à savoir le Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée (cellCIPS) au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et l'Unité des systèmes d'information (USI) pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), qui ont présenté leurs comptes 2023 en comparaison avec leur budget, déjà soumis à la CTSI au début octobre 2022.

9.2 Projet ECAvenir

Comme déjà observé lors de l'examen des comptes 2022, la comptabilisation dans les charges d'exploitation du projet informatique de l'ECAvenir, réalisé par la DGNSI pour la numérisation des centrales d'urgence, est inhabituel pour un investissement. En 2023, un montant de 2,1 mios a été comptabilisé dans les charges informatiques, mais elles sont compensées par un crédit supplémentaire de 2,87 mios, ajouté au budget 2023 de la DGNSI, pour constituer le budget « actualisé » et laisser un solde sur ce projet de 1'164'890 fr.

Pour rappel, l'investissement est capitalisé dans les comptes de l'ECA comme une créance dont l'amortissement sur 10 ans est pris en charge dans les comptes de l'État de Vaud, moyennant un taux de 1.5%. Ce mécanisme correspond à un crédit-bail et permet de traiter cet objet comme une prestation pour un projet externe, au lieu d'un EMPD pour un projet informatique au profit de services de l'État de Vaud.

Pour le projet ECAvenir, les crédits supplémentaires sont compensés par une augmentation de revenus en faveur de la DGNSI. En conséquence, les revenus 2023 de la DGNSI sont largement supérieurs de 2,3 mios par rapport au budget voté et reflètent, à hauteur de 1,75 mio, la contrepartie des augmentations des comptes informatiques pour la réalisation de ce projet ECAvenir notamment (600'000 frs proviennent d'autres revenus (hors ECAvenir) tels que la reprise par un fournisseur de 2'315 postes de travail remplacés par des laptops pendant le Covid (2020, 2021 et 2022), vendus en 2023 pour 154'000 fr.).

Concernant ECAvenir, des financements d'autres entités (Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) : 277'500 fr. ; Police cantonale : 800'000 fr. ; Direction générale de la santé (144 et Centrale téléphonique des médecins de garde) : 100'181 fr.) ont été comptabilisés en diminution de charges, car ils étaient déjà présents dans les budgets et les comptes de ces entités, ce qui explique le solde de 1'164'890 fr.

9.3 Charges informatiques (Groupe 31)

Les comptes informatiques 2023 sont en augmentation de 4,4% par rapport à 2022, soit de 3,5 mios, pour un montant total de 83'766'910 fr.

L'augmentation de 4,6 mios par rapport au budget 2023 est d'une part le résultat de la réalisation du projet ECAvenir pour 1,75 mio et d'autre part la réalisation de plusieurs projets et évolutions financés par des crédits supplémentaires compensés pour 2,85 mios. Sans ces deux éléments, les comptes seraient au niveau du budget.

L'augmentation de périmètre en cours d'année est compensée par des crédits supplémentaires obtenus par les services bénéficiaires pour un montant de 3'849'500 fr. Le financement passe du métier à la DGNSI par transfert de budget, toutes les dépenses sont comptabilisées à la DGNSI. Il est possible de suivre les crédits supplémentaires et les compensations dans la brochure des comptes, qui sont d'ailleurs détaillés sous la rubrique « renseignements complémentaires ».

Ce mécanisme de crédit supplémentaire ajouté au budget s'applique en principe pour des évolutions sur des systèmes d'information (SI) en production, prises en charge par les services bénéficiaires.

L'impact de la réalisation du projet ECAvenir a été mis à part afin d'avoir la meilleure comparaison possible entre budget et comptes ; le solde disponible sur le budget informatique n'est plus que de 930'600 fr., ce qui est considéré comme un excellent résultat.

Comptes 2022	Budget 2023	Crédits supplémentaires et réattributions	Budget actualisé	Charges 2023	Solde 2023 (non dépensé)
80'203'820	79'135'800	+6'726'600	85'862'400	83'766'910	2'095'490
Sans le projet ECAvenir					
80'203'820	79'135'800	+3'849'500 -387'050	82'598'250	81'667'640	930'600
Projet ECAvenir					
		+2'877'100 +387'050	+3'264'150	2'099'270	1'164'890

Maintenance des licences

Il y a un solde positif de 202'541 fr. (21'946'150 fr. par rapport à un budget actualisé de 22'148'700 fr.) par rapport au coût de la maintenance des licences, mais le montant consacré à ce poste a été très régulièrement augmenté depuis 5 ans, car les éditeurs forcent le passage au mode location plutôt qu'à l'acquisition de licences. Des augmentations importantes en 2024 et 2025 sont connues de la part de certains éditeurs ; ce point sera donc à suivre attentivement lors de l'élaboration du budget 2025.

La DGNSI est attentive à cette problématique des licences au moment du renouvellement des solutions informatiques, mais certaines alternatives peuvent s'avérer compliquées et risquées à mettre en œuvre ou couvrir un périmètre plus limité. Pour les bases de données en particulier, il existe potentiellement des alternatives « open source » qui donnent satisfaction, cela représente actuellement entre 10% et 15% des bases de données. Pour des raisons financières et de sécurité, la stratégie de la DGNSI reste de choisir différents fournisseurs.

9.4 Amortissement et crédit d'inventaire du matériel informatique

Les amortissements sur l'année 2023 sont inférieurs au budget (9,6 mios au lieu de 10,4 mios budgétés), car au moment de l'élaboration du budget au printemps 2022, la DGNSI n'avait pas pu anticiper les difficultés d'approvisionnement en termes de matériel informatique. De nombreuses commandes ont été reportées sur 2023, ce qui a eu pour effet que les amortissements en lien avec les acquisitions effectives de 2022 ont été moindres que calculé. En 2024 et 2025, il est prévu une augmentation significative des amortissements en lien avec un programme d'achats ambitieux à la charge du crédit d'inventaire.

La valeur comptable du crédit d'inventaire a varié, dans la période 2018-2023, entre 15,5 et 18,9 mios. Le plafond est fixé par décret à 20 mios (demande de déplafonnement en cours à 23 mios). Pour rappel, seuls les amortissements du crédit d'inventaire figurent dans les comptes de la DGNSI. Les amortissements sur 5 ans liés aux crédits d'investissement (EMPD) sont directement inscrits de manière centralisée dans les comptes du SAGEFI.

Maintenance du patrimoine et évolution

Il est important de rappeler que le budget de fonctionnement de la DGNSI a comme principale vocation la maintenance de l'existant. La séparation des budgets montre que 13,9% (9,2% en 2022) des montants sont tout de même dépensés pour des évolutions, mais 86,1% (90,8%) du budget informatique reste dédié à la maintenance (répartis comme suit : 68,3% à la maintenance des systèmes d'information sectoriels et transverses, 27,3% à la maintenance du socle (dont font partie la maintenance, l'exploitation des infrastructures et la maintenance du SI DGNSI) et 4,4% à la maintenance de la sécurité des systèmes.

36% du montant consacré aux évolutions des SI métiers en 2023 (7,13 mios) provient des financements reçus des services bénéficiaires, le reste ayant été financé par le budget de la DGNSI.

En revanche, les investissements pour le développement et l'évolution majeure du patrimoine applicatif et des infrastructures, font l'objet de demandes de crédit sous la forme d'EMPD adoptés par le Grand Conseil.

9.5 Charges du personnel (groupe 30)

Même si cette rubrique ne fait pas partie à proprement parler du périmètre des comptes informatiques examinés par la CTSI, cette dernière relève que de manière récurrente, il y a un dépassement au niveau des charges de personnel qui provient d'une différence du taux utilisé, entre budget et comptes, pour la caisse de pensions. En 2023, cette différence s'élève à 450'000 fr. pour la DGNSI, mais cette problématique existe probablement dans les autres services de l'État.

9.6 Investissements (EMPD)

Suivant les directives du Conseil d'État, le budget 2023 et le plan d'investissement 2024-2027 sont en principe stabilisés à 29 mios par année, soit 145 mios sur la période 2023-2027. Néanmoins, les investissements 2023 sont bien supérieurs au budget, ce qui a été identifié très tôt dans l'année et a permis d'augmenter les tranches de crédit annuelles (TCA), au mois de mars puis de septembre 2023, pour soutenir cette évolution à hauteur de 36,8 mios.

9.7 Suivi des investissements - Cockpit

La CTSI relève quatre points à retenir de l'examen du Cockpit (tableau de suivi des investissements informatiques), arrêté au 22 février 2024.

Projets en difficulté : la DGNSI lance une étude

Constatant qu'il y a un plus grand nombre de projets en difficulté qu'il y a deux ou trois ans – indicateurs négatifs concernant les finances et la qualité – la DGNSI a décidé de lancer une analyse pour mieux en comprendre les raisons. On constate que plusieurs de ces projets problématiques ont démarré pendant la pandémie du Covid-19, complexifiant les échanges en présentiel. Les résultats de l'étude sont attendus pour juin 2024 et il sera intéressant pour la CTSI d'en connaître les conclusions.

En conséquence, la CTSI relève que des crédits additionnels s'avèrent nécessaires pour réaliser et terminer plusieurs projets¹ où le périmètre et les fonctionnalités ont mal été définis entre l'informatique et le métier. C'est en cours de projet qu'il est constaté que la solution fournie ne répond que partiellement aux besoins. Un autre projet² n'a finalement permis de réaliser qu'une partie du périmètre initialement prévu et un nouvel EMPD est projeté, sur la base d'une étude qui sera financée par le solde de l'EMPD actuel et un nouveau crédit d'investissement devra être présenté. De plus, à la suite de la rupture du contrat avec le fournisseur Xplain, le projet de modernisation du SI de la Police sera également bouclé et remplacé par un nouvel EMPD.

Art. 38 LFin : Le solde des crédits ne peut être réaffecté à d'autres fins

Sur quelques EMPD – SI de la police du commerce ; SI concernant l'aménagement du territoire ; modernisation du SI de la Police – la CTSI a trouvé que des soldes de crédits étaient utilisés de manière peu claire pour lancer de nouvelles études ou financer un module inclus dans le périmètre d'un autre projet.

Information sur les crédits additionnels et sur les bouclements de crédits

Afin de réaliser son travail de suivi des investissements informatiques, la CTSI considère qu'il serait pertinent de pouvoir consulter les PCE (propositions au Conseil d'État) relatives aux demandes de crédits additionnels concernant des EMPD informatiques (poursuite sans délai d'un projet, LFin art. 35, al. 3), et celles relatives aux rapports de bouclage des EMPD informatiques. Il s'agirait d'obtenir ces propositions à titre d'information, la COFIN restant seule compétente pour approuver ces PCE.

¹ Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladie (SAMOA) ; SI Éducation de la Formation Professionnelle (DGEP GIS-FP) ; Implémentation du module INKASSO sur la plateforme SAP ; Modernisation du SI du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ; Renouvellement du SI de l'office du médecin cantonal (DEMAUT : DGS-OMC) ; Évolution du SI de la justice vaudoise

² Renouvellement du système d'information de la police cantonale du commerce (SIRA)

Mandat de la Commission de gestion (COGES) « Suivi des projets informatiques implémentés » ; évaluation de la performance des EMPD informatiques réalisés

La CTSI, en étroite collaboration avec la DGNSI, travaille activement à la réalisation du mandat de la COGES dont le but est d'évaluer si les nouveaux SI, une fois en production, répondent effectivement et dans quelle mesure, aux besoins exprimés par les services utilisateurs ; on parle aussi de couverture fonctionnelle. Pour réaliser ce mandat, la méthodologie proposée a pour objectif d'analyser la valeur ajoutée des projets (VAP) ; réaliser une enquête de satisfaction auprès des parties prenantes au projet ; intégrer le résultat dans un Cockpit dédié. Les résultats de l'évaluation du projet pilote – le renouvellement du SI pour la gestion du Revenu d'insertion (RI) et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA) – seront en principe disponibles en septembre 2024

9.8 Comptes 2023 de l'informatique pédagogique

Suivi de l'EMPD éducation numérique (22_LEG_119)

La CTSI propose que pour la partie de l'informatique pédagogique, le deuxième crédit nécessaire au déploiement de l'éducation numérique (22_LEG_119) soit à l'avenir intégré dans le Cockpit de suivi des projets informatiques. La DGNSI est représentée dans le COPIL de ce projet ; l'EMPD fait d'ailleurs mention d'une gouvernance transversale et d'une coordination stratégique avec la DGNSI.

Dans le cadre du suivi des investissements informatiques, la CTSI serait intéressée à pouvoir consulter le rapport de bouclage du premier crédit relatif à l'éducation numérique qui contenait le matériel informatique et les formations des enseignants ; ce rapport est prévu courant 2024.

Crédit d'inventaire informatique pédagogique

Depuis 2023, un crédit d'inventaire est utilisé pour l'acquisition du matériel d'informatique pédagogique ; une directive interne pour sa gestion est attendue pour 2024. La valeur au bilan de ce nouveau crédit d'inventaire au 31 décembre 2023 se monte à 9,1 mios, alors que le plafond est de 28 mios, ce qui permettra de couvrir les acquisitions des prochaines années.

Comptes 2023 de l'informatique pédagogique

La CTSI note que les comptes de l'informatique pédagogique respectent le budget, malgré l'augmentation du nombre de salles de classes et de nouveaux bâtiments scolaires à équiper. Le déploiement du matériel pour l'éducation numérique représente le défi majeur tant au niveau du primaire, que du secondaire I et II.

Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO)

Pour le CIPEO, il est intéressant de constater une baisse de 16% de nombre de postes de travail sous gestion à la suite de la suppression de machines obsolètes pour des questions de sécurité informatique notamment. En lien avec le projet d'éducation numérique, le nombre de tablettes a encore augmenté de 39% entre 2022 et 2023, passant de 18'000 à 23'000 unités. Au niveau de l'équipement des classes, le nombre des Apple TV a fortement progressé, passant de 2'800 à 4'800 postes entre 2022 et 2023.

Les comptes 2023 du CIPEO respectent globalement le budget, puisqu'ils bouclent avec un non-dépensé de 478'070 fr. par rapport au budget de 9'472'600 fr. Le budget est tenu, car les effets du passage au crédit d'inventaire ont été sous-estimés tant pour le matériel que pour les amortissements, solde positif de 1,6 mio. En revanche, la CTSI relève des augmentations d'environ 1 mio par rapport au budget 2023 pour la maintenance en lien avec les locations de ressources (LSE), des augmentations de prix des licences, l'accroissement du périmètre sous gestion, le besoin de racks dans le data center, des frais de consulting, etc.

Unité des systèmes d'information – USI (pour le postobligatoire)

La CTSI a constaté une évolution positive dans la structure de l'USI qui est maintenant organisée en quatre pôles. Concernant le matériel géré, l'USI est en train de mettre en place une plateforme centralisée de gestion de l'inventaire afin de remplacer des tableaux Excel peu fiables. L'objectif de cette unité est de pouvoir répondre aux besoins informatiques des gymnases et des établissements de formation professionnelle principalement en termes de souveraineté numérique et de déploiement de l'éducation numérique.

Pour l'USI, les comptes 2023 respectent le budget, avec un non-dépensé de 296'256 fr. sur un budget de 4'053'000 fr. Cette différence provient principalement des amortissements plus faibles que prévu en lien avec l'introduction du crédit d'inventaire et avec le retard pris dans la remise de laptops au corps enseignant.

Cybersécurité

L'utilisation de son propre matériel (BYOD), tant par le corps enseignant que par les élèves, ajoute, selon la CTSI, un facteur de risques en termes de cybersécurité. Finalement, comme l'année dernière, la CTSI recommande que les dispositifs de sécurité informatique, y compris la protection des données, soient établis en étroite collaboration avec la DGNSI qui dispose d'une large expertise en la matière avec l'équipe du Centre opérationnel de sécurité (SOC).

9.9 Conclusions de la CTSI

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation fournie sur les comptes 2023 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires. La CTSI remercie également les représentants de la DGEO et de la DGEP dont la présentation a donné un large aperçu des besoins et des défis de l'informatique pédagogique et de l'éducation numérique.

À l'issue de son analyse, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2023 tels que présentés par le Conseil d'État.

La COFIN a pris connaissance de ce rapport et remercie la CTSI de la qualité du travail fourni ; elle souscrit à l'ensemble des remarques et commentaires formulés.

10. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

10.1 Remerciements

Les membres de la COFIN remercient la cheffe du département des finances, le SAGEFI, en particulier son chef et son adjoint, ainsi que le secrétaire de la Commission des finances, qui nous ont accompagnés tout au long des travaux d'analyse des comptes 2023. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat qui ont reçu les membres de notre commission et leur ont fourni l'ensemble des éléments à la base du présent rapport.

10.2 Eléments complémentaires

10.2.1 Compte opérationnel déficitaire, mais résultat de l'exercice excédentaire

Les comptes 2023 enregistrent un résultat opérationnel déficitaire de – 39 mios, mais un résultat final excédentaire de + 1 mio. La mécanique comptable pour passer du premier état au dernier est la suivante :

- Résultat opérationnel MCH2 : - **39 mios**
- Résultat extraordinaire : avant attribution de 50 mios à autres capitaux propres +90 mios
- Résultat extraordinaire : attribution à autres capitaux propres « budget 2025 affecté » -50 mios
- Résultat extraordinaire MCH2 : +**40 mios**
- Résultat de l'exercice MCH2 : +**1 mio**

Avec des charges de 11,484 mrds et des revenus de 11,445 mrds, le résultat opérationnel se solde donc par un déficit de 39,3 mios. En cumulant le résultat opérationnel de -39,3 millions à celui du résultat extraordinaire de 40,2 mios, le total du compte de résultat de l'Etat présente, après une attribution extraordinaire de 50 mios aux autres capitaux propres, un excédent de revenus de 0,9 mio pour l'exercice 2023. Ce résultat est commenté par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel 2023.

Les charges extraordinaires se montent à 385,7 mios et comprennent les réattributions de 363,2 mios aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2024 ainsi que l'attribution extraordinaire de 50 mios du résultat de l'exercice aux autres capitaux propres « budget 2025 ». Les revenus extraordinaires se montent à 425,9 mios. Ils comprennent le prélèvement correspondant aux réattributions aux autres capitaux propres pour 363,2 mios ainsi que ceux en lien avec les prélèvements avec les charges d'amortissement des objets d'investissements préfinancés pour un montant total 23,5 mios, les prélèvements en lien avec des dépenses de fonctionnement préfinancées pour 2,9 mios et les prélèvements en lien avec des prêts conditionnellement remboursables préfinancés pour 1 mio. Un prélèvement de 25 mios est effectué sur le préfinancement accord Canton-communes, de même qu'un prélèvement de 5 mios au titre de dissolution du préfinancement Covid. Enfin, des dissolutions de reports de crédit et de transitoires ont été enregistrées dans le compte de revenus de transfert du compte de revenus extraordinaires pour un total net de 1,7 mio.

10.2.2 Bilan

Le bilan de l'Etat de Vaud est présenté de manière détaillée aux pages 307 et 308 de la brochure des comptes. L'évolution de ses principaux postes est commentée aux pages 40 à 45 du rapport annuel du Conseil d'Etat. La COFIN n'a pas de commentaires particuliers à y ajouter, si ce n'est ceux ci-dessous et ceux techniques visibles au pt 5 de ce rapport. Le capital propre de l'Etat s'élève à un montant de 4.883 mrds, soit une diminution de 27 mios.

Le total des préfinancements est de 1'249 mios, soit en diminution de 102 mios, qui provient de prélèvements « Accord Canton – communes » de 25 mios ; de prélèvements « Covid – 19 » : 5 mios pour dissolution, 45 mios réaffectés en autres capitaux propres « budget 2024 affecté » ; de prélèvements 2023, dont financement amortissements de 23,5 mios. La commission des finances a mandaté le Contrôle Cantonal des Finances afin d'obtenir une analyse des bases légales relatives au préfinancement. Le rapport a été transmis fin mai aux députés. Celui-ci permet entre autres une meilleure compréhension de ce mécanisme.

Le total des autres capitaux propres s'élève à 551 mios au 31 décembre 2023, contre 456 mios en 2022. L'augmentation de +95 mios est due à l'attribution de 45 mios réaffectés au titre du « Budget 2024 » affecté », provenant du Préfinancements « Covid-19 » et de l'attribution de 50 mios issue du résultat de l'exercice 2023 au titre du « Budget 2025 affecté ».

Au 31.12.2023, nous trouvons 1'249 mios au compte 2930 *préfinancements* dont 896 mios de préfinancements d'investissements et 353 mios de préfinancements de fonctionnement. 551 mios se trouvent au compte 298 *autres capitaux propres*. Le total est donc de 1'800 mios. Les montants sont détaillés dans le rapport CCF y relatif.

10.2.3 Etat de la dette

La dette s'élève à 700 mios au 31 décembre 2023, soit stable par rapport à 2022. La charge d'intérêts nette reste négative à -78.9 mios en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales, de revenus sur placements et des intérêts sur liquidités et créances.

10.2.4 Investissements

537,7 mios de dépenses d'investissements étaient prévues au budget 2023 et ce sont des dépenses effectives nettes de 480,1 mios qui ont été enregistrées (-57,6 mios / -10.7%). Les amortissements planifiés s'élèvent à 207 mios contre 174,6 mios en 2022.

La COFIN constate que, globalement, l'Etat a investi, en 2023, 529 mios dans l'économie, soit 125 mios de plus qu'en 2022. Les montants engagés par l'Etat durant l'année 2023 sont les suivants :

- investissements bruts y compris la part des tiers 529 mios (404 mios en 2022) ;
- octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour 80 mios (58 mios en 2022) ;
- nouvelles garanties de l'Etat pour 207 mios (84 mios en 2022).

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé, sans les garanties et les prêts :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios ;
- pour 2020 : 38 EMPD, 43 objets, 46 décrets pour un total net de 440,7 mios ;
- pour 2021 : 31 EMPD, 44 objets, 47 décrets pour un total net de 356.7 mios ;
- pour 2022 : 37 EMPD, 47 objets, 53 décrets pour un total net de 976.6 mios ;
- pour 2023 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 461.7 mios.

10.2.5 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique quelle part de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Pour l'exercice 2023, cet indicateur s'élève à 31,9% contre 179,8% 2022. L'historique complet de cet indicateur, avec d'autres valeurs, est mentionné en page 342 de la brochure des comptes 2023.

10.2.6 Crédits supplémentaires

Avec 139 demandes adoptées, le nombre de crédits supplémentaires diminue légèrement par rapport à 2022 (145). Ceux-ci ont engendré 583 mios d'augmentation des charges brutes. Ces coûts supplémentaires ont été compensés par 104.2 mios de réductions de charges et des augmentations de revenus nets de 204.8 mios.

Les 168.8 mios de charges nettes, hors COVID et hors Ukraine et Ostral s'expliquent principalement par le financement de l'indexation des salaires 2023 (25.6 mios), le financement des prises en charge en institutions spécialisées des mineurs en besoin de protection (14.5 mios), le surcout dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence (27.8 mios), les indemnités en faveur des prestations de transport public, la contribution au FIF et les amortissements PCR (29.2 mios), et la contribution ordinaire à la FAJE (10.5 mios). Certaines demandes étant récurrentes, la COFIN demeure attentive quant à l'utilisation de ces crédits supplémentaires par les services, notamment sous l'angle de la sincérité budgétaire.

L'effet net des demandes de crédits supplémentaires en lien avec les coûts COVID s'élève à 6.5 mios et s'explique principalement par le financement de la stratégie d'endiguement (5.1 mios) ainsi que le support à la gestion des aides aux cas de rigueur (1.4 mio).

L'effet net des demandes de crédits supplémentaires en lien avec les coûts Ukraine/Ostral s'élève à 98.7 mios et s'explique principalement par l'accueil dans l'école régulière et l'école de l'accueil (26 mios), la prise en charge des mineurs relevant de la LProMin (11,8 mios), ainsi que de la préparation à la pénurie d'énergie hiver 2023 – 2024 (11,1 mios), ainsi que des frais d'asile à l'EVAM (49 mios).

10.2.6 COVID -Ukraine/Ostral

Le Conseil d'Etat avait intégré aux comptes 2019 un préfinancement de 403 mios pour faire face aux dépenses liées au COVID. Les charges COVID 2020 et 2021 ayant pu être absorbées entièrement par le budget ordinaire, aucun prélèvement n'a été réalisé. Le préfinancement a donc été reconduit en 2022 pour couvrir : les enjeux financiers liés au COVID (350 mios) ainsi que l'affectation à un nouveau préfinancement de 53 mios pour les risques liés au conflit en Ukraine. Ces charges ayant à nouveau pu être absorbées en 2022, le préfinancement a été reconduit en 2023 et réparti : 50 mios pour les charges COVID, 153 mios en lien avec le conflit en Ukraine ainsi que pour les risques liés à la crise énergétique (OSTRAL), le solde de 200 mios affecté au préfinancement Plan Climat.

Les dépenses liées au conflit en Ukraine et aux mesures énergétiques augmentent fortement et s'élèvent à 90,3 mios (35 mios aux C22) ; le détail comptable est visible dans l'analyse du thème d'étude de la commission (voir pt 2.5 de ce rapport).

10.2.7 Réattribution de moyens

Le solde du préfinancement Covid 19 est nul à fin 2023, après avoir été dissout et attribué en partie au *Budget 2025 réservé* (45 mios) et 5 mios dans le résultat extraordinaire des comptes 2023. Sur les 250 mios prévus aux capitaux propres pour compenser le manque de distributions de dividendes BNS, 112.2 mios sont dissouts et attribués au budget 2024 affecté (solde 137.8 mios). Enfin, les 206 mios prévus de l'impact des réformes fiscales fédérales sont réattribués au budget 2024 affecté, qui s'élève au total à 363.2 mios (au total des charges extraordinaires). La dissolution de certains préfinancements démontre une péjoration attendue de la situation financière de l'Etat ces prochaines années.

10.2.8 Hôpital Rivera-Chablais (HRC) suivi du retour à l'équilibre financier

En vertu des dispositions de l'article 37 bis al 5 de la Convention intercantonale Vaud – Valais sur l'HRC, cet établissement " met en œuvre un plan de retour à l'équilibre dans le but d'atteindre l'équilibre de son compte d'exploitation annuel au plus tard au 31 décembre 2026. Il établit semestriellement un rapport de suivi des mesures qu'il soumet aux cantons qui le transmettent à leur commission des finances respective". En application de cette disposition, Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz et la direction de l'HRC ont présenté les 5 octobre 2023 et 16 avril 2024 leur rapport en la matière. La COFIN a ainsi pu constater que si durant la période 2020 – 2022, les résultats financiers ont dépassé les objectifs du plan de retour à l'équilibre, les résultats projetés pour 2023 ainsi que le budget 2024 montrent une péjoration de la situation financière, compromettant le retour à l'équilibre escompté pour 2026. L'exercice 2023 montre un déficit de 12.4 mios avant investissements et charges hors exploitation, soit 4,2 mios de plus que la perte budgétée de 8,2 mios selon l'EMPD de 2021. Si les mesures organisationnelles mises en place ont encore en 2023 eu les effets attendus, divers effets conjoncturels tels que l'inflation et la hausse des taux d'intérêt n'ont pas permis d'atteindre l'objectif et ceci malgré les efforts importants de la Direction et des collaborateurs. Un engorgement de l'hôpital a été provoqué par la forte augmentation des attentes de placement en lit B (réadaptation) et C (long séjour), ce qui a induit également des charges non couvertes. Les mesures du programme CARE ont néanmoins permis des gains supérieurs à 6.6 mios soit 100'000 fr. de plus que l'objectif visé.

La COFIN a été informée de la volonté des départements vaudois et valaisan en charge de la santé de prolonger le programme CARE de deux ans afin de permettre à HRC de prendre et poursuivre les mesures nécessaires au retour à l'équilibre financier. Ce délai supplémentaire devrait permettre d'intégrer divers impacts externes non sans conséquences financières. La COFIN salue l'engagement de l'ensemble du personnel et des membres de l'encadrement pour atteindre à terme l'équilibre financier recherché ; elle continuera à suivre ce dossier aussi longtemps que nécessaire.

10.2.9 Participation à la cohésion sociale / accord canton – communes de 2020 sur le rééquilibrage financier et accord 2023

Les charges relatives à la participation à la cohésion sociale (« PCS ») au bouclage des comptes 2023 s'élèvent à 1'806,3 mios, soit 91,1 mios de plus qu'en 2022. La part émergeant aux communes est de 829,2 mios, soit 30.4 mios de plus que l'an dernier. Cette augmentation s'explique par une hausse des prestations sociales (95,5 mios) ; les coûts COVID sont eux en baisse de -4,4 mios.

De plus, 13.3 mios sont portés en réduction du décompte de la PCS 2023 dont 25 mios découlant du rééquilibrage financier, selon l'article 19a LOF qui fixe à 70 mios le montant de l'accord pour 2023. L'accélération de l'accord décidée en 2021 amène une réduction complémentaire de - 25 mios. Au final, la part à charge des communes est de 792,9 mios, soit 19,8 mios de plus qu'en 2022.

(en mios)	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Ecart C2023/C2022
Coût total PCS	1'815.5	1'715.2	1'806.3	91.1
dont COVID	15.2	4.5	0.1	-4.4
dont hors COVID	1'800.3	1'710.7	1'806.2	95.5
PCS - Part des communes	845.3	798.8	829.2	30.4
dont COVID	5.1	1.5	0	-1.5
dont hors COVID	840.3	797.3	829.2	31.9
Ajustement accord communes ¹	-50.0	-25.7	-36.3	-10.6
PCS facturée aux communes	795.3	773.1	792.9	19.8

¹ hors art. 17a LOF : 15 mios

En 2020, un accord a été passé au sujet de la participation à la cohésion sociale. Cet accord prévoyait un rééquilibrage financier progressif d'un total de 715 mios sur la période 2021 – 2028, avec un montant cible de 150 mios en 2028. Au bouclage des comptes 2021, une accélération de rééquilibrage de 125 mios a été décidée. En mars 2023, un nouvel accord a été acté et implique une nouvelle accélération d'un total de 150 mios pour atteindre dès 2025 un nouveau montant cible de 160 mios. S'y ajoute, dès 2026, une diminution pour les communes de la dynamique de la PCS : part des communes 17% de la croissance contre 33.3% auparavant.

Dans le cadre des bouclages des comptes, divers préfinancements ont été décidés pour un total de 215 mios : 60 mios aux comptes 2020, 100 mios aux comptes 2021 et 55 mios aux comptes 2022. A fin 2022, ce total de 215 mios est affecté au financement de l'accélération du rééquilibrage financier des années 2023 à 2027. Les effets de ces différentes décisions prises en 2020 et 2023 figurent dans le tableau ci-dessous pour la période 2021 à 2028. Les effets du dit accord perdureront de manière croissante au-delà de 2028.

(en mios)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021- 2028
Effet financier selon accord de 2020	40 ¹	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	25	25	25	25	25				125
Rééquilibrage supplémentaire selon accord 2023					45	60	35	10	150
Diminution dynamique de la PCS selon accord 2023						12	25	37	74
Rééquilibrage selon nouvel accord 2023	65	85	95	105	160	172	185	197	1'064

¹ y compris art. 17a LOF : 15 mios

Dont montants préfinancés après bouclage 2022			25	25	70	60	35		215
---	--	--	----	----	----	----	----	--	-----

10.2.10 Note finale

Dans le contexte actuel, la majorité de la COFIN prend acte du résultat positif des comptes 2023 et du résultat opérationnel négatif. Au vu de l'incertitude relative entre autres à la distribution des bénéfices BNS ainsi qu'à la forte croissance de charges, elle appelle à la prudence lors des budgets à venir et encourage le Conseil d'Etat à accélérer ses réflexions relatives à des mesures d'efficacité et dans la priorisation de celles-ci. Des charges pérennes ne peuvent être financées par des revenus hypothétiques. Le contexte économique actuel incitera la COFIN à rester attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat, entre autres lors de l'analyse des textes financiers ainsi que des crédits supplémentaires et, pour la majorité de la commission, des réformes fiscales qui lui seront soumis.

11. OBSERVATIONS

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose les trois observations suivantes :

Observation no 1

DJES – Police cantonale (POLCANT) « MERCATO »

Constat

Des conventions « MERCATO » ont été établies pour définir le cadre et les frais d'intervention de la POLCANT avec les polices communales et les organisateurs de manifestations sportives, à savoir le Lausanne Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), Yverdon-Sport, Stade Lausanne Ouchy (SLO) et le Stade Nyonnais.

La COFIN s'étonne qu'à ce jour seule la convention pour la saison 2023-2024 avec Yverdon Sport ne soit signée, alors que la saison est terminée.

Observation

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat que les conditions soient appliquées à l'ensemble de ces clubs avec effet rétroactif. Le département est invité à faire respecter les délais et conditions pour la saison future.

Observation no 2

DJES – Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) DSAS – Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) « Subvention à un syndicat »

Constat

La COFIN a découvert avec étonnement qu'une subvention pour près de 183'000 fr. a été promise par l'Etat au syndicat AvenirSocial (financement partagé entre la DGEJ et la DGCS). La convention établie au motif de la « *représentation des intérêts des professions du travail social pour les dossiers liés à la formation, à la recherche et à la politique sociale* » ne semble correspondre à aucune des missions de ces services. Cette subvention ressemble à un financement par l'Etat d'activités ordinaires d'une organisation syndicale.

Observation

Au vu du constat, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat l'informe des dispositions prises pour faire cesser cette pratique.

Observation no 3

DSAS – Secrétariat général du DSAS (SG-DSAS) « Acomptes liés à la participation à la cohésion sociale 2022 et 2023 »

Constat

La COFIN a relevé que le Conseil d'Etat avait renoncé aux intérêts de retard dus par les communes sur les acomptes liés à la participation à la cohésion sociale 2022, pour un montant de 211'443.20 fr. Pour 2023, par contre, un montant de 443'263.05 fr. est porté en revenus.

Observation

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à lui fournir une explication quant à la réflexion politique qui a mené le gouvernement à ces décisions, notamment la différence de traitement entre 2022 et 2023, indépendamment de la procédure juridique en cours.

12. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

12.1 Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

Commissaires

Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse

Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les députées de la sous-commission ont rencontré les responsables financiers et les chefs de services des entités du département des institutions, du territoire et du sport. Madame Nadine St-Pierre, responsable financière du département, les a accompagnées dans leur visite, exception faite de la visite du CCF. Les députées tiennent à remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui ont pris part à ces visites ; plus particulièrement Madame St-Pierre et sa collaboratrice Madame Salamolard, pour l'organisation et pour toutes les explications détaillées fournies en amont et sur demande, ainsi que pour leur relecture des rapports.

A l'issue des visites, les députées ont rencontré Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier-Brodard, cheffe du DITS et présidente du gouvernement. Cet entretien a mis en évidence la charge de travail supplémentaire que représente la Présidence, qui doit assurer la cohérence de l'action gouvernementale, coordonner l'activité des départements et veiller à leur bon fonctionnement.

Le DITS est le garant des droits politiques, ainsi que le garant des Institutions (préfets, églises, et communautés religieuses). Il a la charge des relations avec les communes et des réformes judiciaires. Il assure le développement respectueux du territoire et met en œuvre la politique du sport. Il s'occupe de la politique extérieure.

2023 a vu une nouvelle répartition des services. Le Bureau de la Durabilité (BUD) et l'Unité Plan Climat ont fusionné pour devenir l'Office Cantonal de la durabilité et du Climat (OCDC), qui a quitté le DITS pour rejoindre le Département des Finances et de l'Agriculture (DFA). Le Conseil de la Magistrature est intégré au DITS, alors que le Ministère Public et l'Ordre Judiciaire Vaudois ont été regroupés dans une nouvelle entité comptable.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	187'055'800	78'319'700
Comptes 2023	197'467'000	87'677'674
Différence en fr.	10'411'200	9'357'974
Différence en %	5.57%	11.95%

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	187'055'800	78'319'700
Crédits supplémentaires	1'393'600	138'000
Budget total 2023	188'449'400	78'457'700
Comptes 2023	197'467'000	87'677'674
Différence en fr.	9'017'600	9'219'974
Différence en %	4.79%	11.75%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	195'117'885	89'723'719
Comptes 2023	197'467'000	87'677'674
Différence en fr.	2'349'115	-2'046'045
Différence en %	1.20%	-2.28%

d) Comparaison des charges nettes

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	109'789'326	108'736'100	105'394'167

3. Report de crédits

a) 2022 sur 2023 pour un montant de 382'200 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DITS	20'000	Mandat Bureau de la durabilité outil Kitmanif
043 DGTL	306'700	Mandat non réalisé en 2022, mais engagé
056 CCF	32'300	Mandat 2022 non terminé - audit sécurité et gestion des accès
056 CCF	23'200	Mandat 2022 non terminé - audit d'un hôpital

b) 2023 sur 2024 pour un montant de 48'400 fr.

Service publié	Montant	Description
069 Conseil de la magistrature	7'700	Achat de mobilier non réalisé en 2023
056 CCF	40'700	Contrats de mandats - Finalisation des audits

001 Secrétariat général du DITS (SG-DITS)

Conformément à ce qui avait été annoncé en début de législature, l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) a été mis en place fin juin 2023. Né de la fusion du Bureau de la durabilité (BuD) et de l'Unité du Plan climat (UPCL), il est passé du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) au Département des finances et de l'agriculture (DFA). La démarche vers cette fusion a nécessité un travail d'analyse et de réorganisation afin de viser l'efficacité, ce qui a reporté la programmation de plusieurs projets.

L'Office des Affaires Extérieures (OAE) compte 5,7 ETP. C'est une entité transversale de conduite stratégique, de coordination et d'appui logistique en matière de politique extérieure. Il est actif sur les questions internationales, fédérales et transfrontalières avec les pays voisins. Il a été transféré au département présidentiel au 1er juillet 2022.

Les charges nettes des comptes 2023 se montent à 4'868'856 fr., pour un budget de 4'964'900 fr., affichant une non-dépense par rapport au budget de 96'044 fr. Cette non-dépense est de 362'344 fr. par rapport aux charges nettes budgétées augmentées des crédits supplémentaires (5'231'200 frs).

Ces charges sont en augmentation de 418'108 fr. par rapport aux comptes 2022 (4'450'748 fr.). L'indexation des salaires, les annuités, la participation vaudoise aux JO Paris, ainsi qu'une subvention à la Chaîne du Bonheur pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie expliquent cette augmentation de 9.4%.

- 3010 Des postes vacants (dont un départ à la retraite) expliquent la baisse des dépenses, par rapport aux Comptes 2022 et au Budget 2023. La reprise par un autre canton en 2023 du poste à financement externe de la CGSO (Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale) de l'OAE explique également cette différence, puisque le poste a été occupé toute l'année 2022 (voir compte 4260).
- 3030 Travailleurs temporaires : un appui a été engagé pendant 8 mois pour décharger la juriste départementale et pour l'avancement de projets spécifiques.
- 3030, 3050, 3052, 3054 : Compensation du compte 068/3030 en faveur de la DGAIC pour l'engagement temporaire d'un préfet ad hoc itinérant pour les commissions de conciliation
- 3130 Augmentation des charges liées à la participation vaudoise à la House of Switzerland des Jeux olympiques de Paris 2024, qui n'était pas prévue, pour un montant de 153'000 fr., partiellement compensée par un crédit supplémentaire de 100'000 fr. financé par deux autres départements. Augmentation des frais de représentation de l'OAE en 2023, liés à la visite du président français Emmanuel Macron et des cotisations.
- 3160 Le loyer de l'OAE était budgété pour 2023 au SG-DFA dont il a fait partie jusqu'en juin 2022. Ce dépassement a été financé par un crédit supplémentaire de 24'200 fr. entièrement compensé par le DFA.
- 3631, 3634 et 3635 : subventions versées par l'Office des affaires extérieures (OAE), financées par le prélèvement sur le fonds Interreg (voir 4511 et tableau ci-dessous).
- 3636 Subvention de 50'000 fr. versée à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) financée par un crédit supplémentaire entièrement compensé accordé par le Conseil d'Etat le 11.10.2023 pour le transfert de la convention de subventionnement de la FEDEVACO du SG-DFA au SG-DITS.
- Subvention de 100'000 fr. à la Chaîne du Bonheur, pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie financée par un crédit supplémentaire entièrement compensé accordé par le Conseil d'Etat le 31.05.2023.
- La subvention Interreg de 59'900 fr. est comptabilisée ici, alors que le budget Interreg figure au compte 3631.
- 3511 Contribution cantonale annuelle au fonds Interreg de 300'000 fr. (fonds 3008).
- 4260 Pas de refacturation du poste pour le CGSO (voir compte 3010).
- 4511 Prélèvement de 250'837 fr (en 2022 : 224'763 fr.) sur le fonds Interreg pour des projets intercantonaux ou internationaux (voir 3631, 3634, 3635 et 3636).
- 4610 12'950 fr. : solde du projet Objectif Découverte Léman, dont le rapport à la Confédération a été finalisé en 2023.

Crédits supplémentaires compensés

100'000 fr. pour la participation vaudoise à la House of Switzerland des JO de Paris 2024.

100'000 fr. à la Chaîne du Bonheur, pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie.

Subventions versées à la FEDEVACO

2023 - SG-DITS

Titre du projet ou de l'activité	Description	Pays ou régions bénéficiaires	Dépenses
Contribution pour les activités et le fonctionnement de la FEDEVACO			5'000
UrbaMonde	Soutien aux coopératives d'habitations : Contribuer à concrétiser le droit à un logement adéquat grâce aux principes de l'autogestion, de l'entraide mutuelle et de la propriété collective, qui permettent de contrer la spéculation immobilière, de diminuer les coûts et de renforcer l'organisation communautaire et la cohésion sociale.	Nicaragua	12'000
UrbaMonde	Cité FSH - Un logement accessible pour les plus vulnérables : co-conception et mise en œuvre d'un projet pilote de construction durable dans la banlieue de Dakar	Sénégal	15'000
Terre des hommes (Tdh)	Kabaddi - Autonomisation des jeunes par le sport au Bengale occidental pour lutter contre la violence, les abus et l'exploitation des enfants et des jeunes.	Inde	10'000
La Brique	Sport et cohésion sociale à Diapaga	Burkina Faso	8'000
		Total	50'000

Service publié 001 - Secrétariat général du département des institutions, du territoire et du sport (SG-DITS)							
Comptes 2023							
FONDS 3008 - INTERREG							
Compte	Libellé du compte	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart budgétaire	Ecart C23/C22	Commentaires
3631	Subventions aux cantons	15'300	300'000	15'088	284'912	(212)	Subventions versées aux projets soutenus par le fonds Interreg
3632	Subventions accordées aux communes	-	-	30'700	(30'700)	30'700	
3634	Subventions aux entreprises publiques	149'443	-	134'749	(134'749)	(14'693)	
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	60'021	-	10'398	(10'398)	(49'622)	
3636	Subventions aux organisations privées	-	-	59'901	(59'901)	59'901	
Charges totales		224'763	300'000	250'837	49'163	26'074	
4511	Prélèvement fonds capital propre	-224'763	-300'000	-250'837	-49'163	-26'074	Prélèvement sur le fonds Interreg pour financer les subventions versées (Ecriture d'équilibrage du fonds)
Revenus totaux		-224'763	-300'000	-250'837	-49'163	-26'074	
Resultat du Fonds 3008		-	-	-	-	-	

068 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Depuis 2020, la DGAIC a repris les missions de l'ancien Service juridique et législatif (SJL), ainsi que celles de la division affaires communales de l'ancien Service des communes et du logement (SCL). La DGAIC assure également le lien institutionnel avec plusieurs collectivités et corps constitués, soit les communes et les Préfets, mais également le Tribunal cantonal, le Ministère public, les Églises et communautés religieuses, ainsi que les notaires.

En 2023, la DGAIC a demandé un crédit supplémentaire entièrement compensé (comptes 3030 et suivants) pour engager un préfet ad hoc itinérant pour mener des audiences de conciliation de baux à loyers. Les recours contre les hausses de loyers sont nombreux de sorte que les préfets en poste ne peuvent faire face à leurs tâches légales.

Les charges nettes de la DGAIC sont de 61'949'091 fr. pour un budget de 55'779'500 fr, et pour des comptes 2022 de 62'132'744 fr.. La différence entre les comptes et le budget s'explique principalement par la réévaluation et les pertes sur les créances, montants non budgétés, ainsi que par les montants facturés au titre de frais pénaux, et

encaissés au titre de l'assistance judiciaire. L'essentiel des charges est lié aux salaires, aux frais de justice et au soutien aux communautés religieuses. Les recettes proviennent des montants encaissés au titre de frais pénaux et des amendes.

- 3010 L'écart entre le montant inscrit au budget et les comptes résulte principalement de remboursements reçus au titre d'allocations pour perte de gain (congés maternité et accidents). En comparaison des comptes 2022, il y a certes une augmentation des salaires, mais inférieure au budget alloué.
- 3030 Crédit supplémentaire compensé pour l'engagement d'un préfet ad hoc itinérant
- 3090 Inscription à l'Université de Fribourg financée par le préfinancement (CAS Prévenir les extrémismes).
- 3102 En 2023, les votations fédérales des 12 mars et 26 novembre n'ont pas eu lieu.
- 3109 Fonds 3027 pour la promotion culturelle de la Cathédrale transféré au 01.03.2023 du Service de la culture (SERAC).
- 3130 L'écart avec les comptes 2022 se justifie par une augmentation des émoluments de justice dus au titre de l'assistance judiciaire (114'000 fr.) et par une diminution des frais de port (-452'000 fr.), deux votations fédérales ayant été annulées.
- 3180 Selon les instructions relatives à l'élaboration du budget de fonctionnement, il n'y a pas lieu de budgétiser ce compte. La facturation 2023 des notes de frais pénaux (NFP) a été supérieure à 2022 (4.5 mois pour approximativement 700 factures). La Direction du recouvrement ayant par ailleurs procédé à moins d'amortissements (62% en 2022 et 55% en 2023), le correctif d'actif se trouve supérieur à 2022 (taux de récupération fixé à 35% pour les NFP).
- 3181 Insuffisance budgétaire. Ce compte n'enregistrant que des pertes comptables, et non des dépenses effectives, il est exclu du périmètre nécessitant la présentation d'un crédit supplémentaire. Le budget 2024 se monte à 13'939'000 fr., soit 3'935'000 fr. de plus qu'en 2023.
- 3511 Les montants encaissés pour les créances compensatrices au titre d'infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants peuvent fortement varier. En 2023, deux affaires pénales totalisent 135'500 fr. (sur approximativement 150 dossiers).
- 3634 Indexation 2023 du secteur subventionné et augmentation de la subvention annuelle versée aux Eglises (selon convention de subventionnement 2020-2024).
- 3636 Fonds 3027 pour la promotion culturelle de la Cathédrale transféré au 01.03.2023 du SERAC
- 3637 Charges non maîtrisables. Les indemnités et réparations morales servies au titre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) ont été moins élevées que prévu. Le budget 2024 a été revu à la baisse (650'000 fr.).
- 4250 Fonds 3027 pour la promotion culturelle de la Cathédrale transféré au 01.03.2023 du SERAC
- 4260 Incertitude quant à la date de déploiement du nouveau système à la Direction du recouvrement. L'écart avec les comptes 2022 se justifie par une augmentation de la facturation des notes de frais pénaux (4.5 mois) et par une diminution des encaissements (-1'072'400 fr.) et des amortissements (-485'000 fr.) pour l'assistance judiciaire.
- 4270 Budget insuffisant pour les préfectures (qui ont maintenu le taux d'encaissements de 2022) et pour les créances compensatrices (résultat constitué à 50% par des amortissements).
Une hausse des encaissements (+ 475'000 fr.) et une baisse des amortissements (- 240'000 fr.) pour les amendes et peines pécuniaires expliquent l'écart avec les comptes 2022.
- 4290 Le budget 2023 a été adapté selon l'évolution du résultat des comptes 2021-2022 (3'575'500 fr. et 3'731'200 fr.). Les encaissements provenant de la gestion des actes de défaut de biens ont cependant été moins élevés que prévu.

Fonds

La sous-commission constate que la DGAIC dispose de deux fonds. Le fonds n° 3017 affecté à l'incitation financière aux fusions des communes (aucune fusion n'a eu lieu durant l'année 2023) et le fonds n° 3027 pour la promotion culturelle de la Cathédrale (transféré du SERAC au 01.03.2023).

043 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La DGTL est en charge de l'aménagement du territoire (plan directeur cantonal, planifications directrices et d'affectation, projets d'agglomération), du cadastre et de la géoinformation (géoportail cantonal), des autorisations en matière de permis de construire et de la politique du logement au niveau cantonal.

La DGTL est responsable des aides à la pierre pour le logement. En 2023, le budget prévoyait un montant de 3'592'300 fr. Le décompte des aides à la pierre 2023 est de 3'663'772 fr., mais en réalité le montant versé est de 2'266'464 fr. La différence entre le budget et le réel est de 1'325'836 fr. et provient en grande partie du recours aux fonds de régulation des propriétaires. Voir détail sous compte 3636.

Fonds

La sous-commission relève que la DGTL dispose d'un fonds 2029 affecté à l'aménagement du territoire. Il s'élève à 250'830.65 fr. au 31.12.2023 alors qu'il était de 1'282'687.95 fr. au 31.12.2022. Il n'y a pas d'encaissement de la taxe sur la plus-value en 2023 (compte 4200) ce qui s'explique par des procédures en cours, des demandes de contre-expertises et de nombreux recours. Ce qui nous fait une attribution au fonds de 0 fr. (compte 3510). Le prélèvement sur le fonds 2029 est comptabilisé au compte 4510, pour un montant de 1'031'857.30 fr.

Les charges nettes sont ainsi de 18'197'443 fr. pour un budget de 20'838'400 fr, les explications ci-dessus expliquant en partie cet écart.

- 3030 En 2023, plusieurs renforts supplémentaires. Toutefois, certains engagements n'ont pas pu être finalisés. Les travailleurs temporaires représentent 7% de la masse salariale de la DGTL.
- 3102 Crédit supplémentaire compensé à l'interne de la DGTL de 122'000 fr. : Annonces pour la campagne de communication sur la révision complète du plan directeur cantonal. Stabilisation des demandes de permis de construire et leur publication dans la FAO sur les 3 derniers mois de l'année.
- 3132 Crédit supplémentaire compensé à l'interne de la DGTL de 237'000 fr. selon prévision en septembre 2023. Pas eu besoin d'utiliser ce crédit supplémentaire, toutes les prévisions n'ont pas été finalisées. Ralentissements dans la concrétisation de certains projets. Budget expertises plus-value : 250'000 fr. réel plus-value : 153'870.30 fr. Budget SDA : 436'000 fr. réel SDA 399'286.60 fr.
- 3161 Baisse des impressions et des photocopies dues à la dématérialisation
- 3510 Lors de l'établissement du budget, il était prévu d'encaisser des taxes sur la plus-value (fonds pour l'aménagement du territoire) ce qui aurait permis d'alimenter le fonds, voir compte 4200.
- 3632 Études « objectif logement » menées par les communes, certaines n'ont pas abouti et d'autres ont pris du retard.
- 3634, 3635, 3636 Concernant les aides à la pierre pour le logement, le budget 2023 prévoyait un montant de 3'592'300. fr. Le décompte des aides à la pierre 2023 est de 3'663'772 fr., mais en réalité le montant versé est de 2'266'464 fr. La différence entre le budget et le réel est de 1'325'836 fr. et provient en grande partie du recours aux fonds de régulation des propriétaires, soit :
- Total décompte : 3'663'772 fr. moins fonds de régulation 1'127'799 fr. moins les aides supprimées 269'509 fr. = total versé 2'266'464 fr.
- Compte 3635-00 Prométerre : prévu au budget 150'000 fr. (maximum de l'accord), le réel est de 98'760 fr., il y a eu moins d'instruction et de traitement de dossiers pour les nouvelles décisions.
 - Compte 3635-00 Forum Logement : prévu au budget 45'000 fr., le réel est de fr. 0 pas eu besoin de cette subvention.
 - Compte 3634-00 SVL : prévu au budget 300'000 fr., le réel est de 270'000 fr. suite à une nouvelle décision du 20.09.2023.
 - Compte 3634-00 Autres subventions (Fonctionnement et étude) : prévu au budget 1'888'700 fr., le réel est de 1'839'756.32 fr., certaines subventions ont coûté moins que prévu.
- 4200 Retard dans la perception des taxes concernant la plus-value. En 2022 : Facturation de la plus-value pour un montant de 900'476.20 fr. En 2023 : Pas de revenus réels qui s'explique par des procédures qui sont en cours, des demandes de contre-expertises et de nombreux recours.

4210 Augmentation de la facturation pour :

- Emoluments des autorisations de construire de 1'004'406 fr.
- Emoluments pour les autorisations de transformations et aliénations de logement de 7'990 fr.

Diminution de la facturation pour :

- Hors zone à bâtir de -31'402 fr.
- Immatriculations de 4'750 fr.

4240 Diminution de la facturation pour :

- Abonnement Pro info Camac de 308.65 fr.
- BDCO (Base de données cadastrales officielle) de 169'953.95 fr.
- Gedi (Commande de géodonnées) de 40'001.65 fr.

Augmentation de la facturation pour :

- Gestionnaire réseaux de - 8'843.70 fr.
- Carte des dangers naturels de -12'344.35 fr.

4510 Lors de l'établissement du budget, il était prévu d'encaisser des taxes sur la plus-value affectées au fonds pour l'aménagement du territoire (compte 4200) et de générer une attribution au fonds (compte 3510). En 2023, il n'y a eu aucun encaissement de ces taxes et ainsi aucune attribution au fonds. (Produit du fonds - les charges du fonds). Les charges du fonds sont donc passées au compte 4510 à titre de prélèvement sur le fonds.

4610 Aucune participation fédérale pour les points fixes, la tenue du registre des bâtiments et logements et l'entretien de la frontière nationale à la suite de la fin de la convention programme.

4612 Participations de Lausanne Région et de Région Morges pour les études relatives au projet d'agglomération Lausanne-Morges en relation avec le compte 3132.

Crédits supplémentaires

La DGTL a obtenu du Conseil d'Etat deux crédits supplémentaires entièrement compensés.

Un financement de 122'000 fr. pour la publication dans la FAO des demandes de permis de construire (CAMAC) + campagne de communication sur le plan directeur cantonal 2050.

Un autre crédit supplémentaire de 237'000 fr pour des mandats d'études techniques et juridiques, notamment en lien avec les agglomérations et les expertises pour la taxation de la plus-value, pour les PAC et le PALM.

Bouclage d'investissements et préfinancement

Deux objets d'investissements devront être bouclés en 2024 :

I.000184.01 Crédit mensuration officielle 2008-2011 (montant du décret: 25,49 mios)

I.000353.01 Poursuite mensuration officielle & ICDG (montant du décret: 33,5 mios). Ce dossier sera vraisemblablement plutôt bouclé en 2026.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Le SEPS a pour mission de mettre en œuvre la politique du sport dans le canton. Cette politique est en pleine mutation. En 2023, la préparation du contre-projet à l'initiative "Pour une politique sportive ambitieuse !" ainsi que la candidature pour le futur centre de l'Association suisse de football ont particulièrement occupé le service. Les charges nettes sont légèrement inférieures au budget (C 23: 6'032'360 fr. et B23: 6'882'200 fr.), la différence s'expliquant en partie par les subventions non budgétées du Fonds d'utilité publique (FUP).

3010 Un conseiller pédagogique a pris sa retraite fin avril 2023 et a été remplacé le 1er août 2023, d'où une vacance de poste de 3 mois. Un délégué aux subventions a été engagé dès le 1er mai à 70 %. Vacance de poste de 4 mois. Une collaboratrice J+S a pris sa retraite fin juin 2023 et a été remplacée par un auxiliaire devenu CDI.

3030 Un auxiliaire a repris un poste devenu vacant

- 3104 Le nombre de nouvelles salles nécessitant des dépenses pour l'équipement initial fluctue chaque année. En 2023, des non-dépenses ont été constatées dans les frais d'exploitation du pumtrack (-10'900 fr.), les manuels de cours J+S (-16'400 fr.), les flyers et supports d'information (-15'000 fr.). A noter aussi, la compensation en faveur du compte 3144 du service 048 DGIP pour la rénovation et l'aménagement de locaux du SEPS.
- 3130 Des non-dépenses ont été essentiellement constatées dans les frais de port (-17'000 fr.), les frais de représentation (-22'000 fr.), les frais d'organisation de congrès (-26'000 fr.) et la rémunération des intervenants externes (guides de montagne pour les cours J+S (-23'600 fr.)
- 3132 Crédit supplémentaire de 200'000 fr., dont 120'000 fr. pour l'établissement d'un contre-projet à l'initiative "Pour une politique sportive ambitieuse !" et 80'000 fr. pour la candidature vaudoise en vue de la construction et l'accueil du futur centre national de l'Association suisse de Football, l'ASF. Les dépenses ont finalement été inférieures aux prévisions. Toutefois, ces mandats ont été prioritaires sur d'autres, notamment pédagogiques.
- 3171 Des non-dépenses ont été notamment constatées dans les frais de remontées mécaniques (-40'000 fr.), la location de terrains et d'équipements pour J+S (-19'000 fr.)
- 3199 Les dépenses pour le projet Fairplay ont été inférieures de 24'400 fr. par rapport au budget. De nombreux autres projets n'ont pas été réalisés dont notamment le calendrier Fairplay. Pas d'évènements exceptionnels nécessitant des crédits supplémentaires comme en 2022 pour le jubilaire des 50 ans de Jeunesse + Sport et l'année du Vélo.
- 3612 Depuis 2023, la Confédération « devait » subventionner les communes directement pour les coûts liés aux camps sportifs. Ne devait rester dans ce compte que la part cantonale. Cette nouvelle procédure a été partiellement respectée par la Confédération. Ce compte est donc en dépassement au bouclage des comptes, mais est compensé par une augmentation du même montant du compte 4630.
- 3636 Subventions du Fonds d'utilité publique FUP 2023 plus élevé +270'000 fr. et autres subventions d'évènements sportifs +59'000 fr. A noter que les subventions FUP 2023 de 2.02 mios étaient non prévues au budget selon consigne du SG-DEIEP et qu'elles ont finalement été inscrites aux comptes du SEPS, service métier, en charges et en revenus (voir compte 4511).
- 4260 En 2022, remboursement des subventions versées pour les Championnats du monde de cyclisme sur route 2020 qui ont été annulés (COVID) -468'100 fr.
- 4511 Prélèvement FUP non budgété selon consigne SG-DEIEP. Voir commentaire FUP sous 3636
- 4630 Ce versement aux cantons ne concerne que les camps sportifs scolaires. La Confédération avait annoncé vouloir procéder au versement directement aux bénéficiaires dès 2023, mais des problèmes dans la mise en application de la nouvelle Banque de Données Fédérales ont retardé la concrétisation de cette volonté. C'est désormais chose faite en 2024.

Crédits supplémentaires

A noter, en 2023, un crédit supplémentaire de 120'000 fr. pour des frais liés à une politique sportive vaudoise ambitieuse. Les budgets 2023 étaient déjà bouclés au moment du dépôt de l'initiative. Une démarche participative a été organisée, avec la création de 4 groupes de travail et d'un comité de pilotage ainsi qu'un mandat pour préparer le concept, et a nécessité un crédit supplémentaire.

Un autre crédit supplémentaire de 80'000 fr. pour la candidature vaudoise en vue de la construction et l'accueil du futur centre national de l'ASF a aussi été nécessaire. Plus d'information sous le compte 3132.

Bouclage d'investissement

La sous-commission note le bouclage d'investissement I.000724.01 qui concerne le Stade de la Tuilière.

Subventions

Ci-après le détail des subventions payées par le budget du SEPS (chiffres 1 à 7) et payées par le FUP (chiffre 8).
Le tout a été entièrement imputé au compte 3636 "Subventions accordées à des organisations privées".

Type de dépense	Bénéficiaire	Montant
1.Congrès sportifs internationaux	Symposium AMA	20 000,00
	Smart City & Sport Summit	35 000,00
2.Divers sport international	Tour du Pays de Vaud	2 276,35
	AISTS, cotisation annuelle	40 000,00
	Incubateur Observatoire Femmes et Sport	125 000,00
	Fondation LOC	280 500,00
3.Fédérations sportives internationales : aide à l'installation	Incubateur GO femmes et sport	19 180,00
4.Manifestations sportives internationales ponctuelles	Lausanne Archery	2 000,00
	Tour de Suisse (Villars)	6 000,00
	Suisse-Montenegro	8 000,00
	FEI Inventing Nation Cup	13 600,00
	Manche du Tour de Suisse cycliste	24 000,00
5.Manifestations sportives internationales répétitives	FEI Nation Cup	3 400,00
	World Tour Basket 3x3 Mies	5 000,00
	Mémorial Gander Morges	8 000,00
	Equissima	13 000,00
	Lausanne Billard Masters	16 500,00
	Mtx Ladies Open de tennis	17 000,00
	Rallye automobile du Chablais	20 000,00
	TT Top 16 Montreux	33 000,00
	Coupe du monde d'escalade - Villars	34 000,00
	Swim Cup	50 000,00
	World Tour Basket 3x3	50 000,00
	WTA Tennis Lausanne	66 000,00
	Athletissima	120 000,00
6.Sport et manifestations populaires et associatifs	Suisse Bouge-Montreux	1 000,00
	Suisse bouge Yverdon-les-Bains	1 000,00
	Suisse Bouge-Vevey	1 000,00
	Suisse Bouge-Bex	1 500,00
	Suisse Bouge-Aigle	1 500,00
	Féd. Suisse haltérophilie	1 600,00
	Urban Project Yverdon-les-Bains	2 600,00
	Morges Bouge	3 000,00
	Finale swiss Ice skating	5 000,00
	PFG Lausanne	5 000,00
	20 km de Lausanne	8 000,00
	Soutien ProSen	16 000,00

	Triathlon de Nyon	16 000,00
	Triathlon de Lausanne	16 000,00
	Montreux Trail Festival	20 000,00
	Marathon de Lausanne	20 000,00
	Fête fédérale de gymnastique 2025	80 000,00
7.Subventions diverses	HEP soutien	2 000,00
	Subvention au CSEL	5 000,00
	Centre de tir à l'arc	8 000,00
	Ass.Vaud.Badminton/prom. relève, badminton Yverdon	8 700,00
	Ass.Cant.Vd gym/prom. relève, trampoline-gym Aigle	8 700,00
	Cool and Clean FVA subvention	10 000,00
	Team Vd Foot Espoir/prom.relève, Foot LTDP	11 100,00
	Vaud Unihockey/prom.relève, Unihockey Puidoux	14 500,00
	AFP prom. la relève 2022-2023/Hand-études Crissier	20 000,00
	Ass.Vaud.Basket/prom. relève, basket Pully	20 000,00
	Team Vd Foot Espoir/prom.relève, Foot Prilly	20 000,00
	Ass.Cant.Vd hockey/prom.relève, Villamont Lsne	20 000,00
	Ass.Romande Ski/prom. relève, ski Ollon+Sépey	20 000,00
	Soutien à Vaud Génération Champions	150 000,00
Total pour le compte 3636 hors Fonds d'utilité publique		1 528 656,35
8.Fonds d'utilité publique	Vaud Générations Champions	100 000,00
	Villars Paraclimbing	100 000,00
	Chuv Projet bouge	100 000,00
	Summit Festival	108 000,00
	Etude violence dans le sport	190 000,00
	Tour de France	395 000,00
	Versement 1/20e du FUP à la FFSV	1 024 833,00
Total pour le compte 3636 par le Fonds d'utilité publique		2 017 833,00
Total général des subventions 2023 au compte 3636		3 546 489,35

050 Chancellerie d'État

La Chancellerie est au service du Conseil d'État, le Chancelier est le porte-parole du gouvernement. Il assiste le Conseil d'État dans l'accomplissement de ses tâches et garantit la ligne administrative de l'État. Une grande partie du travail de la Chancellerie est lié aux séances du Conseil d'État.

Les comptes 2023 présentent des charges nettes de 14,6 mios, par rapport à un budget 2023 de 16,15 mios, ce qui représente des non-dépenses de -1,55 mios, soit - 9,6%. Par rapport aux comptes 2022, l'augmentation des charges est de + 1,655 mios, soit une augmentation de + 12.8 %.

Les comptes 2023 de la Chancellerie sont notamment impactés par la création des 6 postes accordés au Budget 2023. L'augmentation des charges est également due au versement des nouvelles pensions aux 4 Conseiller-ère-s d'Etat qui ont quitté le Gouvernement en 2022, puisque le plein impact de cette mesure se fait sentir en 2023. Le versement en 2022 des prestations de sortie des membres du CE sortant de charge en 2022 explique la diminution des revenus par rapport à 2023. Le report en 2024 de l'étude sur la plateforme numérique liée à l'aide aux médias explique aussi une partie de la baisse des charges réelles.

La Chancellerie compte 64 collaborateurs (état du personnel en poste au 17.05.2024), représentant 62,3 ETP, dont les 7 Conseillers d'État.

- 3010 + 4 ETP ont été engagés en 2023. Un médiateur adjoint a été engagé au Bureau cantonal de la médiation administrative (BCMA) (+1 ETP), ainsi que 2 personnes pour renforcer les Archives cantonales (+2 ETP), et +1 ETP pour le renforcement de la Chancellerie. Les 2 ETP destinés à renforcer le bureau de l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI.), pour répondre aux obligations légales, obligations relevées par la Cour des comptes et par la Commission de gestion, ont été engagés début 2024.
- 3030 Des postes d'auxiliaires ayant été engagés durant le 2e semestre, l'entier du budget n'a pas été dépensé.
- 3060 4 Conseiller-ère-s d'État ont quitté leur charge en juillet 2022, et l'impact du versement de leurs rentes est sur 12 mois en 2023. Les diminutions de rentes suite aux décès d'anciens Conseillers d'État ou de leurs veuves impactent également ce compte.
- 3102 Frais d'annonces liés aux mesures de soutien à la diversité des médias, annonces diverses et frais d'imprimés usuels (EMPD, Programme de législature, rapports, etc.) émanant du Conseil d'État.
- 3102.2 Une partie du budget non-dépensé de 90'918 fr. est liée à une modification de la méthode de calcul de la redevance ProLitteris par l'organisme en charge. Cette méthode a été revue suite à la modification de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023. Au vu des coûts supplémentaires annoncés, une phase transitoire a été négociée et acceptée pour 2023. Dans les comptes 2023, le montant est inférieur de 28'733.50 fr. par rapport aux comptes 2022 pour cette redevance. Désireux de faire connaître son action, le BCMA va à la rencontre de la population (en 2023 : à Yverdon-les-Bains et à Aigle). Des annonces dans les journaux pour indiquer les dates et lieux de cette délocalisation ponctuelle figurent dans ce compte. Un montant supérieur était prévu au budget à cette fin.
- 3101.3 Les achats de vins pour 2023 se montent à 92'249 fr. Seule une petite quantité est vendue en interne à l'administration, générant une recette au compte 4250 (3'934 fr.). La comptabilisation des vins offerts lors de réceptions et manifestations est notée en charge du compte 3105 (75'408 fr.). La diminution constatée en 2023 est liée à la simplification et à la clarification de la gestion comptable des achats de vins (voir aussi le compte 4250). Cette simplification de traitement est déjà prévue au budget 2024.
- 3138 En 2023, la Constitution vaudoise a fêté les 20 ans de sa révision totale. 2023 a aussi été l'anniversaire des 125 ans de la Constitution fédérale. Le canton a marqué cette double commémoration par différents événements, ce qui a généré des dépenses supplémentaires par rapport à 2022. Pour saluer l'importance du travail effectué à la Constituante sous leur présidence, le Mérite cantonal a été décerné pour un montant total de 15'000 fr. à la co-présidente, Madame Yvette Jaggi, ainsi qu'aux 2 co-présidents, Messieurs René Perdrix et Jean-François Leuba (*à titre posthume*). Chaque récipiendaire ou sa famille a pu ainsi offrir 5'000 fr. à une Association à but non lucratif.
- 3132 La politique d'aide à la diversité des médias se poursuit, malgré des dépenses effectives inférieures aux montants budgétés (172'650 fr. dépensés pour un budget (740'000 fr.)
L'essentiel de la non-dépense concerne le budget pour la plateforme numérique (estimé à 500'000 fr.), qui sera mise en place en 2024 par le chef de projet du BIC dédié à ce développement.
- 3160 Le BCMA et l'APDI ont déménagé dans de nouveaux locaux. Malgré le crédit supplémentaire de 68'700 fr., les charges de loyers en 2023 sont légèrement plus élevées que prévu.
- 3170 Les frais de transports comptabilisés dans ce compte concernent le personnel de toute la Chancellerie
- 4260 En 2022, 4 Conseillers d'Etat avaient quitté le gouvernement, occasionnant des prestations de sortie. Le remboursement de rentes au Canton par les Retraites Populaires explique en grande partie le montant important encaissé en 2022, et la différence entre les comptes 2022 et les comptes 2023.

Boucllement de crédits

Bouclé en 2023

- I.000333.02 ACV 2e étape de densification, EMPD 224.2015, du 23.6.2015: 1'485 mio\$
Projet de densification des cellules des dépôts des ACV (2e étape), remplacement d'étagères fixes par étagères mobiles, numérisation de négatifs

A boucler en 2024

I.000092.01 ACV-Pôle numérique/ numérisation
 Projet d'aménagement du pôle de numérisation, achat de machines, travaux de numérisation pour sécurisation (externes et internes).

Investissements

I.000251.02 Archivage électronique historique et probatoire : 2'145'882.75 fr. (Budget 2'333'700 fr.)

Les montants ont été utilisés pour la mise en œuvre d'une partie du nouveau système d'information des Archives cantonales vaudoises (ACV), lié au système de conservation probatoire (EMPD lot1). Ils couvrent les coûts de pilotage, de renfort métier et DGNSI, ainsi que les prestations des fournisseurs.

469'828.29 fr.	Paiement de prestation LSE – divers fournisseurs de prestations externes
1'502'585.46 fr.	Acquisition pour le développement
173'469.00 fr.	Renfort métier

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le CCF est une autorité indépendante, dont la mission est de contrôler l'utilisation de l'argent public. Il assure l'audit annuel des comptes de l'Etat, ainsi que celui des entités soumises à son champ de contrôle. Il délivre environ 70 rapports par an.

Une présentation des rapports d'activité et de révision du CCF a été faite à l'ensemble de la Commission des Finances le 16 mai 2024.

Le CCF compte 19,5 ETP conformément au budget 2023, son effectif reste très stable. Les collaborateurs sont des spécialistes par domaine, dont des ingénieurs, des financiers, un juriste, des informaticiens, dont un spécifiquement pour la sécurité informatique. Il est en contact avec les Secrétaires généraux des départements afin de répondre aux propositions d'audit de manière équitable. Les mandats concernant la facture sociale et la péréquation sont récurrents et prioritaires.

Les charges nettes des comptes 2023 du CCF sont de 3,924 mios, pour un budget de 4,120 mios (avec les crédits supplémentaires : 4,165 mios). Elles sont donc inférieures de 240'000 fr. au budget avec crédits supplémentaires. Elles sont légèrement supérieures de 155'526 fr. aux charges nettes des comptes 2022 qui sont 3,769 mios.

- 3030 Travailleurs temporaires : l'augmentation est à mettre en lien avec un audit plus important que prévu sur les bâtiments scolaires, pour lequel le Conseil d'Etat a accordé un crédit supplémentaire de 42'700 fr. le 8.11.2023
- 3090 Un crédit supplémentaire entièrement compensé de 32'000 fr. a été accordé par le CE le 14.6.2023 pour financer des formations non budgétées. Les ressources internes sont précieuses, et ces formations continues sont indispensables. Les profils recherchés ne sont pas courants sur le marché et il est important de pouvoir compter sur les bons profils et de pouvoir les garder.
- 3113 Un crédit supplémentaire entièrement compensé de 6'500 fr. a été accordé pour l'achat de matériel informatique.
- 3130 Prestations de services de tiers : ce compte permet de travailler avec des spécialistes à l'externe pour réaliser des mandats dont ils connaissent parfaitement le domaine

Le report de crédit de 40'700 fr. est constitué de 33'200 fr. concernant notamment un audit non terminé pour des transports publics qui sera finalisé en 2024. Le montant de 7'500 fr. concernant l'accompagnement du CCF dans la mise en œuvre de contrôles informatiques généraux (ITGC) du système financier SAP.

Crédit supplémentaire

Un crédit supplémentaire de 44'700 fr. a été accordé par le Conseil d'Etat le 8.11.2023 pour financer un mandat sur la sécurité de bâtiments scolaires effectué par du personnel auxiliaire et qui s'est avéré plus compliqué que prévu.

069 Conseil de la Magistrature

Les commissaires ont rencontré le président du Conseil de la Magistrature, Monsieur Alex Dépraz, juge au tribunal cantonal, accompagné de Mme Nadine St-Pierre, responsable financière du département.

Rappel du contexte

Lors de la votation du 25 septembre 2022, le peuple vaudois a accepté d'inscrire dans la Constitution le Conseil de la Magistrature (CM). La loi sur ce Conseil est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Le CM n'ayant aucune existence légale en 2022, il n'était pas possible d'établir un budget pour 2023.

Le 17 février 2023, une proposition du Conseil d'Etat validée par la COFIN en mai 2023 attribuait au CM un crédit supplémentaire partiellement compensé de 202'200 fr. afin d'assurer son fonctionnement pour 2023, et pour couvrir les charges salariales et celles du personnel temporaire pour 6 mois. Le montant de ce crédit était basé sur les budgets appliqués en Valais et à Fribourg, tout en tenant compte des particularités liées au démarrage et au fait que les besoins étaient difficiles à évaluer.

L'EMPL prévoyait de confier le secrétariat du CM à la DGAIC, ce qui a été refusé par le Grand Conseil pour des motifs d'indépendance du CM, lequel doit donc disposer de son propre secrétariat. Il a donc été prévu de financer 1,2 ETP administratif (0,8% de secrétaire juridique, et 0,40% de secrétaire). Le président dispose en 2023 d'une décharge de 10 %, le crédit supplémentaire précisant qu'il allait déléguer la préparation de dossiers ainsi que l'organisation du Conseil aux secrétaires administratives et juridiques. Une décharge plus importante était envisagée, avec le recours possible à des postes de greffiers supplémentaires au Tribunal cantonal. La location de locaux était également prévue.

Discussion générale

Le Conseil a déployé progressivement son activité en 2023, tout en mettant en place son organisation, et s'est déjà saisi courant 2023 de plusieurs dossiers disciplinaires. Son rapport d'activité 2023 sera soumis à la Commission thématique des affaires juridiques.

Examen des comptes

Services	Conseil de la magistrature		
	Charges	Revenus	Net
Budget 2023	-	-	-
Crédits supplémentaires	202 200 fr.	-	202 200 fr.
Comptes 2023	216 463 fr.	-	216 463 fr.
Comptes 2022	-	-	-
Dépassement par rapport au CS	14'263 fr.		

- 3010 La secrétaire juridique (0,8 ETP) ainsi que la secrétaire (0,4 ETP) ont été engagées mi-novembre, alors que le crédit supplémentaire tenait compte de leur engagement pour une période de 6 mois.
- 3030 Une auxiliaire temporaire a assumé l'intérim depuis le mois d'avril à 30 %.
- 3110 L'installation en fin d'année dans les locaux et la réutilisation de mobilier existant explique le peu dépense
- 3130 Les indemnités versées aux membres du Conseil de la Magistrature de 43'045 fr. ont été plus importantes que celles estimées dans la demande de crédit supplémentaire (27'700 fr). En effet, des visites ont déjà pu avoir lieu en 2023, ainsi que le traitement de plusieurs dossiers disciplinaires. Le Conseil siège environ 2 fois par mois. Les indemnités sont fixées à 125 fr. de l'heure.
- 3132 Le crédit supplémentaire prévoyait le recours à des experts externes pour un montant de 50'000 fr. ce qui ne s'est pas avéré nécessaire en 2023.
- 3160 Les bureaux du CM sont situés à la place du Château 1, aucun loyer n'est imputé.
- 3910 + 106'974 fr. input interne. Suite à l'amendement du Grand Conseil au budget 2024, une décharge pour la participation en 2023 de 3 membres de l'OJV à 0,10% ETP chacun (soit 0.3 ETP) et de 2 membres du MP équivalent à 0.2 % ETP a été imputée au Conseil de la magistrature (MP 42'174 fr. et OJV 64'800 fr.). L'effet financier est neutre pour l'Etat.

Dépassements non autorisés

15'345 fr.: les frais des indemnités pour les membres du conseil de la Magistrature ont été sous-évalués faute d'élément comparatif lors de la demande de crédit supplémentaire pour octroyer un budget.

Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	24'950'000	3'200'000	21'750'000
Comptes 2023	16'553'858	3'742'846	12'811'013
Ecart	-8'396'142	542'846	-8'938'987

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DITS	0	0
068	DGAIC	553'000	1'100'532
043	DGTL	7'963'000	7'524'598
042	SEPS	10'897'000	2'040'000
050	Chancellerie	2'337'000	2'145'883
056	CCF	0	0
026	MP	0	0
069	Conseil de la magistrature	0	0
Total	DITS	21'750'000	12'811'013

Investissements bouclés en 2023

SEPS	Service de l'éducation physique et du sport 1.000724.01 Stade de la Tuilière	226.2020	16.02.2021	5'000'000.00
DGIP	Chancellerie d'Etat 1.000333.02 ACV 2ème étape de densification	224.2015	23.06.2015	1'485'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				6'485'000.00

Investissements à boucler en 2024

DGTL	Direction générale du territoire et du logement 1.000184.01 Crédit mensuration officielle 2008-2011	133.2008	24.03.2009	25'490'000.00
DGTL	1.000353.01 Poursuite mensuration officielle & ICDG	153.2014	09.09.2014	33'500'000.00
DGNSI	Chancellerie d'Etat 1.000092.01 ACV-Pôle numérique/numérisation	016.2012	12.03.2013	438'500.00
TOTAL DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT				59'428'500.00

12.2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

Commissaires : M. Kilian Duggan, rapporteur
M. Philippe Jobin

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré trois demi-journées à l'examen des comptes 2023. Ils remercient les chefs de services ainsi que leurs collaborateurs·trices pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information, à la suite des différentes questions posées par la sous-commission. Ils remercient particulièrement M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	2 995 962 400	434 053 100
Comptes 2023	3 038 157 325	434 608 170
Différence en fr.	42 194 925	555 070
Différence en %	1,41%	0,13%

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	2 995 962 400	434 053 100
Crédits supplémentaires	81 749 000	695 000
Budget total 2023	3 077 711 400	434 748 100
Comptes 2023	3 038 157 325	434 608 170
Différence en fr.	-39 554 075	-139 930
Différence en %	-1,29%	-0,03%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	2 929 246 424	434 953 652
Comptes 2023	3 038 157 325	434 608 170
Différence en fr.	108 910 901	-345 482
Différence en %	3,72%	-0,08%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	2 603 549 155	2 561 909 300	2 494 292 772

3. Reports de crédits

a) 2022 sur 2023 pour un montant de 0 fr.

Service publié	Montant	Description
Néant	0 -	

b) 2023 sur 2024 pour un montant de 150'000 fr.

Service publié	Montant	Description
010 Secrétariat Général	50'000	Mobilier et aménagement de locaux
013 DGEP	100'000	Moyens d'enseignement

4. Remarques générales

Les comptes de fonctionnement du DEF ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires pour des charges brutes de 81'749'000 fr. et des revenus de 695'000 fr.

Le tableau suivant montre la répartition des crédits supplémentaires (charges nettes) par service :

Service publié	Total CS	Dont UKR/OSTRAL
010 Secrétariat Général	87'000	0
011 DGEO – DG	286'000	0
012 Enseignement obligatoire	59'534'600	21'498'200
013 Direction générale de l'enseignement postobligatoire	875'500	58'900
014 Enseignement secondaire II	9'078'800	4'318'900
015 Enseignement supérieur	11'192'100	100'000
Total net	81'054'000	25'976'000

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DEF (SG-DEF)*

Le déploiement de l'éducation numérique (EduNum) est coordonné au niveau du secrétariat SG-DEF. Le rythme de déploiement de la seconde phase n'a pas été au niveau annoncé dans l'EMPD, entraînant des dépenses moins élevées, du fait notamment de pénuries de matériel.

Objet d'investissement	EMPD Numérique II « Informatique pédagogique »	EMPD Numérique II « déploiement, transition et coordination »
Dépense 2023 prévues (cf EMPD)	2'438'000 fr.	9'330'000 fr.
Dépenses 2023 effectives	730'452 fr.	4'403'921 fr.

Quant au plan climat, validé par le Grand Conseil au 1^{er} semestre 2023, il n'a pas encore pu déployer d'effets durant l'année 2023.

3511¹ Attributions aux fonds sous capital propre : Le SG-DEF allouait un montant de 1'573'250.- fr. au fonds COSAB permettant de financer le remplacement d'enseignants lors de congés sabbatiques. Le fonds disposait à fin 2021 d'une fortune de 6'252'004.90 fr., du fait d'une utilisation plus faible des congés sabbatiques durant la période COVID. Comme l'utilisation moyenne du fonds est de l'ordre de 1 mio par année, il n'est plus alimenté depuis les comptes 2022. Au 31.12.2023, le solde du fonds se monte encore à 4'433'220.28 fr.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Ce service présente des comptes avec une économie de charges de 1'911'439.35 fr. Cette économie est principalement due à de nombreux postes ouverts non-repouvus, notamment dans des fonctions techniques et particulièrement dans l'informatique.

3010 La pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs (comptabilité, RH, informatique), couplée à la concurrence salariale n'ont pas permis de pourvoir l'entier des postes ouverts.

3030 Afin de pallier le manque de main-d'œuvre, il a été fait appel à du personnel auxiliaire temporaire.

012 DGEO Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée

La commission des finances a mandaté la CTSI pour analyser les comptes 2023 de l'informatique pédagogique. Dans ce service, les coûts Ukraine (21.4 mios) impactent les comptes.

3090 Le déploiement EduNum a canalisé passablement de formations sur l'année 2023, expliquant la baisse des besoins de formation.

3113 Depuis l'introduction du crédit d'inventaire en matière d'informatique pédagogique, l'acquisition de moyens d'enseignements informatiques n'est plus financée par ce compte. Par conséquent, il subsiste uniquement du « petit » matériel, par exemple, câbles, caméras, adaptateurs, etc.

3130 Les conséquences de la guerre en Ukraine (+78'000 fr.) et de l'asile en général (+ 18'000 fr.) ont nécessité plus de besoins en interprètes.

3300 Comme évoqué *supra*, l'acquisition de matériel d'informatique pédagogique n'a pas pu suivre le rythme escompté.

3612.1 Le Canton et la Ville de Lausanne sont liés par une convention concernant les tâches de secrétariat des établissements. La facturation s'effectue selon le coût moyen réel d'un ETP effectuant les mêmes tâches au sein de l'ACV.

3612.7 L'ouverture d'une classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS) nécessite des prestations pédagogiques. Ces prestations sont assumées par la Ville de Lausanne (convention) pour les CRPS ouvertes sur son territoire, ce qui explique cette légère augmentation.

3636.1 Le service soutient 19 institutions au travers de cette subvention. Celle-ci est accordée selon le principe de la couverture des charges (pour les élèves vaudois uniquement) et est négociée individuellement avec chaque institution. A cet égard, les membres de la sous-commission ont pu évoquer avec la direction générale le mode d'attribution des subventions, basé sur la couverture des coûts et la probable nécessité d'adapter son modèle.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

3132.1 L'augmentation est liée à l'externalisation des cours CFFE (cours pour formatrices et formateurs en entreprise) auprès du Centre d'éducation permanente (CEP).

3132.3 Une clarification de la nature des dépenses a entraîné une réattribution de la dépense en subvention (cf. 3637.2).

3634.1 Les formations proposées par le gymnase du soir sont progressivement transférées vers le gymnase pour adultes (SP 014).

¹ Le compte n'apparaît pas dans la brochure des comptes, dans la mesure où il présente un solde à 0 fr. durant deux années consécutives.

- 3910 Le projet Forma Pro 150, piloté conjointement avec le DSAS, fait l'objet d'une refacturation moindre que budgétisé à la DGEP.
- 4260.6 Poste budgété à la DGEP, mais comptabilisé au SAGEFI. Il s'agit de la dernière utilisation de ce préfinancement.

014 Enseignement secondaire II

La commission des finances a mandaté la CTSI pour analyser les comptes 2023 de l'informatique pédagogique de ce service.

De manière générale, la sous-commission s'est intéressée au fonctionnement, à la dotation et à l'utilisation des fonds des élèves des différents gymnases. A cet égard et comme certains fonds sont surdotés en regard du règlement, un rééquilibrage est prévu pour 2024.

- 3130.2 Les taxes encaissées pour les élèves de 1^{ère} année se montent à 502'970.07 fr. Avec des frais de compte de chèque postal (CCP) de 8'819.08 fr., les frais de tenue de compte se montent à 1,75%
- 3130.3 La majorité des frais d'encaissement proviennent des ventes dans les restaurants du Centre de formation et d'orientation professionnelles (COFOP), pour un montant de 3'748'000.- fr. Les frais d'encaissement moyens se montent donc à 2,27%.
- 3130.12 Cette rubrique concerne uniquement le Gymnase de Burier. Dans ce gymnase, les élèves doivent charger une carte afin de pouvoir, notamment, payer leurs consommations.
- 3637 S'agissant de subventions accordées par dossier par Movetia¹, les aides dépendent des dossiers soumis et acceptés. La part financée par Movetia se trouve sous 4636.
- 4309.1 Il s'agit principalement de locations de locaux de l'Ecole technique et des métiers de Lausanne (ETML) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

La sous-commission a également pris connaissance des comptes de l'UNIL, de la HEP ainsi que des trois écoles cantonales HES (santé, d'ingénierie et de gestion, d'art et de design de Lausanne) qui sont présentés en annexe aux comptes de l'Etat.

Par rapport au budget 2023, toutes formations confondues, le nombre d'étudiants est inférieur aux prévisions de 2,6%. En comparaison avec l'exercice 2022, la fréquentation est stable (+0,4%).

Evolution des effectifs des étudiant-e-s dans les formations Bachelor, Master et Doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
2020	16'201	2'448	1'527	1'023	906	541	525	826
2021	16'396	2'530	1'501	1'081	961	545	518	863
2022	16'202	2'466	1'476	1'055	947	551	523	862
2023	16'238	2'499	1'447	1'096	921	544	523	899
Var 22/23	+0,2%	+1,3%	-2%	+3,9%	-2,7%	-1,3%	0%	+4,3%

¹ Agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	109 609 000	20 700 000	88 909 000
Comptes 2023	66 787 127	1 623 348	65 163 779
Ecart	-42 821 873	-19 076 652	-23 745 221

Dépenses nettes par service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DEF	6 630 000	7 049 802
011	DGEO	1 461 000	1 650 491
012	Scolarité obligatoire	0	0
013	DGEP	9 218 000	11 500 353
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	71 600 000	44 963 134
Total	DEF	88 909 000	65 163 779

Analyse des investissements

SG

Le plan climat, validé par notre Parlement en 2023, n'a pas encore pu déployer ses effets en 2023.

DGEO

Un objet concerne la gestion de la pédagogie spécialisée pour 1.65 mio (GIPSAF).

DGEP

18 objets concernent la DGEP, les plus importants étant la refonte du SI-DGEP (3.2 mios), la démolition de l'Hôpital d'Aigle (1 mio), ainsi que les travaux de mise à niveau du Gymnase d'Etoy (1.7 mio).

DGES

24 objets. Les dépenses les plus importantes concernent l'agrandissement de l'Unithèque (16.6 mios).

Investissements à boucler en 2024

	Direction générale de l'enseignement postobligatoire					
DGIP	I.000061.01	CE centre enseign. ouest lausannois	469.2012	24.04.2012	6'600'000.00	
DGIP	I.000061.02	Centre enseign. ouest lausannois Terrain	469.2012	24.04.2012	7'260'000.00	
DGIP	I.000061.03	Centre enseign. ouest lausannois CEOL	152.2014	17.06.2014	57'640'000.00	
DGIP	I.000070.01	Câblage pédagogique DGEF	070.2013	02.07.2013	8'321'000.00	
DGNSI	I.000301.02	Refonte SI métier DGEF	333.2016	30.05.2017	11'798'500.00	
DGIP	I.000342.02	OPTI les Glariers à Aigle	204.2014	17.03.2015	2'600'000.00	
DGIP	I.000726.02	Task-Force DGEF gymnases 2020-2023	246.2020	22.09.2020	13'950'000.00	
	Direction générale de l'enseignement supérieur					
DGES	I.000047.01	CE - UNIL - Géopolis	050.2008	29.04.2008	1'230'000.00	
DGES	I.000047.02	UNIL - Géopolis - assainis. / démolition	050.2008	29.04.2008	2'000'000.00	
DGES	I.000047.03	UNIL - Géopolis - remboursement FAIR	050.2008	29.04.2008	8'132'000.00	
DGES	I.000047.04	UNIL - Géopolis	176.2009	23.06.2009	85'190'000.00	
DGES	I.000047.05	UNIL - Géopolis - équipement	176.2009	23.06.2009	15'710'000.00	
DGES	I.000047.06	UNIL - Géopolis - aménagements extér.	176.2009	23.06.2009	11'400'000.00	
DGIP	I.000063.01	CE - HEIG-VD	329.2010	08.12.2010	1'730'000.00	
DGIP	I.000063.02	HEIG-VD Agrandissement	456.2012	03.04.2012	9'300'000.00	
DGIP	I.000323.02	HEIG Yverdon-les-Bains Mise à niveau.	195.2014	10.03.2015	2'930'000.00	
DGIP	I.000357.01	CE Côtes de la Bourdonnette Affectation	140.2014	11.11.2014	850'000.00	
DGIP	I.000370.02	HEP travaux rénovation Aula des Cèdres	310.2016	13.12.2016	7'225'000.00	
DGIP	I.000394.01	HEP Rénovation technique Cour 33 Lsne	310.2016	13.12.2016	2'600'000.00	
DGIP	I.000451.01	UNIL - Agrandissement station de pompage	159.2019	29.10.2019	14'040'000.00	
DGIP	I.000784.01	UNIL - cryoTEM provisoire	20_LEG_75	31.08.2021	4'300'000.00	
TOTAL DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					274'806'500.00	

12.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Commissaires : M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur
M. Julien Eggenberger

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 1,5 jour à l'examen des comptes 2023. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire. Les commissionnaires ont recueilli les explications des chefs de service accompagnés de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Madame Danièle Balet Nicolet, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées.

Nous avons rencontré aussi M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos pour échanger avec lui sur les comptes de son département ainsi que sur les sujets suivants :

SCTP : Problème de personnel, faire baisser le nombre de dossiers par ETP et agir pour faciliter la clôture des dossiers par levée de mandats. A moyen terme, la volonté du service est de limiter la croissance du nombre de dossiers en facilitant la clôture de ceux-ci, ce qui aura un effet sur les coûts.

DGEJ : Les tarifs d'hospitalisation étaient de 690 fr/ en 2022 et 2023, sans les frais supplémentaires. Pour 2024 on pourrait être à 1'330 fr./jour ! Pour des raisons financières, mais aussi de qualité d'encadrement, il est indispensable de créer des places d'urgence dédiées. Ce dossier sera suivi par la sous-commission.

POLCANT : Développer la prévention et la formation pour lutter contre la cybercriminalité.

SSCM : Suivi des enjeux liés à la migration et à l'asile. Le projet de la réforme de la PCi est en discussion avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (ADCV) en parallèle à la refonte de la loi sur la protection de la population. Dans l'intervalle, les projets (et les dépenses) avancent au ralenti.

DGE : Important crédit d'investissement à venir pour faire face aux problèmes d'économie circulaire, au réchauffement climatique, aux rénovations énergétiques des bâtiments, notamment.

SPEN : Création de 410 places de détention au plus tard d'ici à 2032. Priorisation du département est mise à la sécurité des installations et à l'encadrement des personnes détenues. Des dotations très importantes en personnel sont à prévoir.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	852'668'100	320'539'100
Comptes 2023	874'616'416	319'935'021
Différence en fr.	21'948'316	-604'079
Différence en %	2,57%	-0,19%

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	852'668'100	320'539'100
Crédits supplémentaires	44'373'000	6'395'900
Budget total 2023	897'041'100	326'935'000
Comptes 2023	874'616'416	319'935'021
Différence en fr.	-22'424'684	-6'999'979
Différence en %	-2,50%	-2,14%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	819'551'706	308'210'228
Comptes 2023	874'616'416	319'935'021
Différence en fr.	55'064'710	11'724'793
Différence en %	6,72%	3,80%

d) Comparaison des charges nettes

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	554'681'395	532'129'000	511'341'478

3. Reports de crédits

a) 2022 sur 2023 pour un montant de 12'801'652 fr.

Service publié	Montant	Description
018 DGEJ	216'000	Réorganisation spatiale des ORPM et création d'un 5ème ORPM
018 DGEJ	70'000	Réorganisation spatiale des ORPM et création d'un 5ème ORPM
005 DGE	33'000	Divers projets non réalisés
005 DGE	2'007'152	Report de crédit 2021 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	7'955'100	Report de crédit 2022 / Convention-programmes 20-24
002 PolCant	72'000	Analyse stratégique non réalisée
002 PolCant	150'000	Travaux sécuritaires des locaux et équipement d'un véhicule du radar
002 PolCant	800'000	Centrale ECAvenir
002 PolCant	160'000	Acquisitions visant à garantir le fonctionnement des services critiques
024 SPEN	465'900	Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité)
024 SPEN	164'000	Travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière
004 SSCM	90'000	Fabrication d'une berce pour le camion-porte-berce
004 SSCM	10'500	Réparation des roues du Canon Maritz pour le Château de Morges
004 SSCM	400'000	Centrale ECAvenir
004 SSCM	35'000	Achat de l'équipement télématique pour le véhicule OPI de l'EMCC
004 SSCM	20'000	Développement d'un cockpit de suivi de situation pour l'EMCC
004 SSCM	70'000	Actualisation de l'application métier ATEO - poursuites
004 SSCM	83'000	Mise aux normes sécuritaires incendie - Maison de Montagne de Bretaye

b) 2023 sur 2024 pour un montant de 10'672'619 fr.

Service publié	Montant	Description
020 SG-DJES	6'000	Achat de luminaires non réalisé en 2023
005 DGE	2'100'819	Report de crédit 2022 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	7'216'500	Report de crédit 2023 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	158'800	OSTRAL pénurie d'énergie hivers 2022-2023 et 2023-2024
005 DGE	110'000	Projets retardés
002 PolCant	50'000	Gestion prévisionnelle des effectifs
002 PolCant	135'000	Report du déploiement du portail suisse-epolice.ch
002 PolCant	151'000	Report de travaux au centre de la Blécherette
024 SPEN	192'300	Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité)
024 SPEN	73'500	Travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière
024 SPEN	338'700	Travaux sécuritaires des prisons de Bois-Mermet et de la Tuilière
004 SSCM	55'000	Développement d'une stratégie cantonale-tremblement terre
004 SSCM	55'000	Acquisition d'une berce de transport pour un groupe électrogène de secours
004 SSCM	15'000	Affichages digitaux pour l'exposition "Y'a le feu au lac!"
004 SSCM	15'000	Cycle de conférences pour la protection de la population

4. Remarques générales

Les comptes 2023 du DJES se montent à 874.6 mios de charges et 319.9 mios de revenus.

24 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 37'977'100 fr. (charges nettes 44'373'000 fr., revenus nets 6'395'900 fr.). La grande majorité de ceux-ci sont de compétences du Conseil d'Etat et de la COFIN, et concernent la prise en charge des mineurs ukrainiens sur le territoire vaudois et relevant de la LProMIN, et le financement des prises en charge en institutions spécialisées des mineurs en besoin de protection.

5. Remarques de détail

020 Secrétariat général du DJES (SG-DJES)

Le Canton de Vaud a mis sur pied, dès 2018, un dispositif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent afin de déployer une prise en charge individualisée et pluridisciplinaire proposée aux personnes radicalisées et à leurs proches. L'objectif du dispositif est de prévenir un passage à l'acte violent en veillant au « désengagement » de la personne en apportant un contre-discours aux idéologies radicales et en ciblant une réinsertion sociale, scolaire, professionnelle, scolaire ou de toute autre nature en fonction de la situation. Le dispositif a fondé son activité sur un décret adopté par le Grand Conseil le 5 juin 2018 pour une durée de 3 ans. A l'issue de ces 3 ans, et jugeant que le recul n'était pas encore suffisant pour dresser un bilan notamment en raison de l'épidémie du COVID qui a ralenti les activités de l'administration, le décret a été prolongé de 3 ans supplémentaires par vote du Grand Conseil en juillet 2021.

Le compte du préfinancement de la Prévention de la radicalisation et de la violence se monte au 31.12.2023 à 3,7 mios. Ce dispositif d'utilisation devra être corrigé au budget 2025.

En 2023, les coûts non-budgétés 299'854 fr. et couverts par le biais du préfinancement affecté à cette politique publique concernent à la fois des renforts pour la prise en charge des personnes radicalisées et d'appui au dispositif (représentant en moyenne un 0.9 ETP sur l'ensemble de l'année) et de mandats auprès de l'association Rhizome – pôle de compétences sur les questions idéologiques et religieuses et d'un autre prestataire externe pour accompagner les travaux de pérennisation du dispositif. Cette pérennisation – prévue par le Programme de législation 2022-2027 – fera l'objet d'un EMPL qui devrait être soumis au Grand Conseil d'ici fin août 2024. Les besoins financiers spécifiques à cette pérennisation du dispositif ainsi que l'utilisation du solde du préfinancement (3.7 mios au 31.12.2023) seront clarifiés dans l'EMPL.

Défis à venir

Pérenniser le dispositif de la prévention de la radicalisation

- 3030 Augmentation de charges de 45'818 fr.
Engagement de CDD en lien avec la prévention de la radicalisation, couvert par le préfinancement.
- 3130 Diminution de charges de 30'671 fr.
Réduction des frais de CCP et frais de téléphones.
- 3132 Augmentation de charges de 160'416 fr.
Dépassement dû aux mandats en lien avec la prévention de la radicalisation, couvert par le préfinancement.

Reports de crédits

Achat de luminaires son réalisé en 2023 6'000 fr.

018 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Augmentation importante des hébergements sociaux en milieu hospitalier passant de 1119 journées en 2022 à 2184 en 2023, ce qui représente 117 hospitalisations pour 2023. Leur coût pour 2023 de monte à 1'641'508 fr. Ce nombre a doublé en 2023. Les tarifs ont augmenté en 2024 (de 690 fr./jour à 1'330 fr./jour. Il apparait donc urgent de développer des alternatives sociales pour des raisons financières, mais aussi de qualité d'encadrement.

Il y a 45 enfants et adolescents actuellement en attente de placement, et 15 enfants en attente d'une famille d'accueil. Le nombre d'enfants entre 0-6 ans sans solution durable a plus que doublé entre 2016 et 2023, ceci peut s'expliquer par une meilleure formation pour détecter les problèmes dans cette tranche d'âge, et par le début de l'école précoce. Le nombre de postes d'assistants sociaux en protection des mineurs (ASPM) vacants en 2023 se monte à 7 ETP pour 103 postes, soit un taux de vacances de 6,8%. Les institutions suivies par le département sont à 70% en pénurie de personnel, avec 47 places gelées et un foyer fermé (MDJ InterVal).

Défis à venir

Mise en place de la politique socio-éducative
Revalorisation des familles d'accueil et simplification administrative
Développement du système d'information
Suite des assises du secteur social

- 3010 Diminution des charges de 845'000 fr. dû à la difficulté de recruter du personnel et par une rotation de ce dernier importante.
- 3160 Diminution des charges de 226'000 fr.
Double loyer prévu au budget pour déplacer les équipes, mais report des travaux. L'ORPM de Rolle emménagera à fin 2024 et l'ORPM Couronne et Gros de Vaud emménagera à Romanel-sur-Lausanne en 2025. Deux EMPD devraient suivre en 2024.
- 3181 Diminution des charges de 177'000 fr.
L'ajustement sur les débiteurs en poursuite a été pris en compte à hauteur de 50%, il sera adapté en 2024 pour tenir compte de 100% du montant.
- 36XX Augmentation de charges de 2'312'000 fr.
Augmentation du nombre de placements auprès des familles élargies.
Placement en studio des jeunes majeurs comme stratégie pour libérer des places dans les institutions pour mineurs.
Le service n'a pas demandé un crédit supplémentaire dans les délais par manque de personnel disponible (absences maladie), mais des décisions de justice ont dû être honorées.

Un montant de 88'000 fr. est dû au syndicat Avenir Social directement par la DGEJ, mais n'a pas été versé en 2023 et fera l'objet d'un rattrapage en 2024.

Précédemment, ce montant était versé par les différentes associations institutions subventionnées selon un pourcentage. Une convention entre Avenir Social et la DGEJ ainsi que la DGCS cadre cette subvention au motif de la « représentation des intérêts des professions du travail social pour les dossiers liés à la formation, à la recherche et à la politique sociale ».

Augmentation importante des hospitalisations à but social :

- pour 2022 1'119 journées, coût 845'425 fr.
- pour 2033 2'181 journées, coût 1'641'508 fr.

4511 Augmentation des revenus de 1'580'000 fr.

Prélèvement sur le Fonds 3022 pour mesures urgentes à mettre en place pour faire face à la pénurie de personnel et gérer les flux des placements en institutions.

4636 Les institutions n'ont pas pu dépenser l'entier de leurs subventions en raison de grandes difficultés de recrutement. Les comptes des années 2021 et 2022 ont présenté une note de crédit.

4637 Les rentes et prestations complémentaires ayant été indexées, un revenu supplémentaire en a découlé.

Fonds pour la protection de la jeunesse

Le solde de ce fonds s'élève au 31.12.2023 à 29'022'438 fr., soit une diminution par rapport à fin 2022 de 879'582 fr.

022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

Une croissance nette des mandats PA (protection de l'adulte) proche des prévisions, mais record des nouveaux mandats et des levées, ce qui met sous pression les équipes. Une croissance est également constatée dans le domaine PE (protection de l'enfant) due à la crise migratoire et à l'afflux de MNA (mineurs non accompagnés). Plusieurs absences de longues durées dues à une trop forte charge de travail, selon le service. Le service cherche à solutionner le problème. Les mesures envisagées sont un allègement de la charge de travail des curateurs et curatrices en charge de mandats « cas lourds », un renforcement de la formation et de l'encadrement des curateurs et curatrices au début de leur activité, et un gain de la productivité grâce au niveau SL.

Sur les 26,5 ETP accordés au budget, il reste 10 ETP d'auxiliaires à pérenniser.

Défis à venir

Absorber la croissance.

Stopper la courbe des absences de longues durées afin de garder son personnel et leur rendre leurs conditions de travail plus acceptables.

Régionalisation du SCTP et création de la région « Ouest » avec ouverture du site de Morges à l'automne 2024.

Finalisation et mise en production du nouvel SI Métier

Crise migratoire

3010 Les mandats restent d'importance et en hausse, mais compensé partiellement par une forte levée de mandats, (par ex. décès). Voir tableau ci-dessous :

SCTP : EVOLUTION DES MANDATS DE CURATELLES ET TUTELLES PA (protection de l'adulte) et PE (protection de l'enfant)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PROTECTION DE L'ADULTE (PA)												
Nombre de mandats au 1.1	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749	5'253
+ nouveaux mandats	362	493	454	522	540	524	576	736	746	694	957	988
- levées de mandats	-214	-246	-114	-171	-172	-149	-136	-262	-287	-438	-453	-571
Nombre de mandats au 31.12	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749	5'253	5'670
Variation nette	148	247	340	351	368	375	440	474	459	256	504	417
PROTECTION DE L'ENFANT (PE)												
Nombre de mandats au 31.12	573	586	496	666	712	610	555	538	480	510	719	886
TOTAL PA + PE												
Nombre de mandats au 31.12	2'012	2'272	2'522	3'043	3'457	3'730	4'115	4'572	4'973	5'259	5'972	6'556

Légère baisse des arrivées de mineurs non accompagnés soit 10 à 15 par mois.
30 mineurs seulement proviennent d'Ukraine, car ils sont souvent accompagnés.
Mais la croissance des mineurs à prendre en charge se poursuit.

- 30XX Diminution des charges de 203'907 fr.
Au compte 3010, diminution de charge de 111'090 fr.
Au compte 3030, crédit supplémentaire de 1'459'500 fr. pour l'indexation des salaires de l'Administration cantonale vaudoise et pour le personnel auxiliaire accordé par le Conseil d'Etat afin de faire face à l'afflux de mineurs non accompagnés et aux absences de longues durées.
- 3100 Diminution de charges de 53'304 fr, achat de matériel de bureau moins élevé que prévu.
- 3102 Diminution de charges de 40'963 fr, pas de campagne de recrutement des curateurs privés et compensation du compte 3160.
- 3170 Diminution de charges de 92'232 fr, frais de déplacement et autres frais des curateurs professionnels moins importants.
- 4260 Diminution des revenus de 61'164 fr, les rémunérations accordées par la justice de paix ont été inférieures aux prévisions.

Investissements

EMPD validé en 2020 relatif à la modernisation du système d'information du SCTP de 7'167'000 fr., consommé au 31.12.2023 à hauteur de 5'175'514 fr.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

La majorité des charges de ce service se compose de la manière suivante : 22% aux comptes 30 charges de personnel, 31% aux comptes 36 charges de transferts et 31% aux comptes 37 subventions redistribuées. Cette répartition est stable sur le moyen terme.

La majorité des revenus de ce service se compose de la manière suivante : 25% aux comptes 42 taxes, dont la taxe sur le stockage des déchets et de matériaux de comblement (TASC) qui augmente par rapport à l'exercice 2022, et 46% aux comptes 47 subventions à redistribuer. Le groupe comptable 47 comprend majoritairement de recettes de la Confédération, destinées au Programme Bâtiment 2022, ainsi qu'aux conventions-programmes.

Les comptes de charges 37 correspondent aux comptes des revenus 47.

La pollution aux dioxines/furanes a occupé le service pendant cette année 2023. Un crédit supplémentaire de 1'098'000 fr. non compensé avait été demandé avec une répartition de 720'000 fr. /DGE, 363'000 fr. /DGS et 15'000 fr. /DGRH. Au final, les charges effectives se montent en 2023 pour l'Etat à 1,1 mio, respectivement 877'000 fr à la DGE et 233'000 fr. à la DGS. Une demande de crédit supplémentaire non compensée suivra en 2024 pour la poursuite du travail.

Crédit supplémentaire non compensé de 820'100 fr. en lien avec la pénurie d'électricité pour la DGE en 2023. Les charges pour l'exercice 2023 s'élèvent à 813'915 fr. et les charges totales depuis le début de ce projet jusqu'au 31.12.2023 se montent à 1'131'699 fr.

Le préfinancement lié à la stratégie fiscale 2023 comprend un budget de 1'528'000 fr., et des dépenses effectives de 1'362'000 fr., dont 613'000 fr. de salaire.

Dans les prévisions du programme bâtiment 2024, on voit que la part du canton de Vaud augmente de 42% à 46% et celui de la Confédération diminue de 58% à 54 %. Les frais de gestion versés par la Confédération correspondent à 5% du montant reçu par la Confédération. Le montant des frais de gestion du programme bâtiment diminuera donc en 2024. Cependant, la gestion administrative et technique du nombre des subventions à verser aux bénéficiaires reste stable ou augmente. Il faudra donc faire plus avec les mêmes conditions (frais de gestion, personnel).

Si le budget à la DGE pour les mesures liées à la présence du loup s'élevait à 401'454 fr. le montant aux comptes est de 420'778 fr. Ce montant se décompose de la façon suivante : 95'665 fr pour des mesures de monitoring, 126'276 fr. pour des indemnités et allègements de la charge des éleveurs (117'488 fr en plus par la Confédération), 198'837 fr pour le renforcement du corps de Police faune-nature (engagements RH et équipements). Ce montant est complété par 637'750 fr. portés aux comptes de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV).

Défis à venir

Remplacement des outils informatiques – 4 EMPD dont 1 transverse ACV
 Priorisation des activités liées aux ressources humaines limitées
 Pilotage des mesures DGE du Plan Climat s'ajoutant aux activités courantes
 Gérer les complexifications des demandes et processus

- 30XX Les charges du personnel sont supérieures au budget pour un écart de 1'235'000 fr. Cet écart s'explique par un crédit supplémentaire partiellement compensé par la COFIN de 745'800 fr. pour financer l'indexation des salaires de l'ACV et pour UKR/OSTRAL pénurie d'énergie.
 Dépassement de 615'000 fr. pour du personnel supplémentaire lié à la gestion du Programme Bâtiment (fond 2006), et pour l'activité DGE-Biodiversité de 457'000 fr. (fond 2013 et 3003).
- 3020 Un ETP passe de personnel enseignant vers un poste administratif.
- 31XX Concernant les charges de biens et services d'exploitation, l'écart au budget est de -256'000 fr. Ce résultat s'explique par une non-dépense de -434'000 fr. compte 3132 par manque de ressources internes à la DGE pour initier et suivre les activités/travaux (moins de mandats).
 Crédit supplémentaire de 720'000 fr. pour financer des analyses et études liées à la pollution aux dioxines à Lausanne. Dépenses effectives 403'000 fr.
 Crédit supplémentaire de 282'700 fr. pour le financement des mesures liées à la pénurie d'électricité.
 Crédits supplémentaires de 195'000 fr. pour le traitement des autorisations pour la téléphonie mobile et 155'900 fr. pour un appui à la DGE.
- 35XX Crédit supplémentaire de 200'000 fr. pour alimenter le fonds d'indemnisation dégâts gibier afin d'aider les agriculteurs, maraîchers et propriétaires forestiers.
 Non dépense de 159'000 fr. sur le fond de protection de la nature, prévu 904'000 fr. et consommé 745'000 fr.
- 36XX Lors de la revue du budget 2023, le Grand Conseil avait décidé d'accorder 10 mio supplémentaires pour des subventions aux ménages privés, compensés par un prélèvement identique sur le compte 45. Ce montant n'a été que partiellement dépensé, car la montée en puissance des projets énergétiques se fait progressivement en lien avec la conception cantonale pour l'énergie (CoEn), non consommation de - 8'528'000 fr.
 Variation entre les contributions cantonales aux conventions programme dans le domaine de l'environnement – 619'000 fr.
 Variation en lien avec les contributions cantonales dans le domaine de la protection de la nature, des forêts et des eaux – 1'378'000 fr.
 Indemnisation et prévention des dégâts gibier – 431'000 fr.
 Augmentation des subventions cantonales pour des projets hors conventions-programmes au niveau des eaux, montant en faveur des communes pris sur des non-dépenses 1'012'000 fr.
- 37XX Le projet de 2 mio fr. lié à l'économie hydraulique n'a pas été consommé en 2023.
 Avenant à la convention-programme Gestion des forêts signé en 2022 pour 666'000 fr.
 Aucune recette de la Confédération en lien avec l'assainissement des buttes de tir – 160'000 fr.
 Les subventions fédérales en lien avec l'énergie sont inférieures au budget pour le Programme Bâtiments 2023 – 253'000 fr.
- 41XX Baisse des recettes en fonction des KW/h produits par les usines électriques qui utilisent la force électrique – 406'000 fr.
 Diminution de l'usage de matériaux dans la construction en fonction des m³ dragués dans les lacs et les cours d'eau - 614'000 fr.
- 42XX Augmentation du nombre d'autorisations délivrées pour la construction d'antennes de téléphonie mobile 154'000 fr.
 Augmentation des recettes en lien avec le nombre d'apprentis forestiers-bucheron 168'000 fr.
 Baisse des recettes de la taxe d'assainissement des sites contaminés (TASC) qui varient en fonction du type et du volume des déchets – 173'000 fr.
 Baisse des recettes de la taxe cantonale sur l'électricité due à une consommation inférieure au budget – 680'000 fr.
 Baisse des recettes d'impulsion en faveur du climat en lien avec le préfinancement par la stratégie fiscale 2023 – 1'1528'000 fr.

- 43XX Prestations supplémentaires au budget de la DIREV 114'000 fr.
Prestations supplémentaires au budget de la DIRNA 43'000 fr.
- 45XX Compensation du compte 3637 par le prélèvement aux fonds – 8'241'000 fr.
- 46XX Augmentation des frais de gestion du Programme Bâtiment 736'000 fr. qui varient en fonction du montant de la subvention fédérale mise à disposition.
Subventions supplémentaires de la confédération pour la protection des troupeaux 125'000 fr.
Subventions supplémentaires de la confédération pour des prestations sur le fonds Nature 218'000 fr.
- 47XX Comptes miroir aux comptes 37XX.

Fonds pour l'énergie

Ce fond est de 231'118'739 fr. au 31.12.23 (243'147'923 au 01.01.23).

Fonds pour l'indemnisation dégâts gibier

Ce fond est de 711'603 fr. au 31.12.2023 (201'089 au 01.01.23).

Fonds cantonal d'aménagement piscicole

Ce fond est de 589'735 fr. au 31.12.2023 (654'735 au 01.01.23).

Fonds cantonal conservation des forêts

Ce fonds est de 805'815 fr. au 31.12.2023 (856'932 au 01.01.23).

Fonds de conservation de la faune

Ce fonds est de 96'526 fr. au 31.12.2023 (618'849 au 01.01.23).

Fonds pour la protection de la nature

Ce fonds est de 3'407'924 fr. au 31.12.2023 (3'509'790 au 01.01.23).

Investissements

Décret 2012 de 2'517'700 fr. part cantonale assainissement anciennes décharges bouclé au 20.12.2023.

Décret 2011 de 4'400'000 fr. La Thiele à Yverdon + crédit additionnel bouclé le 29.11.2023.

Décret 2012 de 1'419'000 fr. Décharge des Saviez à Noville de 1'419'000 bouclé le 31.03.2023.

et décrets de plus de 25 mios :

Décret de 2018 de 60,1 mios EMPD Rhône, dépenses cumulées au 31.12.23 de 10,9 mios.

Décret de 2016 de 80 mios EMPD Micropolluants, dépenses cumulées au 31.12.23 de 19,9 mios.

Décret de 2021 de 25 mios EMPD adapter les forêts aux changements climatiques, dépenses cumulées au 31.12.23 de 751'325 fr.

Crédits supplémentaires

Crédit de 195'000 fr. pour le financement du traitement des autorisations pour la téléphonie mobile

Crédit de 672'700 fr. pour divers financements au sein de la direction de la DGE

Crédit de 1'098'100 fr. pour le financement des analyses et études liées à la pollution aux dioxines à Lausanne, dont 720'000 fr. pour les activités de la DGE.

Crédit de 1'589'300 fr. pour UKR/OSTRAL – pénurie d'énergie hivers 2023/2024, dont 720'000 fr. pour les activités de la DGE.

Reports de crédits

Report de crédit 2023 de 110'000 fr. en liant avec des projets retardés.

Report de crédit 2023 de 2'100'818 fr. convention programme 20-24.

Report de crédit 2023 de 7'216'500 fr. convention programme 20-24.

Report de crédit 2023 de 158'800 fr. OSTRAL pénurie d'énergie hivers.

002 Police cantonale (POLCANT)

Pour définir le cadre et les frais d'intervention de la POLCANT avec les polices communales et les organisateurs de manifestations sportives, à savoir le Lausanne Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), Yverdon-Sort, Stade Lausanne Ouchy (SLO) et Stade Nyonnais, des conventions ont été établies (convention MERCATO). À ce jour seul Yverdon-Sport a contresigné la convention. Il est à relever que la convention n'était valable que pour une année et qu'elle est actuellement échue. Au début de chaque saison, une analyse de situation sera faite qui permettra une réadaptation éventuelle des montants.

La visite du Président Macron a impacté sensiblement l'activité de la police cantonale.

D'importants travaux ont eu lieu dans les zones carcérales de Lausanne et de la Blécherette.

Il y a eu une augmentation de 20.2 ETP en 2023 admis au budget.

Le projet ECAvenir a été transféré intégralement au SSCM.

Dans le cadre du Programme Odyssee, résiliation en mars 2024 avec effet immédiat par le Conseil d'Etat du contrat avec le mandataire Xplain.

Paiement pour solde de tout compte de 1'275'000 fr. faisant partie intégrante du total payé de 2'856'312 fr. sur les 6'348'422 fr. contractuels.

Défis à venir

Augmentation significative de la criminalité à gérer.

Cybercriminalité en pleine expansion.

Sécurité informatique.

Événements majeurs en augmentation.

- 3010 Diminution de charges de 3'777'561 fr.
Non-dépenses en lien avec les postes vacants (2,9% du budget).
- 3030 Diminution de charges de 635'695 fr.
Plusieurs engagements n'ont pas été prolongés en auxiliaires, mais ont obtenu un CDI. Médiaticienne pas remplacée. Deux postes d'importance engagés en CDI.
Les postes ont été repourvus par étapes, ce qui explique un important non dépensé.
Frais de formation à l'Académie de police imputés au 3132 selon les directives du CCF.
Les stagiaires et apprentis n'ont pas pu tous être engagés.
- 3099 Diminution de charges de 108'396 fr.
Départ de l'infirmière, divers dépistages non effectués, moins d'expertises psy
- 3101 Diminution des charges de 456'479 fr.
Prix de l'essence budgétisé à la hausse suite au début de la guerre en Ukraine. Finalement le prix a baissé.
- 3111 Diminution de charges de 518'939 fr.
Le budget 2023 prévoyait un montant de 1'052'000 fr. pour ECAvenir qui n'a pas été utilisé.
Compensation du dépassement au 3160
- 3151 Diminution des charges de 473'097 fr.
Coûts d'entretien moins élevé que prévu pour le matériel et les véhicules et bateaux. Pas de gros frais. Un montant de 100'000 fr. était prévu pour le changement des feux éclipses sur le lac, pas demandé par le SSCM.
- 3160 Augmentation des charges de 162'947 fr.
Dépassement en raison des charges d'exploitation de la nouvelle centrale ECAvenir dont le budget était prévu au 3111.
- 3611 Augmentation des charges de 1'145'014 fr.
Financement complémentaire des partenaires communaux dont les collaborateurs sont détachés à l'Académie de police.
- 3612 Augmentation des charges de 665'454 fr.
Financement complémentaire des partenaires cantonaux dont les collaborateurs sont détachés à l'Académie de police
- 4270 Augmentation des revenus de 4'123'646 fr.
Les amendes d'ordre ont été budgétisées à la recette, alors qu'aux comptes elles sont à la facturation. Une provision a été prise en compte, mais ceci sera rétabli pour 2024.

- 4611 Augmentation des revenus de 1'081'850 fr.
Recettes supplémentaires provenant des écolages des aspirants de police et des assistants de sécurité publique.
- 4612 Augmentation des revenus de 1'096'078 fr.
Recettes supplémentaires provenant des écolages des aspirants de police et des assistants de sécurité publique.
Facturation de prestations complémentaires de 524'847 fr. pour la commune d'Orbe.

Reports de crédits

Gestion prévisionnelle des effectifs	50'000 fr.
Report du déploiement du portail suisse-epolice.ch	135'000 fr.
Report des travaux de centre de la Blécherette	151'000 fr.

Investissements

Décret 2013 de 9'097'000 fr. Modernisation SI Police – schéma directeur, utilisé, dépenses cumulées au 31.12.23 de 8'990'222 fr.

Décret 2021 de 11'281'000 fr. Modernisation SI-Police Odyssee contrat rompu avec le prestataire Xplain.

Décret 2017 de 4'400'000 fr. Renouvellement du matériel de transmission, dépenses cumulées au 31.12.23 de 4'153'584 fr.

Décret de 2019 de 13'964'000 fr. Renouvellement du réseau de transmission, dépenses cumulées au 31.12.23 de 11'687'527 fr.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

Le SPEN a vu son effectif augmenté de 6,5 ETP en 2023 et une augmentation de 13,8 ETP pour 2024. Malgré cela, le service évolue dans un contexte difficile dû à un manque chronique de postes en lien avec les taux d'encadrements défini par l'OFJ.

Les comptes 2023 sont inférieurs néanmoins au niveau des salaires du personnel, par une difficulté constante de recrutement et une moyenne de 15 postes vacants par mois, notamment certains postes de cadre dont le délai de remplacement est sensiblement plus long que la moyenne.

L'année 2023 a été marquée par une hausse de la criminalité de 23% générant une forte pression sur les places de détention.

La solution du placement hors canton est toujours d'actualité. Pour le canton de Vaud il est important de poursuivre la réalisation de ses propres infrastructures.

Il existe au niveau suisse un projet de modification de la LAMal qui permettrait d'assujettir obligatoirement les personnes sans statuts

La stratégie du service consiste à rattraper l'engagement des 15 ETP manquants et de passer progressivement des recrutements au cas par cas à des recrutements de masse, à l'instar d'autres corps uniformés. Cette stratégie reste à mettre en place.

Le dossier Curabilis est toujours en cours de discussion avec Genève. Le tarif journalier est de 1'286 fr. composé de 670 fr. pour la partie sécuritaire et de 616 fr. pour la prestation thérapeutique. La personne détenue devrait être affiliée à une assurance maladie. Dans ce cas 45% de la partie thérapeutique serait prise en charge par la LAMAL. Les tarifs pourraient changer. Théoriquement, le montant que le canton pourrait économiser dans ce dossier serait de l'ordre de 1 mio environ.

Défis à venir

Le rattrapage des normes d'encadrement OFJ et la dotation du futur pénitencier des Grands Marais (extrait du rapport sur la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences du SPEN) :

2025	+ 10.85 ETP
2026	+ 55.75 ETP
2027	+ 64.90 ETP
2028	+ 78.70 ETP

2029 + 79.35 ETP
 2030 + 51.95 ETP
 2031 + 50.30 ETP
 2032 + 53.60 ETP
 2033 + 52.55 ETP
 2034 + 12.35 ETP
 2035 + 0.85 ETP

30XX Budget pas entièrement utilisé pour des raisons de difficulté de recrutement, avec une moyenne de 15 ETP vacants sur l'année.

3101 Dépassement de 187'800 découlant de l'augmentation des matières premières.

3130 Non dépensé de 187'800 fr. hors crédit supplémentaire et avec le crédit supplémentaire de 245'000 fr. en faveur de la DGIP on arrive à un dépassement de 124'100 fr. en raison des coûts sur la zone carcérale de la police de Lausanne

3135 Dépassement de 939'800 fr. lié aux placements hors canton.

3151 Entretien de machines et véhicules non dépensé de 166'900 fr., variable selon les besoins.

3636 Non dépensé de 890'400 fr. de subvention FVP participation au bénéfice et non dépensé des années antérieures.

4220 Diminution de revenus de 2'229'600 fr. due à la diminution des encaissements relatifs aux placements des d'autres cantons

4250 Diminution de revenus de 921'300 fr. en raison de la diminution de produits vendus à l'externe, car consommés par le SPEN

4301 Diminution des revenus de 391'400 fr. la valeur des séquestres moins importantes en 2023.

4630 Revenus supplémentaires de 274'000 fr. liés aux subventions touchées pour le domaine agricole des EPO.

Investissements en titres :

Décret 2018 de 27'229' 000 fr. Sécurisation de la prison de la Croisée, dépenses cumulées au 31.12.23 de 7'009'915 fr, recettes cumulées de 1'002'165 fr.

Décret 2018 de 12'000'000 fr. Pénitencier Grands-Marais Orbe, dépenses cumulées au 31.12.23 de 7'612'232 fr.

Décret 2020 de 17'000'000 fr. Rénovation de la prison de la Tuilière Lonay, dépenses cumulées au 31.12.23 de 19'926'928 fr., recettes cumulées de 4'054'939 fr.

Décret 2020 de 2'200'000 fr. Poste de contrôle avancé, dépenses cumulées au 31.12.23 de 1'106'320 fr.

Reports de crédits :

Projet de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité) pour 192'300 fr. à faire en fonction des disponibilités de places.

Suite et fin des travaux sécuritaires de la prison de la Tuilière pour 73'500 fr.

Travaux sécuritaires des prisons de Bois-Mermet et de la Tuilière pour 338'700 fr.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Retour depuis le mois de mars à un rythme de travail normalisé après 4 ans d'engagement quasi constant. Le projet de la réforme de la protection civile est dans les mains politiques pour la suite à donner. L'effondrement des effectifs se poursuit avec 3'850 astreints au 01.01.24 soit une baisse de 50% ! Il est visé une stabilisation autour de 4'000 astreints pour le futur, mais ces chiffres interpellent, et impliquent une réorganisation complète de la structure existante. Le projet ECAVENIR va prendre fin au 01.07.24 et passera en mode production. Il est considéré par les utilisateurs comme une réussite. Poursuite de l'engagement FUS (Fondation urgences santé) et rattachement à UNISANTE et au CHUV prévu en juillet 2024. Au niveau du personnel du service, profonds changements avec un net rajeunissement et une grande mixité. Aboutissement de plusieurs projets clés devant le Grand Conseil comme l'EMPD sur la piste d'exercices.

Défis à venir

Finalisation d'ECAVENIR.

Evolution des risques climatiques.

Crise migratoire.

Conséquences des différents conflits mondiaux.

Lancement des travaux des EMPD validés (piste d'exercices).

Formation gestion de crises communales et élaboration des plans communaux de sauvegarde.

Nouvelle loi sur la protection de la population.

Modernisation du matériel et des équipements de la protection civile.

Fond 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de 6.50 fr. par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2023 9'977'919.94

Dépenses -5'976'732.95

Recettes 6'145'871.10

Solde au 31.12.2023 10'147'058.09

Le résultat est donc positif de 169'138.15 fr.

Fonds 2025 – fonds de contribution de remplacement lié aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2023 21'872'094.60

Dépenses - 1'810'550.95

Recettes 4'772'825.85

Solde au 31.12.2022 24'834'369.50

Le résultat est donc positif de 2'962'274.90 fr.

3010/30 Dépassement de 184'120 fr, crédit supplémentaire de 148'900 fr. indexation des salaires, et Ukraine

3030 Crédit supplémentaire de 723'000 fr, partiellement compensé pour la stabilisation de la FUS, financer les mesures liées à la pénurie d'énergie, et remplacement absences longue durée

3049 Sous-évaluation des piquets Etat major cantonal de conduite (EMCC) / PCI

3101 Diminution de charges de 591'153 fr, crédit supplémentaire de 60'713 fr. Ukraine, 34'594 fr. Compensation 3011, 496'676 fr. Fonds 2007 sauvetage en profondeur et matériel divers.

3102 Diminution des charges de 42'511 fr, catalogue CMM et action marketing, documentation pour instruction

3111 Dépassement de 650'149 fr.

Acquisition d'une unité mobile de filtration d'eau et d'une berce de décontamination 311'482 fr. via le Fonds 2025, erreur de comptabilisation dans le Fonds 2025 de -177'518 fr.

3130 Dépassement de 32'767 fr.

Crédit supplémentaire Ukraine, frais de poursuite pour les taxes d'exemptions de l'obligation de servir (TEO), frais d'exploitation du Centre de compétence de la protection de la population (CCPP).

3132 Diminution des charges de 307'616 fr.

Plateforme PCi et projet Tetris via le Fonds 2007 317'843 fr, et rémunération dommage sismique vis le fonds 2025 de -168'316 fr.

3140 Diminution des charges de 72'682 fr.

Réfection abri pour instruction CCPP via le Fonds 2007.

- 3144 Diminution des charges de 817'082 fr.
EIVD Yverdon via le Fonds 2025 1'077'544 fr, et Aigle -121'721 fr.
- 3151 Diminution des charges de 1'644'545 fr.
Achat pagers ORPC en compensation du 3111 via le Fonds 2007 + acquisition de sirènes fixes + entretien sirènes fixes avec internalisation des ressources pour 1'518'357 fr.
Ouvrages sanitaires via le Fonds 2025 pour 73'589 fr.
- 3158 GED via le Fonds 2007 pour 69'726 fr.
- 3161 Dépassement de 37'564 fr.
Location de matériel d'hygiène en compensation du 3101, location de drones.
- 3636 Diminution de charges de 183'046 fr.
Constructions sanitaires via le Fonds 2007 comptabilisé dans 370X.
- 3702/6 Dépassement de 432'818 fr. budgétisé dans 3636.
- 4231 Augmentation de revenus de 31'861 fr.
Remboursement des participants GTIR aux cours CCPP.
- 4250 Augmentation de revenus de 72'645 fr.
Vente de matériel.
- 4260 Augmentation de revenus de 122'285 fr.
Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO).
- 4270 Augmentation de revenus de 414'247 fr.
Amendes en lien avec la TEO.
- 4390 Augmentation de revenus de 1'623'511 fr.
Contribution de remplacement via le Fonds 2025.
- 4430 Diminution de recette de 47'960 fr.
Recette comptabilisée sous 4470.
- 4470 Augmentation de revenus de 52'750 fr.
Recettes budgétisées sous 4430.
- 4610 Diminution de recettes de 1'188'789 fr.
Acquisition de sirènes fixes via le Fonds 2007 237'800 fr.
Subvention de l'office fédéral de la population pour l'Abbaye de – 850'000 fr, et le PC Cantonal de – 67'000 fr.
- 4630 Diminution des recettes de 378'600 fr, comptabilisées dans 4702.
- 4702 Augmentation des recettes de 432'818 fr. budgétisées dans 4630

Reports de crédits

Développement d'une stratégie cantonale tremblement de terre	55'000 fr.
Acquisition d'une berce de transport pour un groupe électrogène de secours	55'000 fr.
Affichages digitaux pour l'exposition « Ya le feu au lac »	15'000 fr.
Cycle de conférence pour la protection de la population	15'000 fr.

Investissements

Décret 2023 de 1'600'000 fr. feux à éclipses, dépenses cumulées au 31.12.23 de 202'254 fr.

Décret 2023 de 6'500'000 fr. piste PCI, dépenses cumulées au 31.12.23 de 497'761 fr.

Décret 2023 de 2'820'000 fr. plan climat + protection population, dépenses cumulées au 31.12.23 de 13'557 fr.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	80'137'400	10'100'400	70'037'000
Comptes 2023	49'375'981	11'663'700	37'712'281
Ecarts	-30'761'419	1'563'300	-32'324'719

Les investissements nets 2023 du DJES sont ventilés comme suit :

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DJES	0	0
018	DGEJ	0	0
022	SCTP	1'339'000	2'247'885
005	DGE	42'923'000	16'512'833
002	PolCant	4'715'000	4'896'525
024	SPEN	12'460'000	13'341'487
004	SSCM	8'600'000	713'551
Total	DJES	70'037'000	37'712'281

Investissements bouclés en 2023

Direction générale de l'environnement					
DGE	1.000027.01	Part cantonale ass. anciennes décharges2	433.2011	13.03.2012	2'517'700.00
DGE	1.000030.01	La Thielle à Yverdon	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	1.000042.01	Décharge des Saviez à Noville - Ass.	433.2011	13.03.2012	1'419'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE					8'136'700.00

Investissements à boucler en 2024

Direction générale de l'environnement					
DGE	1.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	358.2010	31.05.2011	4'130'000.00
DGE	1.000036.01	Canal du Haut Lac-Basse Plaine du Rhône	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	1.000036.02	Canal du Haut-Lac - crédit additionnel	242.2020	17.11.2020	1'520'000.00
DGE	1.000040.01	Crédit cadre gestion/traitement déchets	449.2011	28.08.2012	6'800'000.00
DGIP	1.000304.02	Maison de l'environnement Lsne Vennes	118.2018	26.03.2019	15'834'000.00
DGIP	1.000304.04	CrE MEV Bâtiment à Lsne Vennes	378.2017	28.11.2017	2'950'000.00
DGE	1.000335.01	Plan directeur des rives du Léman 3ème	083.2014	13.05.2014	1'670'000.00
DGNSI	1.000338.01	Carte d'exposition aux dangers naturels	135.2014	01.07.2014	517'000.00
DGE	1.000350.01	Gestion intégrée des risques	135.2014	01.07.2014	2'344'800.00
DGE	1.000351.01	Protection DN & amélioration structures2	159.2014	01.07.2014	6'100'000.00
DGE	1.000417.01	Décharge de Molard-Parelliet à Trélex	382.2017	21.11.2017	3'600'000.00
DGE	1.000432.01	Part cantonale ass. anciennes décharges3	069.2018	06.11.2018	2'256'000.00
DGE	1.000767.01	Aménagements piscicoles 2	20_LEG_26	23.06.2021	3'074'000.00
Police cantonale					
DGNSI	1.000022.01	Modernis. SI Police - Schéma Directeur	065.2013	08.10.2013	9'097'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE					64'092'800.00

12.4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Commissaires : Jean-Franco Paillard rapporteur (social)
Alexandre Berthoud rapporteur (santé)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chefs de service et leurs collaborateurs/trices qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et pour la qualité des informations transmises.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

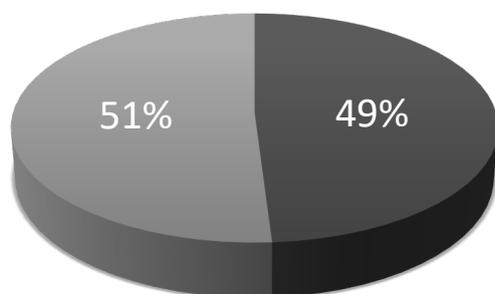
	Charges	Revenus	Charges nettes
Budget 2023	4'467'315'100	1'362'399'400	3'104'915'700
Comptes 2023	4'523'292'806	1'384'300'012	3'138'992'794
Différence en fr	55'977'706	21'900'612	34'077'094
Différence en %	1,25%	1,61%	1,10%

Les charges brutes 2023 dépassent celles prévues au budget de 55,97 mios, soit +1,25%.

Toujours par rapport au budget, les charges nettes sont supérieures de 34,1 mios, soit + 1.1%. Au total, 78.2 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés durant l'exercice 2023 au DSAS, dont 5.1 mios pour les coûts COVID, 7.2 mios pour l'Ukraine/OSTRAL et 3.5 mios pour le domaine de l'asile. Sans les effets COVID, UKR/OSTRAL et asile, le DSAS aurait présenté un écart net de 18.2 mios (+0,6%)

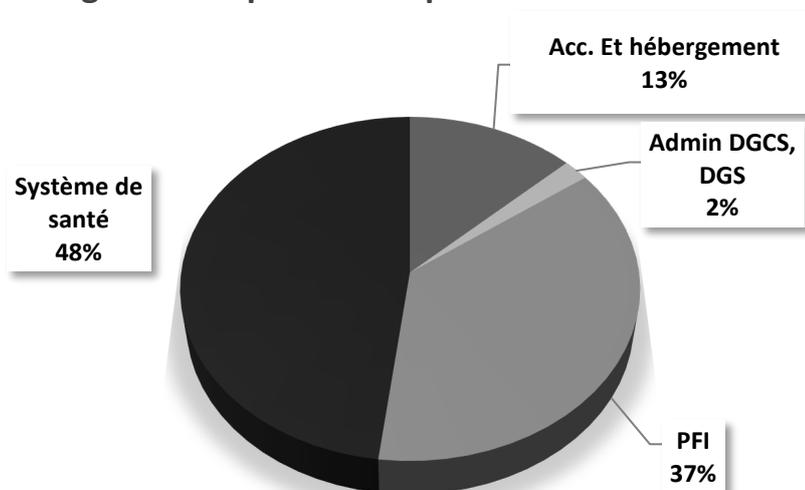
En 2023, la santé représente 49% des charges nettes (2022 : 53%, 2021 : 54% et 2020 : 55%). Le social représente 51 % des charges nettes (2022 : 47%, 2021 : 46% et 2020 : 45%).

**Charges nettes - comptes
2023**



■ Santé ■ Social

Charges nettes par service publié



b) Comparaison avec le budget 2023 total, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	4'467'315'100	1'362'399'400
Crédits supplémentaires	98'311'700	20'153'000
Budget total 2023	4'565'626'800	1'382'552'400
Comptes 2023	4'523'292'806	1'384'300'012
Différence en fr.	-42'333'994	1'747'612
Différence en %	-0,93%	0,13%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	4'360'639'150	1'339'332'794
Comptes 2023	4'523'292'806	1'384'300'012
Différence en fr.	162'653'655	44'967'218
Différence en %	3,73%	3,36%

d) Comparaison de la charge nette.

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges nettes	3'138'992'793	3'104'915'700	3'021'306'356

Les charges nettes 2023 présentent une augmentation de +117.7 mios par rapport aux comptes 2022, soit + 3,89%.

3. Reports de crédits

- a) 2022 sur 2023, pour un montant de 614'000 fr. Il s'agit des reports de crédits pour des achats mobiliers au SG-DSAS, des travaux en cours pour les aménagements des locaux du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) à Montreux et Yverdon et pour la prévention bucco-dentaire auprès des bénéficiaires des régimes sociaux, selon tableau ci-dessous :
- b) 2023 sur 2024, pour un montant 4'571'600 fr. dont 378'000 fr. pour divers projets SG-DSAS et 4'193'600 fr. répartis sur l'ensemble du périmètre de la DGS et DGCS, pour l'organisation du dispositif INOPIA.

	Service publié	Montant	Description
Report de crédit 2022 sur 2023	027 SG-DSAS	17'000	Achat de mobilier retardé
	065 DGCS	432'000	Prévention bucco-dentaire auprès des bénéficiaires des régimes sociaux
	065 DGCS	165'000	Travaux d'aménagement des locaux du CSIR à Montreux/Yverdon et de la DGCS
Report de crédit 2023 sur 2024	027 SG-DSAS	378'000	Divers projets SG-DSAS
	027 SG-DSAS	94'000	INOPIA organisation du dispositif DSAS
	037 Admin DGS	40'000	
	064 Santé	850'500	
	065 Admin DGCS	9'100	
	067 Hébergement	3 200'000	

4. Participation à la cohésion sociale 2023 (PCS)

La PCS 2023 à la charge des communes est de **793 mios**.

Ce montant tient compte de - 36.3 mios de déduction :

- 25 mios accordés par le Conseil d'Etat le 8.12. 2021 pour l'accélération du rééquilibrage.
- 11.3 mios sont déduits selon l'art. 19a de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), correspondant au complément par rapport aux charges qui ont été reprises par l'Etat (Rééquilibrage Etat/communes). Pour 2023, la cible du rééquilibrage, avec l'accélération décidée en 2021, est de 95 mios.

L'art. 19a LOF précise que le rééquilibrage financier prévu est mis en œuvre progressivement à partir de 2021 jusqu'en 2028 selon le calendrier suivant :

Mios de fr.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021- 2028
Rééquilibrage financier selon accord de 2020 ¹⁾	40	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	25	25	25	25	25				125
Rééquilibrage supplémentaire selon accord 2023					45	60	35	10	150
Diminution dynamique de la PCS selon accord 2023						12	25	37	74
Rééquilibrage selon nouvel accord de 2023	65	85	95	105	160	172	185	197	1'064
¹⁾ y c. art. 17a LOF : 15 mios									

Le montant global des régimes compris dans la PCS est de 829.2 mios contre 830.9 mios au budget, soit une réduction de 1.7 mio par rapport aux acomptes facturés aux communes (-0.21%).

Tableau - participation à la cohésion sociale 2023 (PCS)

	Régimes	BUDGET	COMPTES	écart comptes/budget	
		2023	2023	en francs	en %
1	PC à domicile et hébergement	262'265'600	260'287'418	-1'978'182	-0.75%
2	Assurance maladie (LVLAMal)	125'351'600	124'321'358	-1'030'242	-0.82%
3	RI+part. cantonale ass. chômage	220'918'200	222'573'884	1'655'684	0.75%
4	Subv. et aide aux personnes handicapées	125'503'500	126'154'434	650'934	0.52%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	64'289'200	67'602'037	3'312'837	5.15%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	32'601'400	28'248'052	-4'353'348	-13.35%
	Total régimes	830'929'500	829'187'183	- 1'742'317	-0.21%
	Montant supplémentaire accordé par le CE, le 8.12.21 (accélération accord)	-25'000'000	- 25'000'000		
	Déduction complémentaire pour atteindre la cible accord canton communes	-9'883'000	-11'263'568	-1'380'568	
	FS à charge des communes	796'046'500	792'923'615	-3'122'885	-0.39%

Les intérêts de retard sur les acomptes communaux 2023 ont été traités en transitoires 443'263 fr. (027. 4401). A l'instar des exercices précédents, le Conseil d'Etat a maintenu le renoncement aux intérêts de retard dus sur la PCS 2022, ce montant étant passé dans les transitoires 2022, un effet de 211'443 fr. est enregistré dans les comptes 2023 (voir observation de la COFIN au 11 de ce rapport). L'adaptation du Règlement d'application de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (RLOF) est toujours en cours.

5. Remarques de détail

5.1 *Secrétariat général*

027 *Secrétariat général (SG)*

Les charges brutes 2023 ont légèrement augmenté passant à 7'650'381 fr. soit + 162'330 fr. (+2,19%) (hors écriture de prélèvement sur le fonds immunothérapie de 4.5 mios faite sur les comptes 2022). Il faut prendre en considération au compte 027/3132, les crédits supplémentaires de 380'000 fr. accordés par la COFIN pour la stabilisation de la FUS ainsi que pour la régulation des urgences préhospitalières et de 50'000 fr. pour l'organisation du dispositif INOPIA. Au 027/3130, les charges intérimaires non budgétées sont en lien avec les difficultés de recrutement pour les postes fixes au 027/3010. Les emplois au sein de l'administration cantonale n'ont plus la cote.

Au 027/4401, il est question du renoncement aux intérêts de retard dus par les communes, sur les acomptes liés à la PCS 2022 et au transitoire sur les intérêts de retard 2023 (voir explication ci-dessus).

Contrairement à 2022, il n'y a pas eu de prélèvement sur le fonds d'immunothérapie oncologique (compte 027/3634 et contrepartie 027/4511) affecté au SG-DSAS.

5.2 *Direction générale de la santé (DGS) et CHUV*

5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2023 de la DGS :

Crise sanitaire COVID – 2023 :

- La crise sanitaire COVID-19 a entraîné des crédits supplémentaires en 2023 de 5.1 mios, sans la santé mentale (53 mios en 2022). Les dépenses relatives à ce crédit supplémentaire n'étaient basées que sur les 6 premiers mois de l'année alors qu'au final les montants ont couvert l'année entière, d'où un dépassement. À noter que les dépenses totales se montent à 6.1 mios. Le dépassement net de 1 mio représente principalement des postes temporaires DGS, les cas COVID-19 repris par les cliniques et la gestion IT pour la vaccination.
- Selon les exigences de la Confédération, le passage à une phase de transition sur le plan de la vaccination a été réalisé (poursuite de la facturation par la DGS).
- Fermeture du centre opérationnel COVID-19 au 30 juin 2023.
- Fermeture des centres de vaccination au 31 décembre 2022. La poursuite de la vaccination est réalisée par les pharmacies, Unisanté, AVASAD (ass. de soins et d'aides à domicile) et médecins.
- Arrêt définitif des activités de dépistage et traçage au 31 décembre 2022.

Migration (Ukraine et Asile)

- Un crédit supplémentaire de 5 mios a été accepté. Un disponible de 1 mio apparaît. Ceci est principalement lié au recrutement tardif du personnel au CHUV.

INOPIA

- Un crédit supplémentaire de 2.4 mios a été accepté.

Autres faits marquants 2023

- Indexation : un crédit supplémentaire de 33 mios a été accepté pour le CHUV et le secteur subventionné.
- Hospitalisation Hors-Canton : croissance de l'activité de l'ordre de 7 mios.
- Maintien à domicile : augmentation de l'activité AVASAD de 4.8 mios et OSAD de 2.2 mios.
- Cliniques privées : disponible de 4.8 mios en lien avec l'extourne du transitoire 2022 (moins de cas facturé par la Clinique La Source et cas moins lourds que prévus).

- Autres subventions : des retards dans le déploiement du projet santé bucco-dentaire de 2.1 mios, retard dans le développement du dossier électronique du patient (DEP) de 1.3 mio, utilisation des fonds affectés pour Réponse à l'urgence et la garde médicale 2.7 mios.

L'analyse des variations par rapport aux comptes 2022 permet de constater que les charges sont en baisse de 39.87 mios, soit une baisse par rapport aux dépenses COVID-19 de 49 mios entre 2022 et 2023. Des augmentations apparaissent pour 2.2 mios en lien avec la Migration et de 2.3 mios en lien avec INOPIA. Ainsi, les charges ordinaires de la DGS ont augmenté au total de 4.5 mios et se composent principalement des éléments suivants :

- -76.2 mios transfert de la partie concernant les prestations d'aides et sociales de l'AVASAD à la DGCS
- +33 mios indexations des salaires 2023
- +16.6 mios CHUV
- +8.5 mios FHV
- +20.8 mios Maintien à domicile (AVASAD et organisation de soins à domicile (OSAD))
- -7.95 mios Cliniques
- +9.75 mios diverses augmentations (hors canton, santé mentale, charges de fonctionnement, etc.)

Par rapport aux comptes 2022, les revenus sont en baisse de 3.8 mios. Cette baisse provient principalement des remboursements des prestations de dépistage et de vaccinations COVID-19 (5.3 mios).

AVASAD :

Les dépenses 2023 de la DGS pour l'AVASAD se montent à 180.8 mios et celles de la DGCS à 89.6 mios, ce qui représente un total de **270.4 mios** (subventions selon contrat de prestations). Pour information, un montant de 2.7 mios s'ajoute à la DGCS en lien avec les aides individuelles découlant de l'application de la loi cantonale d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS).

037 Administration générale

- 3030 Personnel occasionnel. Des crédits supplémentaires totalisant 2.8 mios ont été octroyés pour le financement de besoin en personnel auxiliaire dont 1.4 mio en lien avec personnel auxiliaire COVID (financement de la fin de la stratégie d'endiguement pour le 1^{er} semestre 2023).
- 3106 Matériel médical et de laboratoire. Un crédit supplémentaire totalisant 0.6 mio a été octroyé pour la fin de la stratégie d'endiguement COVID-19 pour le 1^{er} semestre 2023.

064 Système de santé

- 3634 Subventions accordées aux entreprises publiques. Des crédits supplémentaires totalisant 27.2 mios ont été octroyés pour notamment 18.5 mios en lien avec le financement de l'indexation des salaires du CHUV, 1.1 mio en lien avec le financement de l'indexation des salaires d'Unisanté, 1.9 mio pour la santé mentale et l'encadrement scolaire, 4.6 mios en lien avec la migration et 0.7 pour l'organisation du dispositif INOPIA.
- 3635 Subventions accordées aux entreprises privées. Des crédits supplémentaires totalisant 10 mios ont été octroyés dont 8.3 mios pour la régularisation des contrats de prestation 2023 des cliniques privées. Le solde correspond aux impacts financiers de la crise COVID-19, stratégie d'endiguement (1.3 mio) et 0.3 mio pour INOPIA.
- 3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif. Les crédits supplémentaires totalisant 18.2 mios ont été octroyés pour notamment 13.3 mios en lien avec le financement de l'indexation des salaires du secteur subventionné, 3.3 mios (4.3 bruts) en lien avec la stabilisation de la FUS et régulation des urgences. En ce qui concerne la santé mentale, c'est un montant de 1 mio et INOPIA représente 1.3 mio.

5.2.2 CHUV :

Les comptes 2023 du CHUV présentent un résultat net d'exploitation négatif de 3.4 mios (- 24.84 mios en 2022). Le résultat d'exploitation est déficitaire de -1.4 mio (-35.46 mios en 2022). Le résultat non-opérationnel se montant à -10.8 mios (-3 mios en 2022) alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +8.8 mios (+7.63 mios en 2022). L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	2023	2022	2021	2020	2019
Résultat d'exploitation	- 1.4	- 35.5	- 12.4	- 9.4	- 9.2
Résultat d'investissement	+ 8.8	+ 7.6	+ 5.1	+ 8.7	+ 12.7
Résultat global	- 3.4	- 24.8	- 7.3	- 0.7	- 3.4

a) Eléments principaux 2023

Globalement, les charges opérationnelles du CHUV augmentent de 57 mios (+3.1 %) entre 2022 et 2023. La masse salariale augmente de 39.4 mios (+ 2.9 %).

Les autres charges augmentent de 17.6 mios (+3.5 %) en raison des pressions inflationnistes sur les énergies (+7.1 mios) et d'une augmentation de la consommation de « biens et services médicaux » liés à la croissance de l'activité clinique.

Les revenus d'exploitation (+81.5 mios) comprennent des revenus d'hospitalisation et ambulatoires qui ont augmenté de 54.7 mios, reflet de la croissance de l'activité. Par ailleurs, les subventions ont augmenté de 26.7 mios par rapport à 2022, notamment pour le financement des indexations salariales, ainsi qu'une réserve de lits de soins intensifs.

La variation sur les autres revenus opérationnels (+9.6 mios) résulte d'un prélèvement sur les fonds propres afin de réduire l'ampleur du déficit d'exploitation.

Par ailleurs, le résultat non-opérationnel se dégrade de 13.8 mios en raison de la variation sur des litiges vis-à-vis d'assureurs, et le résultat sur les investissements s'améliore de 1.2 mio en raison de retards de dépenses.

Le CHUV affiche un résultat déficitaire de 3.4 mios pour 2023.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée est de l'ordre de 6.6 %, que la part de la clientèle extra-cantonale se situe aux environs de 13.9 % en 2023, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate a augmenté, pour atteindre 129 lits à fin 2023 (116 en 2022, 74 en 2021, 79 en 2020, 93 en 2019). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation et COVID-19) se monte à 8.9 % en 2023. De nombreuses mesures de correction sont et seront prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

En outre, la révision des comptes a été réalisée par KPMG sur la base d'un mandat confié par le Conseil d'Etat sur la base d'un appel d'offre (durée 4 ans), soit de 2023 à 2026. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle. Aussi, l'auditeur confirme sans réserve l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

A noter que la présentation des comptes du bilan est en conformité avec le plan comptable de l'Etat de Vaud selon les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2). Il n'y a pas de changement de périmètre notable.

Mesures impulsions 2023

Le plan impulsion a été annoncé dans le cadre de l'EMPD budget 2023, initié sur la base des projections des résultats 2022 déficitaires.

Les résultats économiques 2023, en phase avec le résultat économique annoncé au budget, indiquent que les mesures de gestion mises en œuvre ainsi qu'une partie des objectifs impulsion ont pu être réalisées. L'amélioration permanente de la saisie des prestations, du codage et de la prise en charge de la patientèle a été renforcée par la démarche "Impulsion" en cours. Il n'est toutefois pas possible de lier toute cette amélioration à des mesures spécifiques. Les actions ciblées du plan impulsion peuvent toutefois être mentionnées pour 3,8 mios.

b) Comptes 2023

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2023 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2023	Budget 2023	Réalisé 2022	Ecart réalisé/budget 2023		Ecart réalisé 2023/2022	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'654.6	1'584.0	1'573.1	70.61	4.5%	81.47	5.2%
Revenus opérationnels hors enveloppe	239.9	237.0	226.5	2.83	1.2%	13.34	5.9%
Autres revenus opérationnels	18.8	9.6	22.6	9.23	96.2%	-3.79	-16.7%
Revenus opérationnels	1'913.3	1'830.6	1'822.3	82.68	4.5%	91.02	5.0%
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.1	-	4.7	0.10	0.0%	-4.57	-97.8%
Revenus d'immobilisation	97.5	96.1	89.1	1.35	1.4%	8.33	9.3%
TOTAL REVENUS	2'010.9	1'926.7	1'916.1	84.13	4.4%	94.78	4.9%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'394.1	1'361.3	1'354.7	32.84	2.4%	39.36	2.9%
Biens et services médicaux	307.1	296.1	293.0	11.01	3.7%	14.13	4.8%
Frais de gestion	181.1	159.1	166.5	21.99	13.8%	14.56	8.7%
Frais financiers et provisions	32.4	32.4	43.4	0.00	0.0%	-11.05	-25.4%
Charges opérationnelles	1'914.7	1'848.9	1'857.7	65.85	3.6%	57.00	3.1%
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	10.9	-	1.7	10.87	na	9.19	548.9%
Charges d'immobilisation	88.7	92.8	81.5	-4.17	-4.5%	7.17	8.8%
TOTAL CHARGES	2'014.3	1'941.7	1'940.9	72.55	3.7%	73.36	3.8%
Résultat d'exploitation principale	-1.4	-18.3	-35.5	16.83	-92.1%	34.02	-95.9%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-10.8	-	3.0	-10.77	na	-13.76	-459.3%
Résultat d'immobilisation	8.8	3.3	7.6	5.52	169.1%	1.16	15.2%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-3.4	-15.0	-24.8	11.58	-77.2%	21.42	-86.2%

c) Comparaison Comptes 2023 – Comptes 2022

c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2022, les principales variations sont les suivants :

Revenus d'exploitation : +81.47 mios

<i>Hospitalisation (hosp.) : augmentation d'activités</i>	+ 23.3 mios
<i>Ambulatoire</i>	+ 31.4 mios
<i>Tâches académiques & PIG DGS (dont financement des indexations salariales (+17.9 et autres PIG et tâches académiques 8.8 mios))</i>	+ 26.7 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : + 13.34

<i>Autres subventions à l'exploitation (fonds du Centre de traitement expérimental cantonal et prime « vie chère ponctuelle 2022 »)</i>	- 11.2 mios
<i>Autres revenus hors enveloppe</i>	+ 6.3 mios
<i>Variations des fonds/capitaux (prélèvements de fonds propres)</i>	+18.3 mios

Autres revenus opérationnels : - 3.79 mios

<i>Contributions et participations – hébergement</i>	+ 0.6 mio
<i>Revenus financiers et divers (soutien COVI-19D pas renouvelé)</i>	- 4.4 mios

Charges de personnel : + 39.36 mios (+ 399.7 ETP)

<i>Augmentation financée par les fonds de recherches (oncologie, neuroscience)</i>	+ 7.2. mios
<i>Diminution charges COVID-19/vaccination</i>	- 7.9 mios
<i>Augmentation des postes fixes (développement d'activités)</i>	+ 26.6 mios
<i>Reprise du Centre de chirurgie ambulatoire (CCA - 54 ETP)</i>	+ 6.9 mios
<i>Effet prix (salaire moyen)</i>	- 3.4 mios
<i>Augmentation des intérimaires</i>	+ 7.1 mios
<i>Provision variation stocks heures sup/vacances/jours congés COVID-19</i>	- 6.6 mios
<i>Indexation 2023 et Prime vie chère</i>	+ 11.2 mios
<i>Autres effets</i>	- 1.7 mios

Biens et services médicaux : + 14.13 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+ 9.1 mios
<i>Matériel d'implantation</i>	+ 3.7 mios
<i>Matériel à usage unique</i>	+ 4.7 mios
<i>Produits chimiques</i>	- 1.9 mio
<i>Divers biens médicaux</i>	+ 0.2 mio
<i>Services médicaux</i>	- 1.7 mio

Charges de gestion courante : +14.56 mios

<i>Hôtelières</i>	+ 4.4 mios
<i>Gestion courante</i>	+ 0.9 mio
<i>Immeubles</i>	+ 8.0 mios
<i>Equipement</i>	+ 1.2 mio

Frais financiers et provisions : -11.05 mios

<i>Perte sur débiteur et stock</i>	- 4.0 mios
<i>Autres subventions et contributions</i>	- 7.6 mios
<i>Frais financiers</i>	+ 0.5 mio

c2) Résultat des immobilisations

Par rapport aux comptes 2022, les principales variations en lien avec les revenus et les charges d'immobilisations sont les suivantes :

Revenus d'immobilisations : + 8.33 mios

<i>Subvention PIG à l'investissement</i>	+ 5.9 mios
<i>Parts invest. s/tarifs d'hosp</i>	+ 1.3 mio
<i>Autres revenus</i>	- 0.5 mio
<i>Financement équipement acquis par fonds</i>	+ 1.7 mio

Charges d'immobilisations : + 7.17 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	+ 1.6 mios
<i>Amortissements et intérêts objets 1-8 mios</i>	+ 0.1 mio
<i>Loyers</i>	- 0.2 mio
<i>Fonds d'entretien</i>	+ 0.8 mio
<i>Equipement crédit d'inventaire : amortissements & intérêts</i>	+ 3.2 mios
<i>Equipements acquis par fonds</i>	+ 1.7 mios

d) Comparaison Comptes 2023- Budget (définitif) 2023**d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2023, les principaux écarts en lien avec les revenus et charges d'exploitation sont les suivants :

Revenus d'exploitation : + 70.6 mios

<i>Revenus d'hospitalisation</i>	+ 12.9 mios
<i>Revenus ambulatoires</i>	+ 38.9 mios
<i>Subvention UNIL</i>	+ 0.5 mio
<i>Tâches de santé publique (PIG formation des médecins)</i>	+ 1.5 mio
<i>Indexation salariale 2023</i>	+ 18.5 mios
<i>Autres revenus</i>	- 1.7 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : + 12.06 mios

<i>Autres subventions à l'exploitation</i>	+ 0.3 mio
<i>Baisse des revenus de l'activité privée</i>	- 0.6 mio
<i>Augmentation des revenus de l'EMS</i>	+ 0.4 mio
<i>Divers</i>	+ 1.8 mio
<i>Prélèvement des fonds au-delà du budget</i>	+ 10.2 mios

Revenus non-opérationnels sur exercices antérieurs : +/- 0.1 mio**Frais non-opérationnel sur exercices antérieurs : + 10.9 mios**

<i>Litige RTH CSS (radiothérapie vs assurance CSS)</i>	+ 9.7 mios
<i>Litige Tarmed</i>	+ 0.2 mio
<i>Variation du stock pharmacie</i>	+ 1.0 mio

Frais de personnel : + 32.84 mios

Dépassement du budget composé des renforts d'effectifs en lien avec l'augmentation d'activités au-delà du budget (+15.9 mios) et des engagements de personnel sur fonds (+16.9 mios).

Biens et services médicaux : +11.01 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+ 6.7 mios
<i>Matériel</i>	+ 5.6 mios
<i>Services médicaux</i>	- 0.9 mio

Charges de gestion courante : +21.99 mios

<i>Charges hôtelières</i>	+ 2.6 mios
<i>Gestion courante</i>	+ 21.9 mios
<i>Immeubles</i>	+ 7.8 mios
<i>Équipement</i>	- 10.3 mios

Frais financiers et provisions : +0.00 mio**d2) Résultat d'immobilisation :**

Par rapport au budget 2023, les principaux écarts en lien avec les revenus et les charges d'immobilisation sont les suivants :

Revenus d'immobilisation : +1.34 mio

<i>Part d'investissement sur tarifs d'hospitalisation</i>	+ 1.4 mio
<i>Recettes de loyers – CHUV</i>	+ 0.8 mio
<i>Financement équipements acquis par fonds</i>	- 0.8 mio

Charges d'immobilisation : -4.17 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 0.3 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	- 1.1 mio
<i>Loyers payés (y compris charges propriétaires fondation HEL)</i>	+0.4 mio
<i>Équipements crédit d'inventaire : amortissement + intérêts</i>	- 2.3 mios
<i>Équipements acquis par fonds</i>	- 0.9 mio

e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Compte 2023		Comptes 2022 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'hospitalisation	771.0	316.9	747.7	309.6	23.3	3.1%	7.2	2.3%
Revenus ambulatoire	459.8	0.3	428.3	0.3	31.4	7.3%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	423.9	307.8	397.1	280.8	26.7	6.7%	27.0	9.6%
Autres revenus d'exploitation	258.8	-	253.8	6.4	5.0	2.0%	-6.4	-100.0%
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'913.4	624.9	1'826.9	597.0	86.5	4.7%	27.9	4.7%
Revenus d'hospitalisation	71.8	29.9	70.5	29.5	1.3	1.8%	0.4	0.01
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS)	11.4	11.3	5.5	5.4	5.9	106.8%	5.9	na
Autres revenus d'investissement	14.3	-	13.1	-	1.2	9.1%	-	-
TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION	97.5	41.2	89.1	34.9	8.3	9.3%	6.3	18.0%
TOTAL REVENUS	2'010.9	666.1	1'916.1	631.9	94.8	4.9%	34.2	5.4%

Entre 2022 et 2023, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 94.8 mios (+4.9 %).

La participation de la DGS a augmenté de 34.2 mios entre 2022 et 2023, la participation à l'hospitalisation augmentant de 7.6 mios (exploitation + immobilisation). La subvention PIG augmente de 32.9 mios, dont une augmentation de 18.5 mios en lien avec les indexations salariales accordée par le Conseil d'Etat et 8.5 mios pour des activités de santé publique, ainsi qu'une augmentation de 5.9 mios de la subvention à l'investissement. La fin des subventions COVID-19 entraîne une diminution de 6.4 mios des financements imputés dans les autres revenus. Le solde des revenus du CHUV augmente de 60.6 mios en raison essentiellement de l'augmentation de l'activité clinique facturée aux assureurs (+47.5 mios).

f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2021	2022	2023	Variation 2023/2022 en %
ACTIFS (en millions)				
Liquidités	38.0	46.9	32.6	-30.5%
Compte courant Etat de Vaud	0.0	0.0	0.0	0.0%
Débiteurs (net du ducroire)	209.4	217.8	277.3	27.3%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	29.1	30.3	29.0	-4.3%
Actifs transitoires	81.9	52.1	39.5	-24.2%
Equipements	73.6	80.2	92.2	15.0%
Rénovation, transformation 1 à 8 mios	60.1	67.2	77.7	15.6%
TOTAL DES ACTIFS	492.1	494.5	548.2	10.9%
PASSIFS (en millions)				
Fournisseurs et créanciers	56.8	48.1	56.5	17.5%
Compte courant Etat de Vaud	54.8	47.4	107.9	127.6%
Passifs transitoires et autres passifs	219.6	265.8	284.7	7.1%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	128.0	125.2	94.5	-24.5%
Résultat exploitation et réserves	32.9	8.0	4.6	-42.5%
TOTAL DES PASSIFS	492.1	494.5	548.2	10.9%

g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

Solde au 31.12.2022	-47.4 Mios
• Résultat de l'exploitation	-3.4 Mios
• Diminution de la trésorerie	14.3 Mios
• Augmentation des débiteurs	-59.5 Mios
• Diminution des stocks	1.3 Mios
• Augmentation des revenus à recevoir	-5.5 Mios
• Diminution de la correction d'enveloppe	8.3 Mios
• Diminution des autres créances	9.9 Mios
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-22.5 Mios
• Augmentation des fournisseurs et créanciers	8.4 Mios
• Augmentation des charges à payer	0.5 Mios
• Augmentation des autres dettes à court terme	4.6 Mios
• Augmentation des engagements à long terme	13.9 Mios
• Diminution des fonds	-30.7 Mios
Solde au 31.12.2023	-107.9 Mios

Le solde comptable du compte courant CHUV (CC), au 31.12.2023, se monte à 107.9 mios, dépassant ainsi la limite fixée à 100 mios, pour 2023, par le Grand Conseil dans le cadre de l'EMPD budget 2023. Ce dépassement de 7.9 mios est dû à un effet technique, découlant d'une écriture spécifique de décalage (pénalités) de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV). A fin décembre 2023, le solde de cette écriture était toujours ouvert et a été régularisé en février 2024.

La Direction financière et le service comptable du CHUV s'attendaient à ce que la correction du solde de 10.7 mios soit rattrapée à fin décembre 2023. De ce fait, il n'y a pas eu d'écriture de rééquilibrage via un transfert de leurs comptes bancaires vers le CC. En effet au 31.12.2023, le CHUV disposait de liquidités suffisantes sur ses comptes bancaires (29.3 mios) et aurait facilement pu passer une écriture pour rééquilibrer le CC. Depuis lors, des mesures internes ont été prises afin que la situation en se reproduise plus.

h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2023, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2023	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2023
Fonds institutionnels hospitaliers	12'006	12'018	-12
Fonds de développement et de perfectionnement	38'652	40'457	-1'805
Fonds d'entretien	20'655	35'904	-15'249
Fonds de réserve des unités	3'741	5'836	-2'095
Fonds institutionnels	75'054	94'215	-19'161

Fonds de services	18'182	30'081	-11'899
Fonds de recherche du CHUV	1'242	922	320
Fonds de recherche	19'424	31'003	-11'579

Fonds des honoraires	16'105	13'287	2'818
Fonds nationaux, de tiers et divers	158'799	147'747	11'052
Fonds des honoraires, nationaux, de tiers et divers	174'904	161'034	13'870

i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2023 des investissements s'élevant à 147.4 mios. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante:

- Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud : 114.6 mios
- Fonds d'entretien et de transformation du CHUV (y c. locaux de tiers) : 19.2 mios
- Fonds de 1 à 8 millions : 13.6 mios

5.3 Direction générale de cohésion sociale (DGCS)

Pour l'ensemble de la DGCS, le résultat net est inférieur de - 17.48 mios nets (-1.1%) par rapport au budget 2023. En fait, les résultats présentent une augmentation de charges de 1.99 mio. et une augmentation de revenus de 19.47 mios. Ce résultat positif est principalement dû au service 066, qui se rapporte aux Prestations financières et insertion. En effet, le résultat net pour ce poste est de - 17.93 mios.

S'agissant de l'inflation, ses effets importants ont impacté fortement les institutions d'hébergement et d'accueil de jour (établissement médico-sociaux et socio-éducatifs ainsi que les ateliers). Les principaux effets concernent le prix de l'énergie (électricité et combustible de chauffage) ainsi que les prix de l'alimentation. En 2023, le coût supplémentaire se monte à 10.1 mios pour la DGCS.

Crédits supplémentaires :

6 crédits supplémentaires ont été accordés par la COFIN, pour un montant de 18'662'700 fr.

- **COVID**, (CS 23_GOV_276) indemnisation des pharmacies pour la vaccination dans les institutions d'hébergement, 25'000 fr. (067/3636).
- **INOPIA**, (CS 23_GOV_609) ensemble des mesures prises par les établissements d'hébergement pour faire face au risque de délestage d'électricité. On retrouve les charges de 37'700 fr. pour le responsable engagé en CDD pour le suivi des mesures (065/3030,50,52,54) et surtout 3'200'000 fr. de subventions accordées aux institutions d'hébergement pour l'équipement en génératrice sur la base d'un préavis de la DGCS.
- **Indexation des salaires du secteur parapublic** (CS 23_GOV_611), partiellement compensé, car prévu au budget DFA 2023 (053/3636) pour un montant total de 37'126'100 fr. Ce financement est intervenu, car au moment du budget, ni l'indice des prix, ni la structure définitive de la masse salariale du secteur subventionné n'étaient connus. Par mesure de simplification, il a été décidé que le financement de l'indexation sera alloué sur les principaux comptes de charges des subventions, concernant les prestations *financières et insertion* (comptes 066/3612,3634, 3636, 3637) pour un total de 4'420'100 fr. montant duquel il faut retrancher 400'700 fr à la charge des communes pour la participation à la cohésion sociale (066/4612). Pour ce qui concerne *l'accompagnement et hébergement*, (comptes 067/3636 et 3637) pour un montant de 12'181'400 fr., montant duquel, il faut déduire 3'533'200 fr., pour la participation à la cohésion sociale.
- **Indexation des salaires de l'ACV** (CS 23_GOV_612), partiellement compensé, car prévu au budget DFA 2023 (053/3010) pour un montant de 33'654'000 fr. Ce financement est intervenu, car au moment du budget, ni l'indice des prix, ni la structure définitive de la masse salariale du secteur subventionné n'étaient connus. Par mesure de simplification, il a été décidé que le financement de l'indexation sera alloué sur les principaux comptes de charges du personnel (cptes 3010 et 3030) Pour la DGCS, cela concerne les postes 3010 pour le personnel administratif et d'exploitation 498'100 fr. et 3030 pour travailleurs auxiliaires 68'100 fr. Une diminution de 42'600 se rapporte aux versements des communes à la PCS pour une partie de la masse salariale de certains services.
- **Réajustement des charges** au service *Hébergement et accompagnement* (CS 23_GOV_944) entièrement compensé permettant de couvrir des charges supplémentaires sur la rubrique (067/3637) pour 2'827'900 fr. La participation à la cohésion sociale à la charge des communes, induite par des charges supplémentaires, est de 316'500 fr. Ces coûts supplémentaires sont compensés par des diminutions de charges de 2'478'700 fr. qui représentent le disponible sur les subventions aux infrastructures d'hébergement et autres, ainsi que par l'augmentation au budget du poste 4637 de 665'700 fr., possible en lien avec les prévisions 2023, des revenus provenant des remboursements rétroactifs de l'AI et du fait de la subsidiarité des régimes sociaux.
- **Indexation des Régimes sociaux** (CS 23_GOV_945) La rubrique 066/3637 *Prestations financières et insertion* présente un écart de charges de 20.6 mios., partiellement compensé par la diminution de charges de 2.59 mios, diminution liée au volume d'activité des ARAS et par l'augmentation des revenus sur les postes (066/4610, 4612, et 4630) pour un total de 15.8 mios. Ainsi la charge nette portée par ce crédit supplémentaire est de 2'208'800 fr.

Crédits et/ou subventions octroyés par le Conseil d'Etat :

- **Transfert des apprentis** (CS 23_GOV_1169) de 217'200 fr. accordé par le CE pour le transfert du secteur de l'apprentissage du SG-DSAS vers la DGS et la DGCS, sur les postes 065/3010, 3030 et 3049.
- **Informatique** : compensation des ressources mobilisées par la DGNSI de -1'550'000 fr. pour les 3 crédits supplémentaires accordés pour l'évolution du SI de la DGCS pour les applications SAMOA (subsides à l'assurance-maladie et obligation d'assurance), MAORI (gestion du revenu d'insertion), RAPA (recouvrement des pensions alimentaires) et RDU (revenu déterminant unifié).

065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2023 et le budget 2023 est de -2.73 mios et l'écart des revenus passe de 4.32 mios à 3.99 mios, soit -0.32 mio. Cela représente une diminution de charge nette de 2.41 mios.

- 3010 Le recrutement est difficile en cette période où le taux de chômage est très bas. Il faut aussi relever le manque d'attractivité de l'emploi au sein des services de l'Etat. Il est notamment difficile de recruter des informaticiens face à la concurrence des entreprises privées qui offrent des salaires nettement plus élevés. Malgré des engagements progressifs, en moyenne sur l'année, l'effectif réel se trouve être à 297.9 EPT. Le budget prévoyait 313,5EPT, soit 15.6 EPT de plus. Au 31.12.2023, l'effectif de la DGCS est de 302.6 EPT. L'écart entre le budget et les comptes montre une différence favorable de 1'822'791 fr.
- 3030 +214'380 fr. pour l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire principalement pour pallier le déficit de recrutement pour le personnel fixe. A noter qu'un crédit supplémentaire totalement compensé de 188'200 fr. a été octroyé par le Conseil d'Etat pour le transfert du secteur apprentissage du Secrétariat général du DSAS vers la DGS et la DGCS. Il s'agit du transfert de 14 apprentis à la DGCS en août 2023.
- 3100/3101/3102/3103 Suite à la mise en place de la solution de gestion de « la Place » (plateforme d'achats), les dépenses ont été ventilées sur des imputations de comptes plus fine, alors que le budget a été établi uniquement sur le 3100. Les frais d'impression sont centralisés sur le 3102.

066 Prestations financières et insertion

L'écart des charges brutes entre les comptes 2023 et le budget 2023 est de -7 mios, soit -0.32%. En charge nette, l'écart est de -17.9 mios. En résumé, les revenus augmentent de 10.9 mios et en pourcent, la diminution nette des charges est de 1.54%. Globalement, les écarts favorables au budget sur les bourses et les subsides, compensent les autres régimes.

- 3181 Les pertes sur créances effectives sont supérieures de 4.2 mios par rapport au budget 2023, mais dans la ligne des comptes 2022. Les pertes sur créances effectives se rapportent essentiellement au BRAPA, Bureau et Avances sur Pensions Alimentaires + 2.9 mios et sur le Revenu d'Insertion +1.3 mio (augmentation du nombre de dossiers).
- 3612 Diminution des subventions aux Associations régionales d'action sociale (ARAS) de 4.5 mios. L'écart s'explique pour 2.5 mios par la non-dépense budgétisée liée au financement des unités communes dont le surcoût a été pris en charge par le financement du SECO. A cela s'ajoute des restitutions pour un total de 1.5 mio venant des décomptes de 2022.
- 3634 Frais de gérance pour la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation (CCVD), l'Office AI (OAI) et du Centre Régional de Décision (CRD). L'écart favorable de 1 mio est dû notamment, comme en 2022, à des retards dans les travaux informatiques prévus dans les CRD.
- 3636 Les subventions aux organismes en milieu ouvert (hors AVASAD), aux ateliers à vocation productive sont stables et même inférieures au budget -0.14 mio.
- Les comptes liés à l'AVASAD, présentent un dépassement de 3.76 mios, qui comprend l'indexation 2023, (crédit supplémentaire de 1.36 mio) et du supplément important d'heures prestées par le CMS, + 2.4 mios. Il sera nécessaire d'instaurer pour les services des pointages plus précis.
- 3637 Le Conseil d'Etat a adopté le 1^{er} février 2023, la modification des règlements d'application des régimes cantonaux des Bourses d'études (RLAEF), du Revenu d'insertion (RLASV) et des prestations complémentaires pour familles (RLPCFam). Les barèmes de ces régimes ont été indexés de 2.5%, charge estimée à 16.3 mios.
- Les rentes de l'AVS et de l'AI ainsi que les barèmes des Prestations complémentaires à ces rentes (PC AVS/AI) ont été indexées de 2.5% en 2023. Les normes de loyers maximaux reconnues par les PC ont aussi été indexées de 7.1%.
- Malgré ces mesures précitées, les prestations pour les bourses diminuent en raison de la baisse du nombre de dossiers et du taux d'octroi, soit -5.4 mios, et de la surestimation du transitoire « bourse » aux comptes 2022, - 6.4 mios.

Subsides, en baisse de -10.1 mios par rapport au budget. Le montant total des charges aux comptes s'élève à 842 mios. Cette baisse provient de la diminution des bénéficiaires RI et des effets de corrections surestimés. Il s'agit, en fait, des paiements rétroactifs ou des restitutions survenues lors de révision de la situation du bénéficiaire. Relevons encore la diminution du contentieux de près de 2 mios.

Par contre, l'évolution avec les comptes 2022 est de +60.6 mios, hors contentieux, dont 8.2 mios, se rapportant à des effets techniques (transitoires, rétroactifs et restitutions). 52 mios se rapportent directement aux subsides de l'année, selon détail ci-après :

- 14 mios, principalement pour les subsides partiels attribués à 7'560 nouveaux bénéficiaires
- 38 mios, suite à l'augmentation des primes de 6.1%

Tableau « Bénéficiaires en décembre »

Bénéficiaires			
bnf-année en décembre (SB OVAM)			
	2022	2023	Variation
PC AVS/AI	42 505	42 692	188
RI (yc assimilés et cas de rigueur)	29 801	29 168	-634
Partiels (ordinaire et spécifique)	206 090	214 099	8 009
Total	278 396	285 959	7 563

Facteurs d'augmentation	Effet nombre	Effet subside moyen	Effet total
PC AVS/AI	1 082 973	10 976 815	12 059 788
RI (yc assimilés et cas de rigueur)	-2 587 632	7 810 784	5 223 153
Partiels (ordinaire et spécifique)	15 849 005	19 237 122	35 086 127
Total	14 344 347	38 024 721	52 369 067

Le subside spécifique (ne concerne pas les bénéficiaires d'un subside RI ou des PC AVS/AI) est un subside complémentaire octroyé aux ménages dont le taux d'effort dépasse encore le 10% du revenu déterminant.

Pour 2023, le nombre de bénéficiaires (subside spécifique) atteint 134'604 soit une augmentation de 20'549.

Tableau « Subside spécifique »

	2022	2023	Augment.
Bénéficiaires (Subside spécifique uniquement ou en complément d'un subside ordinaire)	114 055	134 604	20 549
Subside spécifique Coût annuel en millions	87.5	122.0	34.4

15.8 mios se rapportent à l'augmentation au-delà de la limite de 10% des revenus pour les ménages modestes,

18.6 mios se rapportent aux ménages qui, en raison de la hausse des primes, se trouvent avec un taux d'effort excédant 10%. Cela concerne aussi, des ménages éligibles en 2022, mais qui déposent leur demande en 2023.

PC AVS/AI : L'augmentation par rapport au budget de 5.6 mios, s'explique principalement en raison de l'indexation des normes de loyer (7.1%), décidée par l'OFAS à fin 2022 et de ce fait non prévue au budget 2023. La participation fédérale sur les PC au 066/4610 est supérieure au budget de 7.1 mios. Rappelons que la participation de la Confédération s'élève à 5/8 des dépenses.

Tableau PC chiffres clés

		2021	2022	2023
Nbr de dossiers	PC AVS Dom	12 789	12'888	13 209
	PC AI Dom	9 848	10'077	10 416
	Total	22 638	22'965	23 625
Dépenses (mios/an)	PC AVS Dom	130,7	137,4	147,5
	PC AI Dom	147,2	145,1	154,3
	Total	277,9	282,6	301,8
Coût par dossier	PC AVS Dom	10 218	10'663	11 169
	PC AI Dom	14 946	14'404	14 813
	Total	12 275	12'304	12 775

Politique familiale : L'écart entre les comptes et le budget de 2023, de 6.3 mios, s'explique par l'indexation des PC Familles +2.5%, et l'augmentation du nombre de ménages +3.1%, soit + 3.95 mios.

Les allocations familiales pour les bénéficiaires RI (Allocations familiales pour des personnes sans activité lucrative, AF-PSA) sont stables, mais le budget est insuffisant, avec un manque d'un peu plus de 2 mios.

Rente-pont : malgré l'impact des normes de loyers PC (estimé à 1.5 mio.), le budget était trop pessimiste (-1.7 mio.).

Les PC familles et Rente-pont sont financées en partie par des cotisations des employeurs et des salariés (**0.06%**). Ces cotisations représentent 44 mios. Les comptes enregistrent la dépense nette, soit 94.7 mios, répartie à hauteur de 1/3 pour la rente pont et 2/3 pour les PC familles.

Coût/Financement	2022	2023	Ecart
Prestation brutes PCFam	90 050 593	96 738 791	6 688 198
Prestations brutes Rente-pont	39 243 659	41 849 878	2 606 219
Cotisation	-42 275 120	-43 904 842	-1 629 722
Total	87 019 132	94 683 827	7 645 695

Comptes	2022	2023	Ecart
PC Familles	58 026 087	63 520 868	5 494 781
Rente-pont	28 993 044	31 162 959	2 169 915
Total	87 019 132	94 683 827	7 664 695

Aide sociale : Revenu d'Insertion (RI) hors CSIR : Les dépenses sont stables, mais supérieures au budget de +3.6 mios, en raison surtout de la hausse des demandes (+ 90 dossiers).

Le RI, dans le cadre du Centre social d'Intégration des Réfugiés (CSIR), montre aussi un dépassement lié à l'indexation des régimes sociaux qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 1.4 mio.

4610 La participation fédérale sur les subsides, sans rapport avec les dépenses réelles, correspond à **7.5%** des coûts à charge de l'assurance maladie au niveau suisse, répartis au prorata de la population, soit pour notre

canton, **284.7 mios**. Sur les PC AVS/AI, la participation de la Confédération s'élève à **5/8^{ème}**, ce qui représente **221.3 mios** sur les dépenses pour les PC domicile. Dans les comptes 2023, effet unique pour cet exercice, on trouve la dissolution de la réserve instituée par la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (Fonds LFA), soit 2.7 mios.

4630 Compensation de la Confédération pour les prestations financières du CSIR (066/3637), voir crédit supplémentaire 23_GOV_945 et les subventions de la Confédération pour les bourses d'étude et pour les prestations d'aide financière et d'insertion (066/3637) ainsi que pour les frais administratifs (065/3010). Le montant total alloué par la Confédération pour financer les prestations financières du CSIR et les bourses d'étude s'élève à un total de 58.3 mios.

067 *Accompagnement et hébergement*

L'écart des charges entre les comptes 2023 et le budget 2023 est de + 11.7 mios, justifié par deux crédits supplémentaires.

En ce qui concerne les journées d'hébergement dans les établissements médico-sociaux (EMS, EPSM et lit C d'hôpitaux), celles-ci retrouvent les chiffres 2018/2019.

Le coût supplémentaire lié à l'indexation des salaires du parapublic pour l'hébergement, a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire (23_GOV_611) pour un total de 12.2 mios dont 0.6 mio pour les ateliers ESE, et le reste ventilé entre les soins EMS/EPSM, les PC home, les ESE et les Centres d'accueil temporaire (CAT) pour 11.6 mios.

Le coût supplémentaire liés au prix de l'énergie et de l'alimentation représente 10.1 mios. Il y a également eu un crédit supplémentaire (23_GOV_609) de 3.2 mios obtenu pour le dispositif INOPIA.

Les charges brutes pour le service publié 067, présente écart de 15.7 mios, soit 14.4 sur la rubrique 3637 et 1.3 mio sur la rubrique 3636. Après les 2 crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus et octroyés, le solde du dépassement à couvrir est de 3.2 mios soit, 2.8 mios « Subventions accordées aux ménages privés » et 0.32 mio du 4612 « dédommagements des communes ou associations intercommunales ». Cet écart est compensé par une diminution de charges de 2.5 mios sur les subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif et 0.7 mio pour les subventions des ménages privés venant du crédit supplémentaire (CS 23_GOV_944)

La révision de la loi sur les PC en EMS (2021) qui prévoit une fortune maximum de 100'000 fr. pour le droit aux PC s'applique :

- dès 2021 pour les nouveaux bénéficiaires
- dès 2024 (au 1^{er} janvier) pour tous

Les effets estimés pour les PC versées entre 2021 et 2023 sont de – 4.1 mios. En 2023, une diminution de 430 bénéficiaires est enregistrée. Au 1^{er} janvier 2024, c'est encore 112 personnes qui perdent leur droit aux PC (-3.5 mios compris dans le budget)

3636 Constructions : les charges se rapportant au Service de la dette et redevance immobilière pour les établissements médico-sociaux (EMS et EPSM), à défaut de nouveaux investissements, est stable.

Les ateliers non productifs : La subvention de l'activité d'ateliers et de centres de jours des établissements socio-éducatifs (ESE) est en relation avec l'activité qui est stable par rapport à l'exercice 2022, mais inférieure aux prévisions 2023.

3637 Le financement résiduel des soins en EMS et EPSM montre un écart de + 12.9 mios entre les comptes et le budget, comprenant des crédits supplémentaires de 14.4 mios. Cela s'explique par l'indexation des salaires, les coûts de l'énergie dans les institutions, l'activité et les coûts de l'hébergement qui augmentent les charges de 16 mios, alors que les effets de la loi sur les PC et de l'indexation des rentes AVS, provoquent une diminution de charges de 3.2 mios.

Les aides Individuelles en EMS/EPSM sont délivrées principalement par les PC en home ou subsidiairement par les aides cantonales LAPRAMS.

Par rapport aux comptes 2022, les dépenses ont augmenté de 9.9 mios, mais elles sont inférieures de 3.2 mios par rapport au budget.

Les activités de jour : On se réfère ici aux centres d'accueil temporaires (CAT) qui présentent une activité soutenue, équivalente à 2022, mais dont le budget a été sous-estimé. Les courts séjours ont également augmenté en 2023

4637 Aides individuelles : En 2023, augmentation des remboursements des avances accordées par les régimes cantonaux par l'AI. Elles s'élèvent à 12.1 mios pour un budget 2023 de 2.4 mios. Il s'agit des remboursements d'aides individuelles LAPRAMS en EMS et EPMS (9 mios) et des remboursements d'aides individuelles LAIH et ESE (3.1 mios).

Dépenses d'investissement DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	94 152 000		94 152 000
Comptes 2023	124 728 461	7 924 000	116 804 461
Ecart	30 576 461	7 924 000	22 652 461

Au 31.12.2023, les dépenses d'investissement du DSAS sont supérieures au budget voté de 22.7 mios (24%).

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	2 500 000	8 010 197
037	Admin. DGS	2 417 000	2 015 015
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	0	102 000
066	PFI	0	0
067	Acc et hébergement	0	0
038	CHUV	89 235 000	106 677 250
Total	DSAS	94 152 000	116 804 461

Investissements bouclés en 2023

Secrétariat général du DSAS					
DGNSI	1.000392.02	Renouv. SI SPAS - R/BRAPA	362.2017	31.10.2017	14'559'000.00
DGNSI	1.000392.03	CA - Renouv. SI DGCS - R/BRAPA	246.2021	15.06.2022	3'850'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE					18'409'000.00

Investissements à boucler en 2024

Direction générale de la cohésion sociale					
DGNSI	1.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	251.2015	24.11.2015	9'292'700.00
DGNSI	1.000352.03	CA - Mise en oeuvre du SI SAMOA	223.2020	24.11.2020	2'957'000.00
CHUV					
CHUV	1.000077.01	CE - Hôpital de Cery	405.2007	24.04.2007	6'400'000.00
CHUV	1.000077.02	CE - Hôpital de Cery - établ. mineurs	405.2008	09.12.2008	588'000.00
CHUV	1.000077.03	Hôpital de Cery - Nouveau bâtiment	046.2013	17.09.2013	100'900'000.00
CHUV	1.000077.04	Hôpital de Cery - Rénovation	046.2013	17.09.2013	5'700'000.00
CHUV	1.000106.01	1ère tranche Soins continus+intensifs	471.2012	29.05.2012	45'080'000.00
CHUV	1.000106.02	1ère tranche Soins continus+int. infr.	471.2012	29.05.2012	1'980'000.00
CHUV	1.000112.01	Entretien tech. : ascenseurs - secours	248.2009	04.05.2010	30'070'000.00
CHUV	1.000368.01	Cery Neurosciences	170.2014	10.12.2014	22'300'000.00
CHUV	1.000369.01	CTE Laboratoire thérapie expérimentale	170.2014	10.12.2014	18'500'000.00
CHUV	1.000733.01	CE - Réhabilitation Hôpital Beaumont	180.2019	23.06.2020	5'960'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE					249'727'700.00

12.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin, rapporteuse
M. Denis Dumartheray

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2023 du DEIEP. Elle remercie les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances. Elle a rencontré Mme la Conseillère d'Etat, Isabelle Moret à la fin de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2023

Les charges 2023 du DEIEP se montent à 703.9 mios et les revenus à 374.2 mios, laissant apparaître une augmentation des charges de 228.6 mios ainsi qu'une augmentation des produits de 145 mios par rapport au budget 2023. L'augmentation des charges de 48.12 % et des produits de 63.28 % en comparaison au budget 2023 a été couverte par 13 crédits supplémentaires non compensés ou partiellement compensés accordés par la Commission des finances.

Ces dépassements sont dus, pour les montants les plus importants, aux surcoûts des frais d'asile en lien avec la guerre en Ukraine pour un montant de 161 mios, les surcoûts de l'asile hors Ukraine pour 50,1 mios, le soutien aux communes pour les enfants issus de l'asile et Ukraine scolarisés pour un montant de 1,6 mio, la participation du Canton aux coûts du service de l'emploi et mesures relatives au marché du travail, 1,8 mio, les coûts de gestion des mesures dédiées aux cas de rigueurs dans les entreprises, 1,44 mios, les surcoûts liés à la sécurisation des bâtiments hiver 2023-2024 dans le cadre des mesures OSTRAL, 3,2 mios, et l'augmentation des charges d'énergie et Assurances ECA pour un montant de 4,5 mios.

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	475'246'100	229'216'300
Comptes 2023	703'934'347	374'272'783
Différence en fr.	228'688'247	145'056'483
Différence en %	48.12%	63.28%

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	475'246'100	229'216'300
Crédits supplémentaires	229'358'800	135'010'300
Budget total 2023	704'604'900	364'226'600
Comptes 2023	703'934'347	374'272'783
Différence en fr.	-670'553	10'046'183
Différence en %	-0.10%	2.76%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	580'334'565	328'406'886
Comptes 2023	703'934'347	374'272'783
Différence en fr.	123'599'782	45'865'898
Différence en %	21.30%	13.97%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	329'661'564	246'029'800	251'927'679

3. Reports de crédits

a) 2022 sur 2023 pour un montant de 12'250'100 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIEP	95'500.00	Convention d'Istanbul - violence domestique des femmes migrantes
044 SPEI	676'000.00	Projets LADE non réalisés en 2021
044 SPEI	5'375'700.00	Projets LADE non réalisés en 2022
048 DGIP	106'200.00	Fouilles Avenches lieu dit Mylavie
048 DGIP	603'900.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	135'200.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2020)
048 DGIP	413'900.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2021)
048 DGIP	4'843'700.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2022)

b) 2023 sur 2024 pour un montant de 14'633'600 fr.

Service publié	Montant	Description
044 SPEI	590'800.00	Projets LADE non réalisés en 2021
044 SPEI	841'000.00	Projets LADE non réalisés en 2022
044 SPEI	6'232'800.00	Projets LADE non réalisés en 2023
048 DGIP	84'000.00	Fouilles Avenches lieu dit Mylavie
048 DGIP	563'000.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	110'900.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2021)
048 DGIP	1'290'800.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2022)
048 DGIP	4'920'300.00	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2023)

4. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIEP (SG-DEIEP)

Un nouveau secrétaire général a été nommé en février 2023. Le secrétariat général du DEIEP s'est attaché à travailler sur le fonctionnement de l'état-major pour gagner en efficacité et améliorer la coordination entre les services rattachés au DEIEP ainsi qu'avec les autres départements.

Avec la DGIP et le SPEI, il a suivi les travaux et les développements liés à la crise énergétique (2022 et 2023). Par ailleurs, en étroite collaboration avec le DJES, il coordonne les travaux liés à l'analyse des mineurs non accompagnés (MNA) et les suites données aux recommandations émises.

En outre, le secrétariat général suit de près les travaux de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, en tant qu'employeur principal et garant de la Caisse.

Il assure la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise.

Il gère également le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs de travail (OCC).

Enfin, il assure le secrétariat du Fonds d'utilité publique (FUP) créé en 2022, montant qui augmente les charges et les produits de 20 millions.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), rattaché au secrétariat général du DEIEP, poursuit activement ses activités en développant de nombreux projets. Sur 2023, le BEFH s'est employé à améliorer l'égalité dans la formation des jeunes en encourageant la mixité et en cassant les stéréotypes dans certains domaines, ainsi que l'égalité des chances dans la vie professionnelle. Il est très actif dans la prévention et lutte contre la violence domestique, le harcèlement sexuel en milieu scolaire et mène des contrôles de l'égalité salariale. Par ailleurs, il préside ou est membre de nombreuses commissions œuvrant dans ces domaines.

3010.2 Le BEFH se compose de 7.05 ETP.

3130.4 Il s'agit des indemnités et frais de l'Office cantonal de conciliation et arbitrage en matière de conflits collectifs au travail (OCC), dont l'activité et le nombre de séances se sont intensifiés en 2023.

3130.6 Les frais de congrès ont été moins importants, car le BEFH a pu bénéficier de salles gratuitement et qu'il a été accueilli au salon des métiers sur le Stand du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle.

3130.8 Il y a une diminution de l'attribution de téléphones professionnels.

3130.9 Il y a eu moins d'envois de dépliants qui ont plutôt été remis de main à main ou qui ont fait l'objet de moins de commandes en 2023. Une partie de la documentation a été dématérialisée pour permettre une diffusion facilitée et par souci d'écologie.

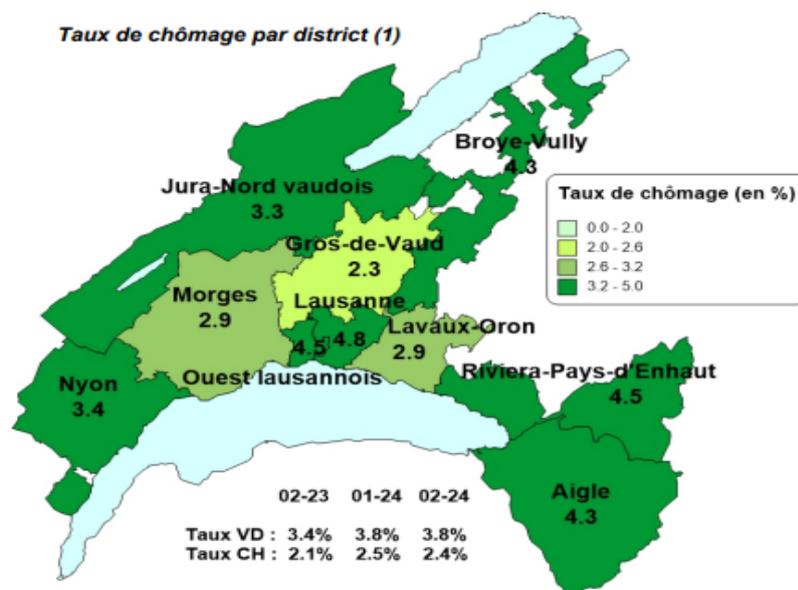
3511 La part du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure est totalement reversée au Fonds d'utilité publique.

4630 Il s'agit d'une subvention limitée dans le temps de la Confédération pour la mise en œuvre des contrôles de l'égalité salariale. Il s'agit de la dernière tranche versée début 2023 et budgétée en 2022.

040 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Durant l'année 2023, le taux de chômage s'est stabilisé à 3,3% depuis fin 2022, contre une moyenne de 2,1% au niveau national. Le taux est remonté en début d'année 2024 et se situe à 3,7% en avril 2024 contre un taux moyen suisse de 2,3 %. Ce chiffre est à pondérer par le fait que le Canton de Vaud comptabilise également les personnes en recherche d'emploi et inscrites au revenu d'insertion (RI), contrairement à plusieurs autres cantons. Sans les bénéficiaires du RI, le taux du chômage vaudois en avril 24 se monte à 3,4 %.

Le flux des entrées et sorties reste toujours très important, car si beaucoup s'inscrivent, beaucoup sortent. La bonne collaboration avec les entreprises privées et les annonces faites au chômage en cas de postes vacants dans les domaines où le chômage est plus élevé que 5% améliorent ces sorties.



1) Taux de chômage en pourcent de la population active selon le Relevé structurel 2018-2020.

En 2023 :

- 22'054 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les Offices régionaux de placement (ORP), plus de 20'110 ont retrouvé un emploi dont 1'171 bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).
- 24'943 sanctions ont été prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés par la loi sur l'assurance-chômage et 2'975 sanctions pour les bénéficiaires du revenu d'insertion. Environ 10% de ces sanctions font l'objet d'une annulation suite à un recours.
- Les places vacantes acquises et traitées sont en baisse à 33'212.
- 33,2 mios d'indemnités de réduction d'horaire de travail (RHT) ont encore été versées en 2023.

La DGEM est dotée de deux fonds spécifiques, soit le Fonds pour l'assurance perte de gain maladie (APGM) et le Fonds de lutte contre le chômage.

3130.10 Il s'agit d'un colloque organisé chaque année par l'association des offices suisse du travail (AOST) en tournus dans les cantons. En 2023, c'était le tour du Canton de Vaud.

3132.1 Il y a eu moins besoin de faire appel aux médecins. Cela n'a pas d'impact sur les comptes, car pris sur le fonds APGM.

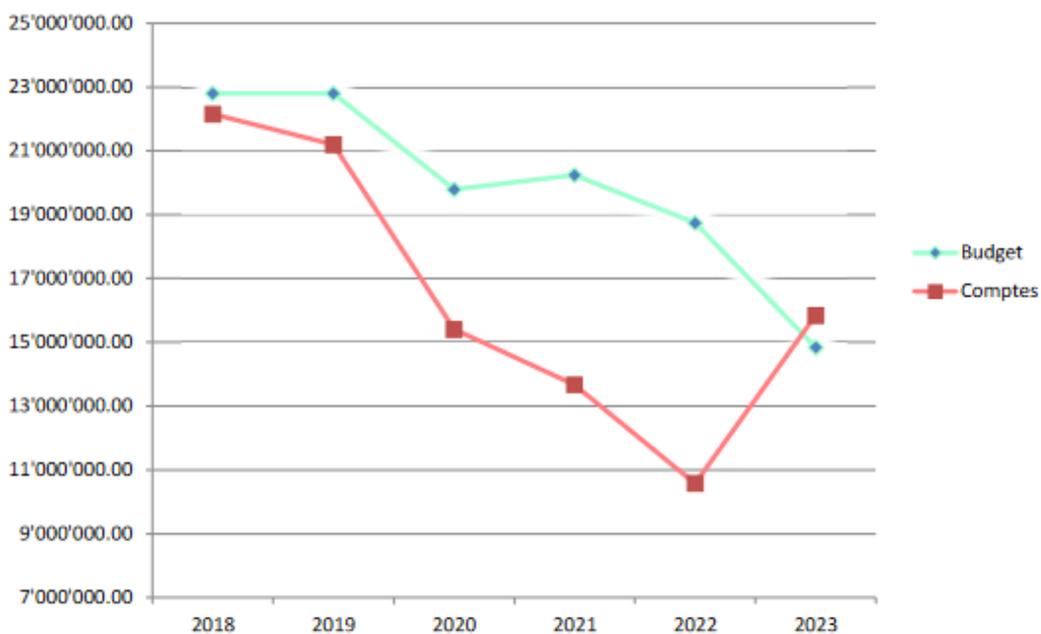
3180 Il s'agit des émoluments ou amendes qui risquent de ne pas être payés.

3610 Les cantons participent aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail à raison de 0,053 % de la somme des salaires soumis à cotisation. Comme la santé du canton est bonne, le montant est élevé et a dû faire l'objet d'un crédit supplémentaire partiellement compensé de 1,823 mio.

3613 Tous les montants comptabilisés sur ce compte sont compensés par le 4613.

3634 Avec le 3635 et le 3636 et 3637, les montants pour les mesures d'insertion du RI ont bien augmentés. Plus de personnes en bénéficient, il y a eu une forte activation en 2023 de ces mesures suite au déploiement complet des Unités communes.

Graphique : Evolution du total des mesures RI-Pro



3637.1 Le montant correspond à ce qui a été versé aux assurés depuis le fonds APGM.

4210.1 Il s'agit des émoluments pour l'octroi d'autorisation de travail pour les entreprises d'Etat tiers.

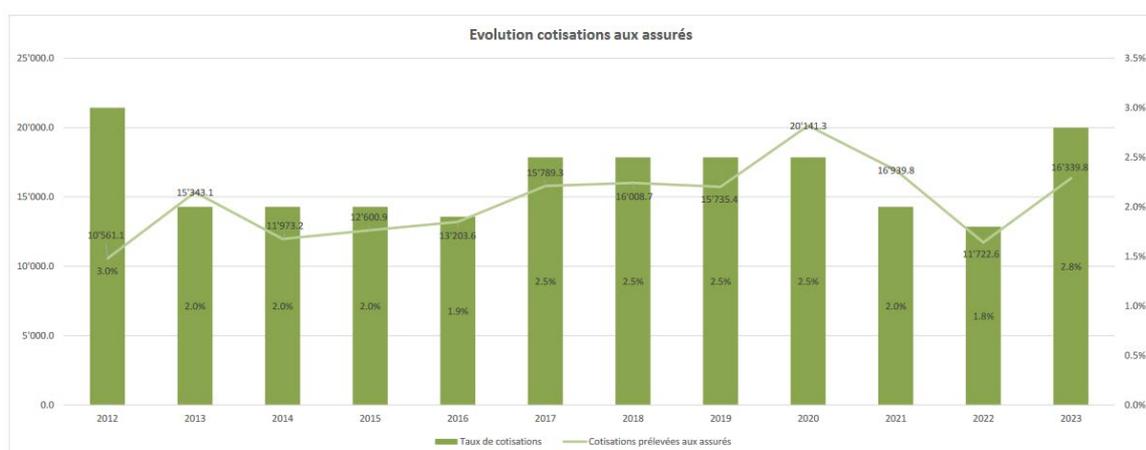
4210.3 Les contrôles des inspecteurs de la DGEM se font selon un plan qui détermine les cibles, plus les dénonciations. Le montant des émoluments est fixé par la Confédération.

Contrôle du marché du travail (en nb)	2021	2022	2023
Contrôles spécifiques COVID 19	1'764	59	/
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* & lutte contre le travail au noir	1'114	1'228	1'205
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	123	223	270
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	922	914	
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	374	438	398
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	15	15
Infractions constatées (loi sur les étrangers, ass. sociales, impôt à la source)	653	873	1'208
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	140	185	201

4390 Ce montant correspond aux cotisations prélevées sur les indemnités de chômage et sur les prestations versées aux bénéficiaires de l'APGM qui sont versées au Fonds APGM. Le taux de cotisation a pu être remonté à 2,8 %. Cela ne permet pas encore de couvrir les prestations, mais la perte qui se monte à 4,303 mios est moins grande que l'année dernière, mais augmente le découvert global pour 2023 à 13,9 mios (voir tableau ci-après).

Evolution du Fonds 2026 APGM

KCHF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital du Fonds 2026 au 01.01	0.0	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0	-9'594.9
Charges	4'932.4	11'854.7	14'396.3	14'818.8	16'516.9	16'156.1	13'688.8	14'687.7	17'106.9	20'524.3	24'950.8	20'645.3
Prestations versées aux assurés	4'338.5	11'103.8	13'627.8	14'039.0	15'611.0	15'186.6	12'696.5	13'606.3	15'588.3	19'044.1	23'324.3	19'087.9
Prestations et frais "Médecins-conseils"	38.4	64.2	44.7	32.5	12.2	26.8	31.9	12.6	25.7	70.8	25.7	45.9
Maintien/exploit applic/Infrastuct Informatique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	323.0	148.0	109.7
Réévaluation sur créance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.3	36.2
Indemnisation des caisses de chômage	128.6	178.3	139.3	148.5	154.0	183.7	186.7	183.2	235.7	90.4	134.0	187.8
Frais administration CCH	426.9	508.5	584.5	598.8	739.7	759.0	773.7	885.7	1'257.2	995.9	1'270.5	1'177.9
Revenus	10'562.6	15'347.3	11'973.8	12'604.2	13'205.6	15'790.9	16'011.1	15'736.1	20'142.1	16'940.3	11'724.9	16'341.8
Cotisations prélevées aux assurés	10'561.1	15'343.1	11'973.2	12'600.9	13'203.6	15'789.3	16'008.7	15'735.4	20'141.3	16'939.8	11'722.6	16'339.8
Produits financiers	1.5	4.2	0.7	3.3	2.0	1.5	2.4	0.7	0.8	0.5	2.3	2.0
Bénéfice/Perte	5'630.2	3'492.6	-2'422.5	-2'214.6	-3'311.2	-365.3	2'322.3	1'048.4	3'035.2	-3'584.0	-13'225.9	-4'303.5
Capital du Fonds 2026 au 31.12	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0	-9'594.9	-13'898.4
% de la dette du fonds	53%	59%	56%	36%	9%	5%	20%	27%	36%	21%	-82%	-85%
Taux de cotisations	3.0%	2.0%	2.0%	2.0%	1.9%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.0%	1.8%	2.8%
Nb de chômeurs moyen inscrits	19'065	18'723	18'238	18'566	18'741	17'942	15'081	14'145	18'783	16'979	13'489	13'613
Nb de bénéficiaires moyen (mensuel) APGM	175	282	358	365	393	402	338	354	373	500	607	532
Nb de jours indemnisés	31'515	77'745	96'180	97'007	105'210	104'489	84'660	92'646	103'095	140'049	177'727	153'863



4510 Le fonds APGM se clôture avec un excédent de charges de 4'303'515 fr. Si les moyens prévus à l'article 19m de la loi sur l'emploi (LEMP) ne suffisent pas pour couvrir les dépenses de l'APGM, l'Etat se doit d'accorder les avances de trésorerie nécessaires.

4610.5 Il y a une grosse différence entre le budget 2023 et les comptes. Il s'agit des contrôles de tachygraphe. Le budget a été surévalué.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Les charges ainsi que les revenus 2023 du SPEI sont en diminution par rapport aux comptes 2022, suite à la fin des aides pour cas de rigueur (CDR) et à la compensation de la Confédération.

Le SPEI a revu sa structure organisationnelle en 2023 selon les principaux domaines de prestations :

- Le pôle « économie » avec l'Office du développement économique et les cellules « économie durable », « innovation » et « organismes »
- Le pôle « consommation » avec :
 - L'office de la consommation (OFCO)
 - La Police Cantonale du Commerce (PCC)
- L'Etat-major et la TaskForce COVID.

Le nouveau Chef de service du SPEI a commencé au 1^{er} avril 2023 et le nouveau responsable des finances au 1^{er} mai 2023. La Police Cantonale du Commerce a déménagé à Epalinges.

Trois fonds de soutien sont gérés par le SPEI, soit pour l'industrie, l'innovation et l'économie durable.

- 3030 Dépassement en lien avec les besoins en personnel pour la gestion des mesures destinées aux cas de rigueur pour les entreprises. Ce dépassement a été couvert par un Crédit supplémentaire non compensé de la COFIN et un crédit supplémentaire entièrement compensé par le Conseil d'Etat.
- 3106 Ce sont les frais de consommables pour les laboratoires de l'OFCO qui ont beaucoup augmenté.
- 3116 Achat d'un spectromètre (500'000 fr.).
- 3130.6 Cette augmentation est liée au déménagement de la PCC.
- 3132.1 Campagne d'achats-tests pour contrôler l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs. Mandats juridiques sur la thématique Uber. Mandat financier pour évaluer l'adéquation des émoluments de la PCC avec ses coûts.
- 3132.3 Il y a eu moins de demandes de pose de panneaux signalétiques touristiques.
- 3132.8 La plateforme VIVA est une plateforme lancée pour présenter toutes les aides disponibles en matière de subventions liées à la durabilité. Elle est financée par le Fonds de soutien à l'économie durable.
- 3180 Concerne uniquement les cas de rigueur avec l'impact de l'extourne du transitoire 2022.
- 3181.1 Pertes sur créances à la PCC et à l'OFCO.
- 3602 Il s'agit de la part (50%) restituée aux Communes sur les ventes d'alcool à l'emporter.
- 3610 Il y a près de 470 entreprises qui ont remboursé partiellement ou totalement leurs aides COVID. Le Canton doit restituer le 70% ou 100% à la Confédération, en fonction du chiffre d'affaires des entreprises.
- 3634.4 Un tableau de bord des engagements est tenu par le service concernant ces subventions, car les fonds sont accordés, mais le temps que le projet aboutisse, il se passe du temps avant que le montant soit décaissé.

Subventions LADE (3632 – 3634 – 3635)

En kCHF	R 2022	B 2023	R 2023	Ecart vs B 2023
Organismes promotion économique / Actions de promotion entreprises	10'498	10'733	10'313	-480
Organismes de développement économique régional	1'818	1'778	1'578	
Projets régionaux / Actions de promotion touristiques	2'311	4'920	3'025	
Prestataires de services aux entreprises	2'512	2'900	2'731	
Projets d'entreprises	5'451	5'520	4'932	
Pertes sur cautionnement	0	250	392	
Coopération technique	468	520	520	
Soutien à l'innovation & oenotourisme	2'500	0	0	
Reports de crédits (variation solde 01.01.23 et 31.12.2023)	3'463	0	2'650	
TOTAL	29'021	26'621	26'141	

3705.2 Concerne les CDR : extourne du transitoire 2022 dont la contrepartie est comptabilisée au 4700.

4230 Ces revenus concernent des cours donnés par la PCC à des tiers sur la LADB.

Analyse des risques

• 154 risques sur 102 entreprises	valeur du risque 133 MCHF dont 14 MCHF en correctif d'actifs
• 6 entreprises en risque 4	valeur du risque 13 MCHF dont 14 MCHF en correctif d'actifs
• 12 entreprises en risque 3	valeur du risque 19 MCHF dont 0 MCHF en correctif d'actifs

Les principales sociétés en risques sont :

- Télé-Villars-Gryon
- Manoir du Ban
- Aquatis
- Télédôle
- Dao Shan

L'évolution des correctifs d'actifs se trouve en page 379 de la brochure des comptes 2023.

023 Service de la population (SPOP)

En 2023, 30'223 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 5'712 de plus qu'en 2022. L'effectif des demandeurs d'asile pour le Canton de Vaud était de 5'516 à fin décembre 2023. A ce montant s'ajoutent 6'168 personnes au bénéfice du permis "S" qui ont été accueillies sur notre territoire. Il y a également eu une grosse augmentation des mineurs non accompagnés qui sont passés de 283 en 2022 à 490 en 2023. Une collaboration plus intense a été mise en place avec la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

Le poste le plus impacté par ces coûts supplémentaires est les subventions à l'EVAM qui est chargé de l'hébergement tant des personnes relevant du domaine de l'asile et de l'aide d'urgence, des mineurs non accompagnés (MNA) que des personnes à protéger (permis S).

Cette augmentation de demandes d'accueil dans le domaine de l'asile a engendré un écart de près de 203 mio par rapport au budget 2023 pour les subventions versées à l'EVAM. Les dépenses supplémentaires, exclusivement en lien avec la guerre en Ukraine, s'élèvent à 161 mio, et compensées à hauteur de 112 mio par la Confédération.

Les surcoûts ont été couverts par des crédits supplémentaires non compensés approuvés par la COFIN.

	2023	B-2023	2022
Effectif total des personnes relevant du domaine de l'asile et de l'aide d'urgence	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
Vaud (eff. asile + aide d'urgence)	6'534	4'730	6'112
(personnes à protéger)	6'168	0	6'043
Source: statistiques EVAM + SEM			

	2023	B-2023	2022
Requérants d'asile, personnes à protéger et réfugiés (*) mineurs non-accompagnés	volume annuel	volume annuel	volume annuel
SUISSE (total des nouvelles demandes d'asile ou de protection provisoire déposées par des MNA - flux)	3'271	n.d.	2'450
VAUD (total des arrivées MNA (valeurs mensuelles cumulées) - flux)	314	n.d.	328
	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
VAUD (effectif des MNA en fin d'année - stock) cas ASILE + UKR (part Asile)	490 (339)	182	289 (145)
	variation en % sur effectif VD ►	n.d.	225%
Source: statistiques EVAM (stock) et SPOP + SEM (flux)			
(*) Les réfugiés MNA sont compris dans la statistique à partir de décembre 2015, les personnes à protéger à partir de 2022			

Le deuxième poste fortement impacté est l'augmentation des émoluments pour actes administratifs, soit plus de 2 mios. En effet, des arrivées de personnes issues de l'Union Européenne, de nombreuses demandes pour refaire des passeports biométriques pour les permis étrangers, permis G, passeport suisse, changement d'Etat civil et autres démarches administratives ont été traitées.

- 3030 Le dépassement des dépenses en postes auxiliaires est dû majoritairement au renforcement de l'Etat-civil (environ 10 postes) pour gérer les dossiers ukrainiens (755'400 fr. de crédit supplémentaires COFIN), et le reste du dépassement concerne le remplacement de personnes sur les postes non repourvus immédiatement. Ce montant est compensé par le 3010.
- 3102 La différence entre le budget 2023 et les comptes 2023 est importante, car il n'y a pas eu de nécessité d'éditer de nouvelles publications.
- 3110 Le budget mobilier allait avec des postes prévus, mais finalement pas utilisés.
- 3130.2 Le retard des frais de facturation liés à la reprise de Lausanne est dû au changement de la plateforme de facturation centralisée des permis G dont le projet a pris un peu de retard.
- 3130.5 Ces frais de sécurité par contrat avec Securitas permettent d'assurer la sécurité des collaborateurs avec plus de souplesse que si ces frais étaient internalisés.
- 3132.1 Il ne s'agit pas de nouveaux mandats à la Fondation Olibris. Ces derniers ont été repris par Polyval et les contrats ont suivi.
- 3132.3 Le système d'information de gestion électronique GESTAR fait partie de la chaîne pénale. Il permet d'assurer l'identification des délinquants qui doivent, à la sortie de leur détention, faire l'objet d'un renvoi immédiat.
- 3135.1 Frais de détention et médicaux en lien avec la détention administrative des étrangers en situation illégale. L'augmentation des jours de détention administrative d'environ 35% est due simplement à l'augmentation proportionnelle du nombre de personnes.
- 3400 Ces intérêts passifs sont liés à un recours dont le jugement est tombé en 2023 et qui a contraint le service à payer des intérêts.
- 3612 Le système prévoit que le Canton rembourse aux Communes 400 fr. pour les enfants hébergés à l'EVAM et 130 pour ceux hébergés en logement individuel. Les Communes fortement impactées sont Sainte-Croix, Crissier et Bex. Cette augmentation de la participation a fait l'objet de plusieurs crédits supplémentaires de la COFIN aussi bien pour les frais de scolarisation Ukraine que hors Ukraine.
- 3631 Ce montant est retransmis au DSAS, car c'est ce département qui gère une partie des mesures d'intégration.
- 3634.1 Il s'agit d'un transfert interne à la DGEJ des montants accordés par la Confédération pour les orphelins ukrainiens (environ 90) et leurs accompagnants, afin qu'elle supervise la structure et verse un salaire aux encadrants. Le montant a presque doublé par rapport au compte 2022, car il n'y avait que 6 mois de prise en charge en 2022.
- 3634.4 La mise en œuvre a été ralentie, car l'accent a été mis sur les cours de français des permis S afin de leur permettre de rapidement augmenter leur capacité d'emploi.
- 3636 Les PIC sont des contributions du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) accordées au Canton pour permettre à ce dernier de concevoir un programme d'intégration cantonal, plus particulièrement axé sur l'intégration économique.
- 4210 L'augmentation des revenus à ce poste est due à l'augmentation des émoluments et de l'activité de l'état civil.
- 4260.1 Indemia fabrique les cartes biométriques et les envoie aux administrés. Il aurait fallu enlever les frais de port à ces revenus, mais ils ont été déduits au 4210 aux produits refacturés aux administrés.
- 4260.2 Le fonds d'égalisation correspond au 5% de la subvention accordée et qui peut être provisionné. Si le montant du fonds correspond à plus de 5%, la différence est dissoute et reversée au Canton.
- 4290 Ces autres taxes correspondent à la taxe fédérale qui est encaissée par la Confédération et après déduction des charges, est rendue au Canton pour la maintenance du Système d'information central sur la migration (SYMIC).

4630 Ce montant correspond à la subvention de la Confédération dans le domaine de l'asile. Cette subvention ne couvre pas entièrement les charges cantonales. Des discussions ont lieu pour tenter d'augmenter les forfaits.

048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Les dépenses aux comptes 2023 sont en augmentation de près de 13,8 mios comparées au budget 23. Cette hausse des charges s'explique par :

- L'augmentation des prix de l'électricité.
- L'augmentation des primes ECA.
- Les coûts liés à la stratégie de sécurisation des bâtiments (plan OSTRAL), non budgétés à l'instar des coûts Covid. Une trentaine de sites vitaux ont fait l'objet d'équipement de génératrices de secours, louées, achetées ou réservées et dont les aménagements pour les connecter rapidement ont dû être réalisés.
- La mise en place d'une réserve stratégique de carburant.
- Une régularisation de la non-récupération de l'impôt préalable (au niveau de la TVA) de la Direction des achats et de la logistique (DAL).

3010 L'augmentation est due aux 7 postes supplémentaires accordés au budget 2023, ainsi qu'à un poste en plus affecté à la DGIP depuis juillet 2023 en transfert de la DGNSI pour la gestion des badges électroniques d'accès aux bâtiments. Un montant de 414'200 fr. a été accordé par la COFIN pour l'indexation des salaires 2023.

3030 Des besoins importants en personnel temporaire persistent dans ce service. Une partie de ces postes sont ensuite pérennisés. Ces frais sont partiellement compensés par le 3010 sur les postes non repourvus immédiatement. Le solde du dépassement a été couvert par un crédit supplémentaire du Conseil d'Etat de 811'400 fr.

3100 Ce poste lié à la DAL a dû faire l'objet d'un reclassement avec les postes 3101 et 3104. En sus, ce problème, causé par un mauvais paramétrage du système qui ne refacturait pas l'impact de la non-récupération de la TVA aux clients internes, a eu une incidence sur les comptes 2023. Cette erreur découverte à fin 2022 a pu être corrigée pour le 2^{ème} semestre 2023, ce qui a généré un dépassement de 1'000'000.- fr. sur divers comptes du groupe 31. Cela n'a généré aucune perte pour l'Etat étant donné que ce qui n'a pas été facturé en interne n'a pas non plus été payé par les autres services.

3102 La différence est liée aux reclassements des refacturations de la DAL.

3106 Il s'agit des coûts concernant l'achat de masques et de matériel type savon, gants, produits de désinfection. Ce poste devrait mieux s'équilibrer dans le futur.

3109 Les articles qui sont stockés et dont la date de péremption est dépassée sont jetés.

3110 Cette dépense correspond à des réaménagements de bureaux, installation de casiers. On y trouve également le matériel de conciergerie suite aux corrections et nouvelles affectations comptables DAL.

3111 La différence est prise en compensation pour atténuer le dépassement sur le problème DAL expliqué au compte 3100.

3113 Ces frais passent maintenant par la DAL.

3118 Il s'agit de la location de copieurs et logiciels associés.

3120 La différence avec le budget concerne principalement les charges d'électricité et de mazout pour le chauffage. Il a été difficile d'estimer ces coûts au vu de la période instable. Les tarifs de l'électricité et autres charges ont fortement augmenté. Ce dépassement aux comptes de 4,475 mios a fait l'objet d'un crédit supplémentaire partiellement compensé de la part de la Cofin.

3130.4 La diminution des frais de port est en lien avec les factures fournisseurs. Elle est due d'une part à une surévaluation au budget 23 et d'autre part à des négociations plus ardues.

3130.5 Il s'agit de la Commission foncière. Il y avait un peu de réserve au budget.

3132.1 Ce compte a subi de gros dépassements liés aux travaux d'expertises pour évaluer pour chaque bâtiment les besoins afin de les sécuriser selon le plan OSTRAL, couvert par un crédit supplémentaire de la COFIN.

- 3132.4 Cette dépense non budgétée fait suite au recours perdu par le Canton sur le lieu-dit Milavy concernant la prise en charge de fouilles préventives avant chantier. Ces frais d'expertises et de travaux sont pris sur le fonds 3009 « fonds cantonal des monuments historiques » si le budget est suffisant.
- 3134 Ce dépassement fait suite à l'augmentation des primes ECA dont la Cofin a couvert la différence par l'adoption d'un crédit partiellement compensé.
- 3137.2 La non-récupération de l'impôt préalable TVA aurait dû être comptabilisée dans les comptes 2022. En effet, du fait que la majorité du chiffre d'affaires de la DAL n'est pas soumis à la TVA, la récupération de l'impôt préalable n'est pas récupérable dans son intégralité. Aussi cet élément qui aurait dû être passé en charge en 2022 est resté inscrit au bilan et a donc été corrigé sur l'exercice 2023.
- 3161 Dans ce poste nous trouvons les frais concernant la sécurisation des bâtiments prioritaires de l'Administration cantonale (Prison, Police, musées, archives) liés à OSTRAL pour la location de génératrices, aménagement des circuits électriques, etc. ainsi que les coûts liés à une réserve de carburant de secours. Les dépassements sont couverts par un crédit supplémentaire de la Cofin.
- 3636 Les subventions accordées aux entreprises privées, et accordées ou redistribuées aux organisations à but non lucratif (3636/3706) sont financées en partie par la Confédération.
- 4309 Le crédit supplémentaire compensé a été accordé pour l'aménagement des locaux des ORP accordé à la DGEM et refacturés à la Confédération. Pour le reste, il s'agit de frais refacturés aux propriétaires pour les chantiers archéologiques. Les rentrées sont moindres, car il y a eu moins de chantiers, d'où des revenus inférieurs au budget.

6. Dépenses d'investissement 2023

Investissement :

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	59'262'700	1'200'000	58'062'700
Comptes 2023	119'320'640	2'145'136	117'175'504
Ecart	60'057'940	945'136	59'112'804

Dépenses nettes par Service publié (SP) :

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIEP	0	0
040	DGEM	0	0
044	SPEI	7'133'700	683'125
023	SPOP	728'000	411'293
048	DGIP	50'201'000	116'081'086
Total	DEIEP	58'062'700	117'175'504

Investissements bouclés en 2023

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation					
SPEI	I.000517.04	Gstaad 3000 AG	373.2017	06.06.2017	249'750.00
SPEI	I.000517.05	BDG AG	373.2017	06.06.2017	641'570.00
SPEI	I.000517.06	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 2	373.2017	06.06.2017	5'880'000.00
SPEI	I.000517.07	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 3	388.2017	14.11.2017	7'963'500.00
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGNSI	I.000201.01	CADEV-Gestion du centre d'édition	048.2013	02.07.2013	1'210'000.00
DGIP	I.000362.01	Abbatiale Payerne, aide exceptionnelle	112.2013	01.04.2014	1'500'000.00
DGIP	I.000617.01	Réaménag. paysager Château de Chillon	371.2017	24.10.2017	1'400'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					18'844'820.00

Investissements à boucler en 2024

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation					
SPEI	I.000517.02	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 1	293.2016	21.06.2016	10'198'820.00
SPEI	I.000517.03	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 1	293.2016	21.06.2016	2'544'000.00
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGIP	I.000186.01	HEIG Yverdon Ass.énergétique	320.2010	05.10.2010	30'014'000.00
DGIP	I.000213.01	3ème CC pour l'entretien des bâtiments	049.2013	04.06.2013	22'800'000.00
DGIP	I.000315.02	CE SYNATHLON à Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000.00
DGIP	I.000315.03	Synathlon à Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000.00
DGIP	I.000316.03	CC Optimisation occupation 3 bât. Etat	100.2014	28.01.2014	8'360'000.00
DGIP	I.000577.01	CADEV renouvel.matériel d'impression	264.2015	09.02.2016	6'300'000.00
DGIP	I.000710.01	Acqu. parcelle Biopôle Epalinges et Lsne	093.2018	27.11.2018	12'228'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					107'919'820.00

12.6 Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)

Commissaires : M. Jerome De Benedictis,
M. Georges Zünd, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré, en amont de leurs visites dans les services, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, le 16 avril 2024 pour un tour d'horizon très complet du département et sur les grands projets à venir au niveau des infrastructures dans notre canton.

Les responsables de la direction du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et de la Direction générale du Numérique et des Systèmes d'Information (DGNSI) ont été vus le 17 avril. Puis, le 19 avril, les commissaires ont rencontré les responsables du Service des Affaires Culturelles (SERAC), les responsables du Secrétariat Général (SG-DCIRH) et de la Direction générale des Ressources Humaines (DGRH) et à chaque fois en présence du responsable financier du Département. Par ailleurs, les commissaires ont participé à la présentation des comptes 2023 de la DGNSI dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les deux commissaires remercient les cadres du DCIRH de leur disponibilité et des explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2023.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	801'262'100	508'684'100
Comptes 2023	865'133'406	527'435'662
Différence en fr.	63'871'306	18'751'562
Différence en %	7,97%	3,69%

La différence de 7,97% entre le budget et les comptes au niveau des charges s'explique principalement au niveau des augmentations de la contribution de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), aux indemnités du trafic régional et des lignes de trafic urbain en site propre, des prestations et de maintenance des applications et des infrastructures informatiques et des subventions accordées aux organismes privés à but non lucratif dans les domaines de la culture. Les revenus sont aussi en augmentation de 3,69%, cela est dû principalement aux montants plus élevés que le canton a reçu de la Confédération pour les projets d'agglomération (reversés aux communes) et la participation des communes pour le trafic régional.

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	801'262'100	508'684'100
Crédits supplémentaires	66'167'000	19'334'800
Budget total 2023	867'429'100	528'018'900
Comptes 2023	865'133'406	527'435'662
Différence en fr.	-2'295'694	-583'238
Différence en %	-0,26%	-0,11%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	815'790'305	530'227'367
Comptes 2023	865'133'406	527'435'662
Différence en fr.	49'343'101	-2'791'704
Différence en %	6,05%	-0,53%

Entre 2022 et 2023, les charges ont fortement augmenté au SG pour la contribution à la FAJE et à la DGMR pour le soutien aux transports publics. Cette année doit être considérée de reprise après COVID. La fréquentation des voyageurs est à la hausse, mais pas encore au niveau d'avant COVID. Pour l'informatique à la DGNSI, le passage à la location des applicatifs versus leurs acquisitions apparaît comme une charge supplémentaire. Les revenus sont quant à eux à la baisse dans tous les services sauf à la DGMR, participation des communes aux subventions en faveur du trafic régional.

d) Comparaison des dépenses nettes

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	337 697 744	292 578 000	285 562 938

3. Remarques générales

Les comptes du département restent impactés par les domaines des transports publics et de l'accueil de jour des enfants qui subissent une fois de plus des variations par rapport au budget. Si l'on fait abstraction de ces éléments, les charges du département sont maîtrisées. Leur augmentation s'explique essentiellement par des évolutions constatées et anticipées dans les rapports de ces dernières années et un retour à la normalité de l'après-COVID.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2022 sur 2023 pour un total de 670'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	500'000	CGN - mise en conformité quai 3 à Ouchy selon LHAND
047 DGNSI	150'000	Evolutions datawarehouse et formulaire de contact du SI fiscal
003 SAN	20'000	Acquisition de mobilier

b) Reports de crédits 2023 sur 2024 pour un total de 95'000 fr.

Service publié	Montant	Description
003 SAN	95'000	Report d'étalonnage d'appareils et acquisition de machines et aménagements d'exploitation

5. Remarques de détails

045 *Secrétariat général (SG-DCIRH)*

Les faits marquants pour le SG-DCIRH en 2023 sont principalement le transfert du rattachement administratif des Centres de Vie Infantile (CVE) à la DGRH pour l'année 2024 et la signature d'une convention relative aux modalités de subventionnement de l'Etat de Vaud envers la FAJE adoptée par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2023, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le SG compte 90,65 ETP, y compris le personnel (41,25 ETP) des CVE La Fourmi et Carambole.

L'augmentation des charges (comptes à comptes) s'explique en partie par la hausse du montant de la subvention à la FAJE : 76,4 mio en 2022 et 92 mio en 2023. Ainsi qu'un supplément de la subvention 2023 de 9,3 mio (comptabilisé en transitoire) pour l'estimation du complément à verser pour 2023, le décompte définitif n'étant pas connu au jour du bouclage des comptes.

Pour ce qui est de la variation minimale des revenus (comptes à comptes), cela provient des recettes relatives aux frais de garde facturés aux parents, plus élevés que prévu, mais entraînant une baisse de la participation du CHUV pour le CVE La Fourmi, dont les coûts d'exploitation ont été également plus faibles.

Préfinancements : aucun en suspens.

- 3030 Les centres de vie infantine et l'OAJE ont eu recours à plus de personnel auxiliaire, en raison d'absences prolongées de collaborateurs et collaboratrices en arrêt maladie, accident et congés maternité.
- 3052 Le crédit supplémentaire de 16'000 fr. est en relation avec le personnel auxiliaire supplémentaire engagé à la ligne du dessus.
- 3130 3130.5 Les assises de l'accueil de jour, organisées par l'OAJE, ont été repoussées en 2024.
3130.8 Au CVE La Fourmi, les frais liés aux nettoyages présentent un résultat inférieur au budget, ceci malgré un changement de prestataire mandaté par le CHUV.
3130.10 Le recours à du personnel intérimaire a été plus faible en raison de l'engagement du personnel auxiliaire.
- 3132 3132.1 Adaptation et révision du support SIMAP et révision du guide romand pour les marchés publics.
3132.2 Réalisation du rapport « Enjeux OAJE » pour les assises de l'accueil de jour et sa préparation.
3132.3 Evaluation pour le recrutement (*assessment*) de la nouvelle directrice au CVE La Fourmi.
- 3636.2 FAJE : le taux de subventionnement augmente de 1.6 point par année (selon art. 62f al. 2 LAJE) pour arriver à son plafond de 25% en 2023. Les comptes comprennent deux transitoires : le premier à 1'183'216.00 fr. pour le complément du solde du décompte final 2022 à payer et le deuxième à 9'347'622.00 fr. pour l'estimation du complément 2023 à payer sur la base des chiffres fournis par la FAJE, en attente du décompte final. La comptabilisation d'un transitoire pour l'année en cours est conforme aux recommandations du Contrôle cantonal des finances (CCF) quant au respect du principe d'échéance.
- 4634.1 Les coûts globaux nets de la Fourmi ont baissé (ristourne de chauffage et dépenses d'exploitation plus faibles). Par conséquent, la participation du CHUV a été réduite proportionnellement.
- 4636 4636.1 La subvention de la FAJE pour les CVE est plus élevée que le budget du fait de l'indexation des salaires du personnel de l'Etat de Vaud en 2023.
4636.2 La reconduction en faveur des parents, par la prise en charge d'une réduction générale de 20% sur la facture de novembre 2023, financée par la FAJE sur les fonds alloués par la Confédération pour l'accueil de jour des enfants.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Le domaine de la culture en général retrouve des couleurs après les chapitres marqués par le COVID. Si les comptes et la situation de certaines entités soutenues sont encore impactés par la pandémie, 2023 a vu une reprise de l'activité culturelle dans le Canton de Vaud.

Le fonds 3034 Aide d'urgence et d'indemnisation est en vigueur jusqu'au 31.12.2025. La difficulté actuelle pour les institutions à se relever du COVID est variable, et le solde du fonds, sous réserve de l'orientation retenue par le Conseil d'Etat, pourrait servir à aider les entités à traverser cette passe post-COVID (problématiques de recherche de fonds et sponsoring, fréquentation en baisse surtout dans les catégories d'âge plus élevées, etc.). Le but de l'atterrissage post-COVID est de soutenir les activités pour faire revenir le public, le cas échéant faire réfléchir à adapter les modèles d'affaires.

Les subventions de nature structurelle sont attribuées sous la forme de conventions pluriannuelles et le cas échéant en partenariat avec les communes où siègent les entités subventionnées. Les subventions ponctuelles sont attribuées à des projets uniques examinés par des commissions d'experts qui établissent un préavis soumis à la décision de la Cheffe de département. Toutes les demandes de subvention sont adressées via le portail VaudCulture.

Préfinancements : pas de préfinancements en cours, mais certaines peuvent concerner d'autres départements, notamment au niveau des bâtiments.

- 3030 Le compte est à considérer dans son ensemble. En effet, les dépassements sont principalement compensés par des recettes plus élevées au compte 4309 Autres revenus d'exploitation. Sur 450 collaboratrices et collaborateurs, il se trouve 150 auxiliaires.
- 3119.3 Mission à la BCU, pour le renouvellement des licences d'accès.
- 3130.8 Frais de surveillance, sécurisation du Palais de Rumine à l'occasion des 100 ans du Traité de Lausanne.
- 3130.11 Organisation d'un congrès sur les 20 ans de fouilles au Mormont, SACRE MORMONT ! Enquête chez les Celtes.
- 3511 Les écritures pour ces fonds se font en début d'année.
- 3511.6 Impact comptable de la récupération des indemnités versées en trop auprès des entités. Le fonds 3034 sera clôturé fin 2025
- 3636 Les soutiens se montent globalement à environ 14 mios pour la loi sur les écoles de musique (LEM), 22,2 mios pour PLATEFORME 10, 19,1 mios pour des soutiens réguliers et 3,8 mios pour des aides ponctuelles. A cela s'ajoutent les attributions négatives de 182'000.00 fr pour le dispositif cantonal COVID d'aides aux acteurs culturels (effet comptable lié à une surestimation d'une écriture transitoire au bouclage 2022) et 5,5 mios pour le Fonds cantonal d'utilité publique. Le tableau détaillé a pu être consulté par les commissaires.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La fin de la pandémie influence encore les comptes 2023 de cette Direction. Il s'est à nouveau avéré nécessaire, en 2023, de débloquer des crédits à hauteur de 45 mios, soit 42 mios pour le soutien aux entreprises de transports publics et 3,2 mios pour l'alimentation du fonds d'infrastructure ferroviaire, car le nombre d'utilisateurs pour les transports publics est en augmentation. L'insuffisance budgétaire répétée dans ce service n'est pas sans impact sur les comptes.

Préfinancements : A hauteur d'un montant total de 321 mios au 31 décembre 2023, complètement attribués et pratiquement entièrement engagés.

Fonds et contributions aux communes : Ils prennent du temps au démarrage, mais par la suite les projets se mettent en marche et fonctionnement plutôt bien.

- 3099 Vaccination du personnel d'exploitation et visites des collaborateurs travaillant plus de 25 nuits par an.
Les rubriques 3101, 3111 et 3151 forment une enveloppe budgétaire et concluent sur une charge supérieure de 23'762.00 fr. pour un total de charges budgétées de 2'816'200.00 fr.
- 3132.1 Etudes pour les zones 30km/h, certification ISO 9001.
- 3132.2 et 4 Pot global, la DGMR confirme l'importance des projets d'agglomération, raison pour laquelle son budget comprend au poste 3132 une part réservée aux études régionales de planification. Le point 2 de ce compte, en plus des études d'agglomérations, contient également des études pour les schémas directeurs, la planification de l'offre TP et des actions en faveur de la mobilité durable entre autres. Les études du périmètre PALM concernent les études d'agglomération et celles liées aux réseaux routiers et espaces publics situés dans le périmètre du PALM. Ces postes sont en croissance de 98'179 fr. sur le budget de 536'500 fr. cela signifie que les projets avancent.
- 3141.8 et 9 Les dépassements des montants de 1 mio sont de l'ordre des risques avérés pour l'entretien constructif des ouvrages d'art et des réparations dues aux forces de la nature.
- 3141.10 Pour le service hivernal, les conditions atmosphériques ont amené à cette charge supérieure imprévisible de 3'275'276 fr.

- 3300 Le début de l'amortissement se fait lorsque les véhicules sont livrés. Et en 2023, les véhicules commandés ont subi du retard de livraison.
- 3612 Les projets (passages à niveau) ne sont pas tous prêts, les travaux se font au fur et à mesure.
- 3632.2 Amélioration technique pour les transports publics (TP) et promotion de la mobilité douce, pas beaucoup de projets déposés par les communes.
- 3635 Il s'agit encore d'effets COVID sur les recettes de transport. Le retard de progression de la fréquentation aura encore des effets sur le financement des TP à moyen terme, car il y a eu une coupure de 3 ans de croissance des recettes (manque à gagner) alors que les développements d'offre n'ont pas été réduits en parallèle ; il en découle un surplus de charges à prestations équivalentes. Les fréquentations sont en hausse.
- 3702 Pour les projets d'agglomérations, l'Etat fait la banque pour la Confédération et redistribue les montants perçus aux communes.
- 3705 Subventionnement reversé à l'entreprise exploitante de la subvention française pour la desserte lacustre transfrontalière, en compensation du poste 4708 Subventions à redistribuer, reçues de l'étranger.
- 4309.2 Cela concerne des revenus liés aux activités des arrondissements telles que la vente de sel aux communes et la réparation de routes cantonales à la suite de fouilles faites par des privés (remise en état de la route),
- 4632 Participation des communes aux subventions en faveur du trafic régional.

003 Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)

Les recettes de ce service sont en baisse à cause des véhicules électriques et de ceux bénéficiant de l'abattement de 75% (27% du parc en 2023). Les mesures d'optimisation et de numérisation permettent de contenir les charges alors que le nombre de véhicules augmente chaque année. Ce service sera impacté par la nouvelle *loi* sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB) lors de son entrée en vigueur et par l'implémentation des modifications légales dans le système métier Viacar.

Débiteurs : les soldes débiteurs en fin d'année sont comparables aux années précédentes.

Préfinancements : pas de préfinancement en suspens.

- 3010 Dans le cadre de la LTVB, la DGNSI prend en charge le coût des développements Viacar liés et pour compenser le SAN a renoncé à transférer les coûts d'un ETP sur l'investissement du SDSI.
- 3102 Impression du livre de théorie pour le stock.
- 3104, 3106, 3112 et 3113 Imputations imposées par le système d'achat centralisé de la DAL.
- 3132 Actions en faveur des seniors plus basses que budgétées, mais conformes aux autres années. Conservation des certifications ISO 9001 et 17020.
- 4030 Les difficultés d'approvisionnement de l'industrie automobile ont fait que la croissance annuelle du parc s'est ralentie lors de deux derniers exercices avec une croissance moyenne annuelle de 3'260 véhicules contre 8'530 pour les dix années précédentes. Les montants facturés pour les taxes sont inférieurs au budget (6'455'023 fr.) en raison du nombre croissant d'immatriculations de véhicules électriques ou écologiques au bénéfice d'un tarif forfaitaire ou d'un rabais de 75% pour faibles émissions de CO2
- 4250 La vente des cafés, en diminution, aux collaborateurs s'explique par l'effet télétravail.
- 4260.2 L'amélioration du contentieux à travers la baisse des frais de poursuites se traduit par une baisse des frais de poursuites refacturés (432'744 fr.)
- 4600 Montant estimé par la Confédération au printemps puis décompte en fin d'année sur la base des encaissements RPLP/RPLF, il résulte un manque de 1'644'913 fr.

047 *Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)*

2023 représente une grosse année, car le mode crise n'a pas encore été quitté entièrement (COVID / UKRAINE / OSTRAL). Les efforts ont été concentrés sur la réalisation d'un réseau ACV capable de résister aux prochaines crises ainsi qu'à l'acquisition de cuves à carburant pour alimenter nos infrastructures. Les comptes de la DGNSI sont étudiés en détail par la CTSI. Les sous-commissaires COFIN-DCIRH relèvent cependant les points suivants :

Préfinancements : aucun en cours et aucun effectué.

- 3105 Mise en place d'éléments permettant d'avoir un cadre de travail agréable pour les collaboratrices et les collaborateurs.
- 3113 Acquisition, entre autres, dans le cadre du projet ECAvenir de 127 Iphones pour un montant équivalent au dépassement de 130'208.00 fr. Le coût de la réalisation informatique du projet ECAvenir au 31 décembre 2023 est de 2'099'270 fr.
- 3120 Energie : le contrat a été signé pour une année (en 2022). Nouvelle grosse augmentation pour 2023 attendue (13,3 cts/KWh vs. 37,6 cts/KWh)
- 3130.1 et 3 Diminution des coûts de télécommunications avec les nouveaux contrats du prestataire.
- 3130.4 La Conférence suisse sur l'Informatique (CSI/SIK) a été dissoute et sera reprise dans le cadre de l'Administration numérique suisse (ANS), les modalités pour le montant de la cotisation sont en cours
- 3158 Ce poste démontre la différence entre les notions de maintenances des systèmes d'information (SI) et leurs évolutions. En résumé, 68,3% des montants sont dédiés à la maintenance des SI sectoriels et transverses, 27,3% à la maintenance du socle (dont font partie la maintenance du SI DGNSI), 4,4 % à la maintenance de la sécurité des systèmes. C'est donc 86,1% des charges informatiques que l'on peut considérer comme des charges peu ou pas arbitrables dès lors qu'elles servent à maintenir et exploiter le patrimoine existant. La part évolution est ainsi de 13,9%. Une part importante des évolutions provient des financements reçus des services bénéficiaires. Il est néanmoins important de se rappeler que le budget de fonctionnement a comme principale vocation le maintien de l'existant. Les investissements représentent le développement et l'évolution majeure du patrimoine applicatif et des infrastructures. C'est sur ce poste que l'on verra la nouvelle tendance des éditeurs : la location plutôt que l'achat.
- 3301 Mise au rebut de matériel n'ayant pas encore atteint sa pleine durée d'amortissement. Déploiement des terminaux portables pratiquement terminé. Certains devraient être renouvelés un peu prématurément à cause d'incompatibilité du nouveau système d'exploitation (OS pour *operating system*). La stratégie pour le renouvellement des laptops est basée sur une durée de vie de 5 ans.
- 3650 Amortissement de l'acquisition d'une action de la société J-eNOV SA. Cette société a été constituée le 5 juillet 2017 afin de répondre aux besoins en développements informatiques de la République et Canton du Jura. Cette acquisition permet de mutualiser au mieux les demandes de futurs développements.
- 4250 Ventes de matériel informatique (Laptop, portables, etc.) aux collaborateurs quittant l'Etat. Les ordinateurs ont été remplacés avant leur pleine période d'amortissement.

054 *Direction générale des ressources humaines (DGRH)*

Ce service, encore nommé SPEV en 2022, est devenu une Direction générale à compter du 1^{er} janvier 2023.

Prime vie chère : cette prime a été versée aux collaboratrices et collaborateurs en fonction de leur classification (classe < 11). L'entier des primes versées est comptabilisé au SPEV. Comptablement, il s'agit d'un transitoire comptabilisé aux comptes 2022, mais versé en 2023 (comptes 3010, 3020 et 3030).

Préfinancement : pas de préfinancements en suspens dans ce service.

- 3030.1 Diminution du personnel auxiliaire.
- 3030.3 Non utilisation du montant de 180'000 fr. mis à disposition en cas d'insuffisance budgétaire résultant de la création de nouveaux postes d'apprentis.
- 3030.5 Augmentation des cas pour traiter les évaluations des fonctions.
- 3061 Rentes liées à l'ancien système dans des régimes particuliers. La tendance va diminuer. Prestations de l'employeur – Rentes ou parts de rente, enregistrement des rentes versées pour des accidents professionnels antérieurs à la loi sur l'assurance – accident (LAA).

- 3090.1 Les services respectent bien les budgets de formation. En diminution.
- 3090.3 Il y a moins de personnes en recherche d'emplois donc moins de stages professionnels LACI.
- 3091 Tendances des offres d'emploi à la hausse, mais baisse des charges liées.
- 3132 Intégration des mandats de l'activité des médecins-conseils, de la communication, de la prévention et sécurité et santé au travail, de la supervision de la direction de qualité de vie au travail, de la politique salariale.
- 3636 Subvention au Centre d'éducation permanente (CEP) plus basse que le budget, car cette dernière n'a pas été entièrement utilisée.
- 4260.1 Facturation des frais de gestion des dossiers aux HE, à P10 ainsi qu'aux ORP et la CCH en augmentation de 44'739 fr.
- 4260.2 Retenue des frais de téléphone en diminution de 4'575 fr.
- 4260.3 Retenue sur parking privé en diminution de 8'566 fr.
- 4600 Redistribution du produit de la taxe CO2 en augmentation de 907'570 fr.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	189 156 500	9 163 500	179 993 000
Comptes 2023	110 105 344	14 081 208	96 024 136
Ecart	-79 051 156	4 917 708	-83 968 864

Dépenses nettes d'investissements par Service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DCIRH	0	0
017	SERAC	4 350 000	-6 747 352
046	DGMR	169 184 000	93 205 638
003	SAN	1 428 000	1 198 295
047	DGNSI	4 593 000	7 106 620
054	DGRH	438 000	1 260 935
Total	DCIRH	179 993 000	96 024 136

Crédits d'investissements bouclés en 2023

DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000167.01	RC 47, Essertines-Gimel correc. routière	042.2007	02.02.2010	3 950 000,00
DGMR	I.000209.01	Campagne 2012-15 entret lourd ouvr d'art	486.2012	06.11.2012	13 200 000,00
DGMR	I.000231.01	CE-Inventaire & anal.risques ouvr.soutèn	030.2012	05.02.2013	4 950 000,00
DGMR	I.000237.01	CE - Hôpital Rennaz	460.2012	29.05.2012	1 700 000,00
DGMR	I.000253.02	RC 1 Ecublens & St-Sulpice réhab 2ème ét	194.2014	20.01.2015	7 383 000,00
DGMR	I.000292.02	RC 706, assainissement pont Aigremont	183.2014	10.12.2014	6 150 000,00
DGMR	I.000329.03	RC 251, Les Clées, murs de La Cula	012.2017	16.01.2018	4 900 000,00
DGMR	I.000354.02	Campagne 2015 entretien des revêtements	2017.2015	31.03.2015	15 000 000,00
DGMR	I.000540.01	Campagne 2016 entretien des revêtements	279.2016	08.03.2016	14 500 000,00
DGMR	I.000632.01	Assainissement RC 58-533-790	013.2017	16.01.2018	4 500 000,00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					76 233 000,00

Crédits d'investissements à boucler

DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Service des affaires culturelles					
DGIP	I.000066.01	CrE Nouveau Musée des Beaux-Arts	303.2010	29.06.2010	13 870 000,00
DGIP	I.000066.02	Nouveau Musée des Beaux-Arts	127.2013	18.03.2014	30 630 000,00
DGIP	I.000068.01	CrE Futur musée romain Avenches	273.2010	28.09.2010	200 000,00
DGIP	I.000331.01	CrE Musées de l'Elysée et du Mudac	127.2013	18.03.2014	12 950 000,00
DGIP	I.000331.02	Musées de l'Elysée et du MUDAC	346.2017	09.05.2017	51 764 000,00
DGIP	I.000637.01	Aménagements extérieurs Plateforme 10	346.2017	09.05.2017	11 685 000,00
SERAC	I.000761.01	Autonomisation informatique Plateforme10	157.2019	26.11.2019	2 125 700,00
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000147.01	H 144 Rennaz - Les Evouettes	114.2003	09.09.2003	26 740 000,00
DGMR	I.000147.02	H 144 Rennaz - Les Evouettes - cr. add.	281.2010	23.11.2010	17 380 000,00
DGMR	I.000164.01	CE-RC177,Vufflens-Penthaz rte liaison-AR	280.2010	05.10.2010	4 950 000,00
DGMR	I.000164.02	RC 177,Vufflens-Penthaz constr.nouv. rte	146.2014	11.11.2014	65 000 000,00
DGMR	I.000172.01	CE-RC 702 Rossinières Chaudanne 2è ét.	168.2009	23.06.2009	2 180 000,00
DGMR	I.000172.02	RC 702, Rossinières Chaudanne 2ème étape	367.2011	15.03.2011	20 400 000,00
DGMR	I.000173.01	CE-RC 719, Ollon Huémoz-Villars 2è ét.	194.2009	24.11.2009	765 000,00
DGMR	I.000173.02	RC 719, Ollon, Huémoz-Villars 2ème étape	092.2013	19.11.2013	15 750 000,00
DGMR	I.000177.01	RC 559 Lausanne bandes cyclables rt Golf	021.2012	19.03.2013	9 530 000,00
DGMR	I.000192.01	Travaux assainissement bruit 2ème étape	047.2013	04.06.2013	8 550 000,00
DGMR	I.000194.01	Routes nationales, construction - 23ème	142.2008	31.03.2009	2 760 000,00
DGMR	I.000208.01	RC 254-19 correction 3 points noirs	415.2011	10.01.2012	5 578 000,00
DGMR	I.000210.01	1er rattrap. dégâts forces de la nature	087.2013	08.10.2013	7 615 000,00
DGMR	I.000226.01	Renforcement 40 t. solde du réseau RC	431.2011	10.01.2012	13 700 000,00
DGMR	I.000226.02	Renforcement 40t. Solde du rés RC cr ad	160.2019	04.02.2020	3 400 000,00
DGMR	I.000228.01	RC 780, Ollon, giratoire du Lombard	430.2011	10.01.2012	1 876 000,00
DGMR	I.000238.01	Préfin. routier - aides aux communes	098.2013	05.11.2013	40 000 000,00
DGMR	I.000254.02	CE-RC 1 requalif.Tir Féd.-Venoge ét. 3	194.2014	20.01.2015	620 000,00
DGMR	I.000254.03	RC 1 St-Sulpice requal. Tir Féd.-Venoge	098.2019	12.03.2019	16 600 000,00
DGMR	I.000269.03	RC601,Epalinges requal.Vennes-Croisettes	186.2014	20.01.2015	2 744 000,00
DGMR	I.000270.04	RC 601.025, Epalinges - requalif. Croise	033.2017	13.03.2018	17 700 000,00
DGMR	I.000282.02	RC 75 Morges-Echichens aménagement cycla	115.2018	30.04.2019	4 500 000,00
DGMR	I.000288.02	RC 448, Lsne déplacement route Romanel	193.2014	20.01.2015	4 180 000,00
DGMR	I.000318.01	Strat.cant.2 roues: appui mesures A	060.2013	27.08.2013	13 300 000,00
DGMR	I.000327.02	RC 559-601, reconstruction pont En Marin	296.2016	24.05.2016	4 479 000,00
DGMR	I.000349.01	CE - RER Vaudois	161.2014	09.09.2014	14 500 000,00
DGAV	I.000367.01	RC 177, Vufflens-Penthaz, syndicat AF	146.2014	11.11.2014	6 000 000,00
DGMR	I.000372.03	RC 82 Ecublens-Renens-Tir Féd : Pont Ble	065.2018	29.05.2018	14 120 000,00
DGMR	I.000375.01	CE - 1ère étape m3 Gare - Flon	216.2015	10.03.2015	2 900 000,00
DGMR	I.000376.01	CE - 2e étape m3 Flon-Blécherette	216.2015	10.03.2015	3 500 000,00
DGMR	I.000383.01	Crédit investissement - Croisement Mies	234.2015	23.06.2015	2 200 000,00
DGMR	I.000398.02	RC 82, Ecublens-Renens-Tir Fédéral-route	328.2016	28.02.2017	4 920 000,00
DGMR	I.000525.01	RC 601 Lucens bretelle Lsne carr.601-618	066.2018	05.06.2018	2 800 000,00
DGMR	I.000582.01	RER Vaudois : Gare Renens - Passerelle	349.2017	22.08.2017	10 900 000,00
DGMR	I.000586.01	Crédit invest. - CFF Rebroussement Cully	052.2018	29.05.2018	1 800 000,00
DGMR	I.000600.01	RC 69, Tolochenaz requalification	138.2019	24.09.2019	2 000 000,00
DGMR	I.000639.01	LEB - Tunnel Avenue d'Echallens	353.2017	23.05.2017	23 800 000,00
DGMR	I.000651.01	CGN Rénovation Rhône	110.2018	12.03.2019	7 618 000,00
DGMR	I.000786.01	Campagne 2021 entr revêt 1 - Ouvrages	20_LEG_146	20.04.2021	1 300 000,00
Service des automobiles et de la navigation					
DGNSI	I.000319.01	SAN - Evolution majeure du SI-inf.	082.2013	19.11.2013	6 440 000,00
Direction générale du numérique et des systèmes d'information					
DGNSI	I.000181.01	Mise en oeuvre Lgeo	133.2008	24.03.2009	1 670 000,00
TOTAL DEPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMA					539 989 700,00

12.7 Département des finances et de l'agriculture (DFA)

Commissaires : M. Hadrien Buclin, co-rapporteur
M. Pierre Dessemontet, co-rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2023 des divers services du DFA et des institutions rattachées à ce dernier, soit le Secrétariat général, le Service d'analyse et de gestion financières, la Direction générale de la fiscalité, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, ainsi que la Cour des comptes. La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements demandés. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2023

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	1'074'435'100	7'826'075'800
Comptes 2023	1'053'364'041	8'225'921'353
Différence en fr.	-21'071'059	399'845'553
Différence en %	-1,96%	5,11%

b) Comparaison avec le budget 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	1'074'435'100	7'826'075'800
Crédits supplémentaires	-46'168'700	23'065'600
Budget total 2023	1'028'266'400	7'849'141'400
Comptes 2023	1'053'364'041	8'225'921'353
Différence en fr.	25'097'641	376'779'953
Différence en %	2,44%	4,80%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	1'047'307'055	8'259'162'191
Comptes 2023	1'053'364'041	8'225'921'353
Différence en fr.	6'056'986	-33'240'838
Différence en %	0,58%	-0,40%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Revenu net	7'172'557'312	6'751'640'700	7'211'855'136

3. Reports de crédits

a) 2022 sur 2023 pour un montant de 912'100.00 fr.

Service publié	Montant	Description
052 DGF	861'000	Mise en place FlexDesk non réalisée en 2022
041 DGAV	51'100	Livraison retardée de mobilier et braisière en 2023

b) 2023 sur 2024 pour un montant de 14'000.00 fr.

Service publié	Montant	Description
052 DGF	14'000	Journée formation des cadres non réalisée en 2023

4. Remarques générales

Le DFA concentre à lui seul une nette majorité des revenus de l'État de Vaud, l'ensemble de la fiscalité y étant rattaché, ainsi que sa gestion financière. À nouveau, ces revenus ont été budgétés de manière prudente en 2023 puisqu'aux comptes, les revenus totaux comptabilisés à la Direction générale de la fiscalité s'avèrent près de 700 millions supérieurs à ce qui avait été prévu.

Le DFA est responsable du bouclage des comptes au niveau de l'ensemble de l'État, par le truchement du SAGEFI. Le bouclage des comptes 2023 suit les mêmes principes comptables que les bouclages des années précédentes, en pleine conformité avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) : le résultat final s'obtient en additionnant au résultat opérationnel les opérations de bouclage. L'exercice 2023 a toutefois donné lieu à une nouvelle manière de communiquer le résultat de l'exercice, mettant l'accent sur le résultat opérationnel. Par le passé, l'accent était mis sur le résultat final, obtenu en déduisant du résultat opérationnel les opérations de bouclage et les préfinancements décidés a posteriori par le Conseil d'État. Depuis de nombreuses années, le bouclage ainsi mené aboutissait à un résultat proche de l'équilibre, quel que fût le résultat opérationnel. En 2022, ce résultat opérationnel, avant opérations de bouclage et préfinancements, était bénéficiaire de l'ordre de 494 mio. En 2023, le résultat opérationnel se solde par un déficit d'environ 39 mio. Toutefois, il est compensé par un bénéfice 2023 du compte de résultat extraordinaire avant opérations de bouclage d'environ 90 mio. De cette somme, 50 mio sont réservés pour le budget 2025, de sorte qu'après cette opération de bouclage, le compte de résultat extraordinaire affiche un bénéfice d'environ 40 mio, qui compense presque exactement la perte opérationnelle de 39 mio et aboutit à un résultat de l'exercice excédentaire de l'ordre du million de francs.

A titre d'information, la somme restante des capitaux non affectés de l'État pour utilisation future s'élève à environ 187 mio, y-compris les 50 mio réservés pour le budget 2025, en plus des sommes qui sont affectées au budget 2024.

5. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Les dépenses totales du SG pour 2023 sont inférieures d'env. 2,4 mio. à ce qui avait été budgété. Cette différence s'explique en large partie par une faible utilisation en 2023 des montants prévus à la rubrique 3132 : rappelons que le montant budgété dans cette rubrique offre une marge de manœuvre au Conseil d'État pour soutenir des événements favorisant le rayonnement cantonal (par exemple et pour rappel, en 2022, des montants nettement plus importants qu'en 2023 avaient été dépensés pour l'inauguration de Photo Elysée et du Mudac ainsi que pour l'inauguration du chantier de l'extension du Tribunal cantonal). Dans une moindre mesure, la dépense totale du SG inférieure au budget s'explique par des postes vacants en 2023, qui n'ont été repourvus qu'au début de 2024. Par ailleurs, la rencontre avec le SG a été l'occasion de relayer auprès des responsables de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) une question transmise par la Commission de gestion, relative à l'analyse coûts-bénéfices du Plan climat. Les responsables de l'OCDC ont expliqué qu'une telle analyse n'a pas été jugée opportune, notamment parce que des études de ce type ont déjà été réalisées au plan international et national et qu'une analyse spécifiquement vaudoise ne paraissait pas devoir apporter d'éléments supplémentaires suffisamment novateurs. Ces études déjà conduites mettent en particulier en valeur le coût très élevé de l'inaction climatique, bien supérieur aux investissements qui doivent être consentis pour la réduction des émissions de CO₂. Les autorités cantonales privilégient de travailler sur la base d'indicateurs et d'outils de suivi des trajectoires de

réduction. Quant au rapport coût-bénéfice, pour des raisons d'efficacité, il sera illustré à travers des exemples significatifs plutôt que par une analyse d'ensemble.

- 3101 Comme évoqué ci-dessus, la dépense inférieure au budget, pour une différence d'env. 400'000 frs., s'explique par des postes vacants en 2023, d'un volume de 2,5 équivalents pleins temps, qui n'ont été repourvus qu'au début de 2024. Le retard pris dans le recrutement d'un secrétaire de direction explique aussi la situation.
- 3030 Les postes d'auxiliaires sont surtout présents au sein de l'OCDC pour des tâches imprévues (notamment liées au déploiement de la stratégie de durabilité dans la restauration collective). Sont en outre comptabilisés dans cette rubrique les salaires de 3 apprenti-es et l'engagement d'un auxiliaire pour un congé-maladie d'une durée d'un mois.
- 3102 La baisse des dépenses, tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2022, s'explique par la montée en puissance des publications numériques de StatVD aux dépens des publications en format papier, une évolution déjà signalée dans les précédents rapports. Notons que cette évolution peut provoquer un problème budgétaire collatéral, dans le sens où les publications numériques nécessitent souvent des frais non-négligeables de graphisme ou de mise sur pied de sites internet. Or, pour des raisons comptables, ces dépenses ne peuvent être couvertes par les montants prévus à la rubrique 3102, mais uniquement par celles prévues à la rubrique 3132. À l'avenir, une adaptation budgétaire renforçant les montants à la rubrique 3132 pour tenir compte de cette évolution pourrait s'avérer opportune, selon les responsables rencontrés pour l'examen des comptes du SG.
- 3132 Comme expliqué dans la partie introductive de la partie du rapport consacrée au SG, les dépenses pour le soutien financier aux événements participant au rayonnement cantonal sont faibles cette année en comparaison des précédentes. Les dépenses de cette rubrique se décomposent cette année en une addition de petits montants de nature très hétérogènes, en particulier au SG un mandat d'évaluation pour l'engagement de la secrétaire générale adjointe, le financement d'un événement lié au vin et au fromage désigné annuellement par le Conseil d'État, le financement du travail administratif réalisé par les Retraites populaires pour les pensions des anciens magistrat-es ; à l'OCDC, des mandats divers en soutien au Plan climat et à la stratégie de restauration collective, notamment. Relevons enfin qu'une étude prospective concernant l'énergie, réalisée par StatVD, a généré des frais particuliers liées à la production d'une capsule vidéo, d'une infographie et d'une traduction de l'étude en anglais et en allemand.
- 3169 Dépenses moindres que budgétées, car en 2023, StatVD n'a pas eu à densifier d'enquête quinquennale de l'Office fédéral de la statistique. Les dépenses seront plus élevées en 2024 en raison de densifications d'enquêtes prévues.
- 3636 La contribution du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) à la Fédération vaudoise de coopération était comptabilisée à l'OCDC, pour un montant de 50'000 fr. Comme l'OCDC a quitté le giron du DITS, cette contribution n'est désormais plus inscrite au budget de l'OCDC. À noter que la contribution du DFA à la Fédération vaudoise de coopération, dans la mesure où elle est liée à l'agriculture, est encore comptabilisée au Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), en raison de l'ancien rattachement de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires au DEIEP. À terme, lorsque la convention avec la Fédération vaudoise de coopération arrivera à échéance, cette contribution solidaire a vocation à être rapatriée au sein du DFA.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Concernant les comptes du SAGEFI, ceux-ci sont assez différents du budget pour des raisons détaillées ci-dessous, mais qui relèvent notamment de la redistribution dans les unités de l'État, du CHUV et des entités parapubliques aux comptes de la somme réservée au budget du SAGEFI pour l'indexation des salaires de l'administration et des entités citées, des variations de taux d'intérêt, notamment la fin des intérêts négatifs, de la non-conclusion d'un prêt et donc de l'économie des frais d'émission liés, et du non-paiement d'un dividende de la part de la BNS.

Par ailleurs, le SAGEFI répond à une interrogation de la commission de gestion quant à la compatibilité de sa politique de placement avec les objectifs de durabilité et climatiques comme suit. Les contreparties auprès de qui l'État dépose ses liquidités ou place ses excédents de trésorerie sont des banques cantonales (essentiellement la BCV), Postfinance et des collectivités publiques (la Ville de Lausanne et quelques cantons). Les établissements bancaires poursuivent explicitement une politique de développement durable et les collectivités publiques

disposent de plans climat. En outre, les liquidités déposées sur des comptes courants ou placées à court terme (le SAGEFI ne contracte que des placements de court terme, dont l'échéance ne dépasse pas une année) ne permettent pas aux contreparties de replacer cet argent sur le long terme auprès de clients afin de financer des investissements, par exemple dans des activités incompatibles avec la durabilité et le climat.

- 3010 Le budget de 33,6 mios constituait la somme réservée à l'indexation des salaires de l'administration cantonale vaudoise, laquelle a été intégralement portée aux comptes des unités de l'État.
- 3099 L'augmentation d'environ 224'000 fr. par rapport au budget correspond à l'indexation 2023 de la participation de l'État au financement de la rente-pont.
- 3102 L'augmentation d'environ 45'000 fr. par rapport au budget correspond à une hausse des frais d'impression et des frais d'achat de papier, portées à ce compte pour l'impression et l'envoi des factures de l'ensemble de l'État.
- 3130 L'économie d'environ 475'000 fr. par rapport au budget consiste en une forte baisse des frais de gestion des CCP dus à la baisse de fréquentation par la clientèle des guichets postaux, qui fait plus que compenser l'augmentation des frais postaux.
- 3132 Non-utilisation de cette ligne budgétaire à l'exception d'un mandat auprès de l'institut BAK concernant les perspectives d'évolution de la péréquation fédérale.
- 3300 La fin de la pratique des amortissements anticipés signifie un plein retour aux amortissements usuels. Ajoutés à une politique d'investissements en croissance, ces deux raisons expliquent la forte évolution de cette ligne entre les comptes 2022 et 2023.
- 3320 Pour l'essentiel, la même explication qu'à la ligne 3300 : la fin des amortissements anticipés signifie un plein retour aux amortissements usuels, qui se couplent ici à la grande variabilité des investissements et amortissements dans le domaine informatique notamment – dont les investissements doivent être amortis en cinq ans. Ces raisons expliquent là aussi une forte augmentation de charges de comptes à comptes.
- 3419 Ce compte enregistre principalement les pertes de change. Il est partiellement compensé par le compte 4419, qui lui enregistre les gains de change.
- 3499 La très forte baisse de charge inscrite à ce compte – de 17,44 mios à 322'000 fr. – est due à la disparition des taux négatifs appliqués aux placements de liquidités de l'État.
- 3511 En 2022 encore, l'État avait pu attribuer 80 mios aux fonds sous capital propre. Cette opération n'a pas été renouvelée en 2023.
- 3636 Explication similaire à celle portée à la ligne 3010 : la somme de 37,1 mios portée au budget du SAGEFI correspondait à l'indexation des salaires du CHUV et des entités parapubliques. Elles ont été intégralement reportées sur ces entités aux comptes.
- 4110 Le Canton n'a touché aucune tranche de bénéfice de la BNS en 2023, contre 187,5 mios inscrits au budget, et 375 mios versés en 2022.
- 4400/02 La hausse des taux d'intérêts intervenue entre la fin de l'année 2022 et en 2023 a permis d'obtenir une rémunération importante des comptes courants (5.8 mios) et placements (39.9 mios).
- 4463 Les revenus portés à cette ligne correspondent notamment à la commission de garantie versée par les Retraites populaires (RP) à l'État, par suite de la garantie octroyée par ce dernier aux premières, et qui n'a jamais dû être activée jusqu'ici. Cette commission correspond donc en quelque sorte à une prime d'assurance, calculée comme un pourcentage de la différence entre d'une part l'objectif des réserves fixé par les RP, et d'autre part les réserves effectives en fin d'année. Il en ressort que plus les réserves sont éloignées de leur objectif, plus la commission de l'État augmente. La ligne montre une grande variabilité annuelle.

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

Pour la DGF, 2023 est, depuis 2019, la première année sans effet direct de la pandémie de Covid. Rappelons que durant la pandémie, le taux de taxation au 1^{er} janvier avait évolué à la hausse, passant d'env. 80% à env. 86% de l'ensemble des déclarations d'impôt. Cette amélioration du taux de taxation était liée à la suppression de nombreuses formations et groupes de travail en raison de la pandémie : les employé·es de la DGF avaient donc davantage de temps de travail à consacrer à la taxation. Le taux de taxation est depuis lors redescendu autour de 81% selon les derniers chiffres disponibles, niveau jugé satisfaisant par les responsables de la DGF.

Les charges totales de la DGF sont en nette hausse par rapport aux comptes 2022, de 383 à 438 mios. Cette évolution ne s'explique pas uniquement par une augmentation des charges de salaires, mais principalement par la progression des charges liées aux recettes fiscales, évolution sur laquelle la DGF n'a pas prise (augmentation des recettes reversées aux communes, notamment liées aux gains immobiliers, ou encore des provisions sur les créances fiscales).

- 3010 Les dépenses de salaires sont inférieures d'env. 2,6 mios par rapport au budget 2023. Les difficultés de recrutement restent malheureusement d'actualité pour des profils de poste très qualifié, ce qui contribue à expliquer des dépenses inférieures à celles budgétées. Afin de pallier cette difficulté, la DGF pratique de manière intensive la formation interne.
- 3030 Le recours à des travailleurs temporaires s'explique en particulier par les besoins du Centre d'enregistrement des déclarations fiscales qui connaît un pic d'activité au printemps en lien avec le dépôt des dites déclarations.
- 3049 Indemnités pour du travail le soir et le weekend en raison de migrations informatiques.
- 3099 Cette rubrique comptabilise notamment les dépenses liées à la Journée Oser tous les métiers.
- 3160 Les dépenses de loyer relativement élevées s'expliquent par le faible nombre de locaux utilisés par la DGF et détenus en propre par l'État. Une analyse est en cours pour essayer d'augmenter la part de locaux de la DGF propriété de l'État.
- 3180 Lors du bouclage de fin d'année, la DGF procède à l'évaluation des risques sur débiteurs. Pour chaque facture, il est estimé le risque encouru par l'État selon le suivi des procédures de recouvrement. Plus la procédure de contentieux est avancée, plus le risque est important. L'évaluation au 31 décembre de l'exercice en cours est ensuite comparée avec l'évaluation à la même date pour l'exercice antérieur. La différence entre les deux exercices comptables est ensuite comptabilisée dans cette rubrique 3180 en tant que variation de la provision. Cette dernière représente un instantané de la situation des créances fiscales qui sont sujettes à évolution, entre autres, en fonction de la date d'émission des décisions de taxations et des flux de trésorerie qui en découlent.
- 3181 Alors que la rubrique 3180 donne une photographie du risque encouru, cette rubrique 3181 offre une comptabilisation des risques effectivement réalisés. Durant l'exercice et à réception des actes de défauts de biens délivrés par les Offices de poursuites, la DGF comptabilise en effet dans cette rubrique la défalcation, en d'autres termes l'abandon de créance.
- 3400 Cette rubrique comptabilise les intérêts rémunérateurs accordés par l'État pour les contribuables payant leurs impôts à l'avance par rapport aux échéances légales. Ces dépenses sont appelées à augmenter ces prochaines années. En effet, avec la remontée des taux directeurs, le règlement concernant la perception des contributions (RPerc) a été adapté s'agissant des intérêts : l'intérêt moratoire impactant les contribuables payant leurs impôts en retard a été augmenté de 4 à 4,75%, alors que l'intérêt rémunérateur profitant aux contribuables payant en avance est passé de 0 à 0,325%. Ces taux correspondent également aux taux pratiqués par la Confédération concernant l'IFD. Relevons que l'évolution des taux n'a toutefois pas produit de modifications majeures dans les délais de paiement pratiqués par les contribuables.
- 4000 Les recettes de l'impôt sur le revenu progressent de 113 mios par rapport aux comptes 2022. Cette progression se réalise en dépit de la baisse fiscale de 73 mios entrée en vigueur en 2023 et liée, pour rappel, à une augmentation de la déduction des primes maladie et des frais de garde. La progression des recettes fiscales s'explique en particulier par la croissance démographique dynamique ainsi que par les indexations salariales consenties par les employeurs en 2022 et 2023.

- 4001 Malgré deux récentes baisses fiscales de l'impôt sur la fortune (sur la fiscalité des entrepreneurs – outil de travail – en 2022 et sur l'imposition de la fortune mobilière en 2023), la progression des recettes de l'impôt sur la fortune se poursuit, à un taux de 2,1% par rapport aux comptes 2022.
- 4009 Le nombre de contribuables étrangers imposés au forfait a diminué ces dernières années, de 1054 à fin 2018 à 740 à fin 2023. Les recettes fiscales issues de cet impôt – qui étaient de 103 mios aux comptes 2018 – n'ont pourtant pas suivi la même courbe descendante en raison d'une révision de la législation fédérale entrée en vigueur en 2021 et qui a légèrement augmenté l'imposition de cette catégorie de contribuables.
- 4010 La bonne santé des entreprises et la diversification du tissu économique vaudois se retrouvent dans la progression significative d'env. 90 mios ou +13,7% de l'impôt sur le bénéfice par rapport aux comptes 2022. Relevons que cette progression n'est pas spécifique à la situation vaudoise, le canton voisin de Genève ayant enregistré une progression spectaculaire des recettes des impôts sur les personnes morales de 27% en 2023 par rapport aux comptes 2022.
- 4210 Les recettes liées aux émoluments pour actes administratifs comptabilisées dans cette rubrique concernent en grande partie les émoluments de réquisitions du registre foncier liées principalement aux ventes immobilières.

041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

La principale variation entre le budget et les comptes de la DGAV concerne une dépense supplémentaire de 23 mios entièrement compensée par un revenu supplémentaire de même ampleur issu des subventions fédérales. Ayant fait l'objet d'un crédit complémentaire entièrement compensé à fin 2023, cet ajout au budget résulte de plusieurs facteurs. En novembre 2022, l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les paiements directs dans le cadre de la politique fédérale agricole a profondément modifié la répartition des contributions dans les montants et les exigences, tout en introduisant de nouvelles contributions. La baisse très importante de la contribution de base s'élevait à 27 mios pour le canton de Vaud. Ces modifications ont suscité un grand nombre de questions et de réactions de la part des agriculteurs et des cantons tout au long de l'année. Suite à cela, la Confédération a modifié l'ordonnance sur les paiements directs de novembre 2022 qui a changé le montant des contributions 2023. En particulier, la contribution de base à la sécurité de l'approvisionnement a finalement été arrêtée à 700 fr./ha pour 2023 (350 fr./ha pour les SPB herbagères). Elle n'a donc été réduite que de 200 fr./ha par rapport à 2022 et non de 300 fr./ha, comme décidé dans un premier temps. Toutefois, ces modifications sont limitées à l'année de contribution 2023 et seront réévaluées pour 2024. Ainsi, le montant de la contribution de base a été adapté en hausse de 9 mios. Au même moment, afin de compenser la baisse de la contribution de base, les agriculteurs ont saisi une opportunité pour s'inscrire aux nouvelles mesures dont le total des montants s'élève à 12 mios. En outre, des procédures juridiques relatives aux dossiers de paiements directs ont abouti en 2023 dont le total des montants dus aux agriculteurs se monte à 2 mios. Une grande partie de cette augmentation de subvention consiste donc en un effet d'aubaine qui ne devrait pas se reproduire en 2024. De ce fait, la DGAV estime que les subventions fédérales dans leur ensemble ont atteint un pic historique à plus de 300 mios en 2023 qui est peu susceptible de se reproduire à l'avenir. Pour information, Statistique Vaud estime le PIB annuel de l'agriculture vaudoise à 622 mios à fin 2023, pour 3'571 exploitations agricoles, dont 2'661 à titre principal (fin 2022).

Par ailleurs, le budget 2023 de la DGAV portait une somme de 250'000 fr. au chapitre des mesures d'accompagnement liées à la présence du loup. Les comptes 2023 laissent apparaître des dépenses totales de 756'746 fr., partiellement compensées par des recettes non budgétées de 133'267 fr., pour une dépense nette de 623'479 fr. Les dépenses et recettes liées à cette politique sont intégralement reprises ci-dessous. On rappellera que la DGAV n'est pas la seule unité de l'État qui traite de cette politique, qu'elle traite sous l'angle de la protection des troupeaux ; les dédommagements pour attaque sur le cheptel sont par exemple du ressort de la DGE, au sein du DJES.

Le très grand niveau de détail des explications données dans la brochure des comptes permet à la sous-commission de se concentrer cette année sur les deux thèmes cités en introduction.

- 3101 Dépense non budgétée de 614 fr. dans le domaine de l'approvisionnement des domaines et jardins, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).

- 3111 Dépense non budgétée de 6'505 fr. dans le domaine des machines, appareils et véhicules, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 3132 Dépense non budgétée de 174'245 fr. dans le domaine des honoraires et prestations de conseil externe et d'expertise, notamment auprès de la fondation J.-M. Landry, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 3161 Dépense non budgétée de 530 fr. dans le domaine des loyers (frais d'utilisation du parc immobilier), liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 3636 Dépense de 200'000 fr. contre 250'000 fr. au budget dans le domaine des subventions à un organisme à but non lucratif – en l'occurrence Prométerre, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 3637 Dépense non budgétée de 374'852 fr. dans le domaine des subventions aux ménages privées, et par ce biais aux exploitations agricoles, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 3707 Crédit complémentaire entièrement compensé (à la ligne 4700) de 23 mios lié à une hausse importante des demandes honorées de subventions dans le domaine nature/paysage/biodiversité (voir paragraphe introductif). La DGAV estime que seuls 9 mios annuels seront reconduits dans les prochaines années, 12 mios relevant d'un effet d'aubaine et 2 mios en suite de résolutions de litiges ayant abouti à un paiement (dépense et revenu lié extraordinaires). A noter que ces dernières décennies, la politique de subventions agricoles est progressivement passée d'un système essentiellement basé sur la production à un système où la part de paiements directs pour diverses prestations contribue significativement au total des subventions agricoles.
- 4630 Recette non budgétée de 97'916 fr. dans le domaine des subventions fédérales liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 4637 Recette non budgétée de 35'351 fr. dans le domaine des subventions de la part des ménages privés, et par ce biais des exploitations agricoles, liée à la politique de protection des troupeaux (politique liée à la présence du loup).
- 4700 Subvention fédérale supplémentaire non budgétée de 23 mios, correspondant aux subventions fédérales supplémentaires du groupe nature/paysage/biodiversité attribuées aux exploitations vaudoises (voir introduction de ce chapitre et ligne 3707).

059 Cour des comptes

La Cour des comptes publie environ 5 rapports d'audit par an. Elle compte 8 chef-fes de mandat d'audit (CMA) qui consacrent entre 1 et 2 ans à chaque audit. Bien que stables à environ 25 par année, les signalements constituent un défi pour les responsables de la Cour, dans la mesure où il s'agit de leur donner suite de manière rigoureuse sans pour autant empiéter sur le programme d'audits ordinaire. Certains signalements sont transmis au Contrôle cantonal des finances (CCF). À ce propos, la collaboration entre la Cour et le CCF est qualifiée de très bonne par les responsables de cette dernière.

- 3030 Cette rubrique n'inclut pas seulement les travailleurs temporaires, ainsi que son intitulé le laisse entendre, mais aussi les auxiliaires. Dans le détail, le budget pour les auxiliaires est de 30'000 fr., celui pour les travailleurs temporaires de 55'000 fr.
- 3090 La formation continue fait partie des objectifs de la Cour, avec un minimum de trois jours par auditeur·trice et par année. Des formations de haut niveau données par le Contrôle fédéral des finances et auxquelles participent avec profit les collaborateur·trices de la Cour ne lui sont pas facturées, ce qui représente autant d'économies pour l'État de Vaud.
- 3132 Bien que les dépenses aux comptes 2023 soient nettement inférieures au budget, il serait problématique de réduire le montant budgété à l'avenir, car la Cour doit disposer d'une marge de manœuvre pour recourir à des expertises en fonction du type d'audits. Certains, de nature très technique, requièrent des expertises externes, tandis que d'autres peuvent être accomplis uniquement par les ressources internes à la Cour.

3161 Il s'agit du loyer de la photocopieuse.

4260 Le revenu comptabilisé dans cette rubrique provient de retenues sur les salaires des magistrats de la Cour pour des frais téléphoniques et de parking.

6. Dépenses d'investissements 2023

La DGF pilote des investissements importants, en étroite collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, visant à la numérisation aux fins de simplification administrative, au développement informatique notamment pour l'inspection fiscale, au développement de la e-prestation pour les dépôts des déclarations d'impôt, à la modernisation des outils fiscaux en vue de l'introduction, au plan fédéral, de l'imposition individuelle ou encore à la modernisation de l'outil informatique développé par le Registre foncier à l'intention des notaires. La DGF est particulièrement soucieuse d'éviter tout retard dans le développement de ces différents projets, afin d'éviter tout impact négatif sur le taux de taxation, le suivi des encaissements et du contentieux, la tenue à jour des rôles d'impôt, etc. À ce propos, les difficultés de recrutement dans le domaine informatique constituent un point d'attention.

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	20'689'000	4'790'000	15'899'000
Comptes 2023	28'411'319	7'267'931	21'143'388
Ecart	7'722'319	2'477'931	5'244'388

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFA	2'423'000	1'713'076
053	SAGEFI	0	0
052	DGF	1'978'000	4'661'529
041	DGAV	11'498'000	14'768'784
059	CdC	0	0
Total	DFA	15'899'000	21'143'388

Investissements bouclés en 2023

Direction générale de la fiscalité					
DGNSI	1.000204.01	Registres de l'ACV-RCPERS,RCEnt,SITI	040.2013	19.03.2013	7'200'000.00
DGNSI	1.000204.02	Registres de l'ACV-applic. des communes	040.2013	19.03.2013	2'100'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE					9'300'000.00

Investissements à boucler en 2024

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires					
DGAV	1.000132.01	Améliorations foncières 2010-2014	354.2010	15.03.2011	32'000'000.00
DGAV	1.000132.02	Améliorations foncières 2010-2014 créd.	134.2014	13.05.2014	15'000'000.00
TOTAL DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE					47'000'000.00

12.8 Ordre judiciaire vaudois et Ministère public (OJMP)

Commissaires Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse
Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse

Depuis la mise en place du Conseil de la Magistrature début 2023, c'est à lui que revient la compétence de la surveillance de l'Ordre Judiciaire Vaudois et du Ministère Public. Le rapport du Conseil de la Magistrature sera remis à la commission de présentation pour examen avant d'être soumis au Grand Conseil. L'examen des Comptes et du Budget reste toutefois de la compétence de la Commission des Finances.

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les députées de la sous-commission ont rencontré Madame Marie-Pierre Bernel, Présidente du Tribunal cantonal, Madame Valérie Midili, secrétaire générale et Monsieur Benoit Duc, responsable financier. La sous-commission a également pu échanger avec le procureur général Monsieur Éric Kaltenrieder, accompagnée de Madame Sylvie Detroyat, responsable de la comptabilité. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et elles remercient ces personnes de leur collaboration et disponibilité.

2 Récapitulation des comptes 2023 de l'OJMP

a) Comparaison avec le budget 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	216'879'600	90'837'700
Comptes 2023	219'878'448	90'564'141
Différence en fr.	2'998'848	-273'559
Différence en %	1.38%	-0.30%

b) Comparaison avec le budget total 2023, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2023	216'879'600	90'837'700
Crédits supplémentaires	3'558'900	45'000
Budget total 2023	220'438'500	90'882'700
Comptes 2023	219'878'448	90'564'141
Différence en fr.	-560'052	-318'559
Différence en %	-0.25%	-0.35%

c) Comparaison avec les comptes 2022

	Charges	Revenus
Comptes 2022	207'850'989	88'316'727
Comptes 2023	219'878'448	90'564'141
Différence en fr.	12'027'459	2'247'414
Différence en %	5.79%	2.54%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	129'314'306	126'041'900	119'534'261

057 *Ordre Judiciaire Vaudois (OJV)*

Remarques générales

Les charges 2023 de l'OJV sont de 170,3 mios, soit 0,02 % inférieures au budget (170,4 mios). Les revenus 2023 de l'OJV sont de 90,2 mios, soit 0,17 % inférieures au budget (90,4 mios). Les charges nettes sont de 80,1 mios, pour un budget de 79,98 mios (+0,12 mio) soit un léger dépassement de 0,15%.

Par rapport aux comptes 2022, l'augmentation des charges de 9,5 mios s'explique essentiellement par l'augmentation des postes prévue au budget avec + 27,15 ETP, dont 4 postes de magistrats, et 2,7 mios d'augmentation au groupe 31 biens, services et marchandises, essentiellement liés aux affaires de l'OJV.

Les effectifs de l'OJV ont évolué comme suit :

- Postes fixes : + 20.05 ETP
 - 7.05 ETP – Renforcement de la protection de l'enfant (RPE)
 - 8 ETP – Création centre de compétences pour les Offices de poursuites et faillites (OPF / prévus sur 6 mois au budget 2023)
 - 5 ETP – Pérennisation de postes accordés en renfort aux Offices de faillites (OF).
- Elus et magistrats : + 7.1 ETP
 - 3.10 ETP – RPE
 - 4 ETP – Renforts dans les tribunaux (prévus sur 6 mois au budget 2023).

Les démarches concernant la revalorisation des postes de gestionnaires de dossiers ont abouti à l'automne 2022, avec l'activation d'un cahier des charges de niveau 7 pour la fonction de gestionnaire de dossiers spécialisés avec effet au 1^{er} décembre 2022. Tous les éléments espérés n'ayant pas été validés par la DGRH, une disponibilité financière découle de cette budgétisation.

Remarques de détails

- | | |
|--------|---|
| 3010 | Le RPE comptera à terme 40,5 ETP, et se déploie sur 3 ans, conformément à une décision du Conseil d'Etat du 25 août 2021. En 2022, + 6,1 ETP magistrats et 14,1 ETP administratifs sur 7 mois. Dès 2023, + 3.05 ETP magistrats et 7,05 ETP administratifs. Le même nombre d'engagements est prévu au 1er janvier 2024. En 2023, les engagements n'ont pas pu tous se faire au 1er janvier, ce qui explique les écarts avec les budgets. |
| 3090 | Augmentation de 120'000 fr. par rapport aux comptes 2022 : formations obligatoires en lien avec le renforcement de la protection de l'enfant et formations liées à la mise en œuvre de la convention d'Istanbul (https://csvd.ch/convention-distambul/) sur la prévention de la violence domestique. |
| 3135.1 | Dépassement de 237'989 fr, dû à l'augmentation significative des frais de détention à l'extérieur du canton et dépendant de décisions du Service pénitentiaire, et sur lesquelles l'OJV n'a aucune influence. |
| 3199 | Malgré un crédit supplémentaire de 1,26 mio, les frais liés aux rémunérations des avocats d'office, aux frais d'expertise et aux indemnités d'actions en responsabilité de l'État sont supérieurs au budget 2023 de 1,244 mios. Ces frais découlent de décisions de justice, et il est impossible de les prévoir. La tendance est toutefois à une adaptation à la hausse pour s'approcher de budgets plus réalistes à l'avenir. |
| 4910 | Report de charges de 64'800 fr. au Conseil de la Magistrature, selon décision au Budget 2023 (voir 069/3910), liées au temps consacré au Conseil de la Magistrature par les 2 juges du Tribunal Cantonal et le magistrat de première instance. |

Reports de crédits

Reports de crédits 2022 sur 2023 pour un montant de 28'700 fr.

Service publié	Montant	Description
057 OJV	20'000	Achats d'ouvrages juridiques non réalisés en 2022
057 OJV	8'700	Achat mobilier non réceptionné dans LaPlace en 2022

Reports de crédits 2023 sur 2024 pour un montant de 45'000 fr.

Service publié	Montant	Description
057 OJV	45'000	Achat de Mobilier pour l'extension du Tribunal Cantonal

Crédits supplémentaires 2023

OJV: Un crédit supplémentaire de 1,26 mio entièrement compensé a été accordé pour financer les indemnités aux experts judiciaires et avocats d'office à la charge de l'Etat. Ces charges relèvent de décisions judiciaires et ne sont ni maitrisables ni planifiables. En 2023, elles sont plus élevées que les montants budgétés

Crédits à boucler en 2024

I.000355.01 Modernisation du SI Justice : EMPD 141.2014 (26.08.2014) de 13,008 mios (resp DGNSI)

026 Ministère public (MP)

Avec un total des charges de 49,5 mios et un total des revenus de 325'907 fr., le MP a respecté son budget 2023 (budget des charges 46,5 mios, plus des crédits supplémentaires de 3,37 mios et budget des revenus 441'500 fr.). L'excédent de charges nettes se monte à 49,20 mios, (budget avec le crédit supplémentaire : 49,43 mios), et affiche une non-dépense par rapport au budget de 220'000 fr. Les charges nettes de 2023 sont supérieures de 2,48 mios aux charges nettes de 2022, soit + 5,31%.

Crédits supplémentaires

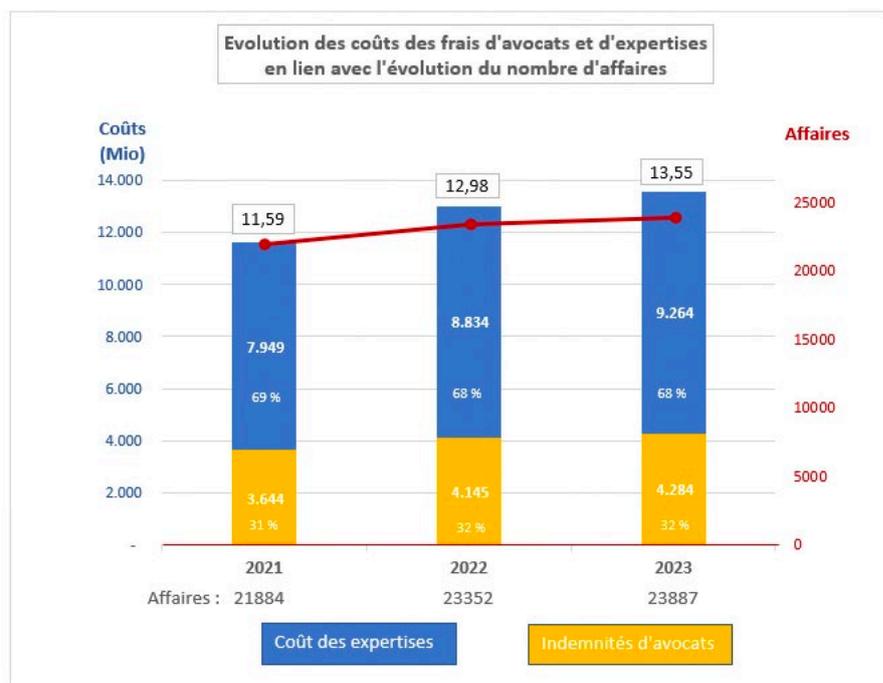
2 crédits supplémentaires de 1,5 mio chacun ont été accordés le 2 novembre 2023 par la Commission des finances., l'un pour les mises en détention hors canton, et l'autre pour les frais d'expertise judiciaire et indemnités versées aux défenseurs d'office. Ces dépenses dépendent de décisions de justice et ne sont pas prévisibles.

Remarques de détails

3000 Depuis 2023, avec la mise en œuvre du Conseil de la Magistrature, le salaire du Procureur général ainsi que celui des 2 Procureurs généraux adjoints devraient figurer dans ce compte. Toutefois, le Grand Conseil n'a voté qu'en février 2024 l'EMPL fixant la rémunération des Procureurs généraux adjoints. Ainsi ne figure dans ce compte en 2023 que le salaire du Procureur général.

3010 La masse salariale a augmenté de 6,51 % entre 2022 et 2023. Le recrutement échelonné de 6,1 ETP en 2022 (0.8 ETP chargé de communication, 4.5 ETP renforts dans les arrondissements et 0.8 ETP analyste DIVECO) a donné son plein impact en 2023. 2023 a vu la création d'1 ETP de gestionnaire de dossiers spécialisés au sein de la DIVECO et la pérennisation de 5 ETP de greffiers rédacteurs.

- 3030 Ce compte englobe le personnel en contrat à durée déterminée, les interprètes occasionnels et anonymisés. La baisse en 2023 s'explique par la pérennisation des 5 ETP de greffiers-rédacteurs et par la diminution des coûts des interprètes anonymisés. Le coût pour le préfinancement de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent a été en 2023 de 58'354 fr. Un préfinancement de 200'000 fr. étalé sur 5 ans (2021-2025) avait été octroyé au Ministère Public. Le service a utilisé ce préfinancement pour l'engagement d'une greffière en CDD à 50% en soutien au Procureur de coordination pour la lutte contre le terrorisme.
- 3130 Des frais de surveillance imprévus et nécessaires de 173'846 fr. liés à des affaires pénales conduites (saisie de produits cannabiques et surveillance du site 24/24h) ont été engagés pour assurer la protection du site et ont généré un dépassement de 121'209 fr.
- 3135 Les frais de détention directement liés à la criminalité sont difficilement prévisibles et ne sont pas maîtrisables. Le crédit supplémentaire de 1,5 mio destiné à financer la mise en détention avant jugement sous autorité vaudoise hors canton s'est avéré finalement en partie excédentaire.
- 3160 En raison d'un manque de place, le directeur administratif ainsi que les unités RH et Finances ont déménagé dans les locaux de la DGEJ, ce qui a occasionné une demande de crédit supplémentaire de 90'000 fr. pour financer essentiellement cette augmentation de loyer.
- 3199 Compte indemnités d'avocats/expertises. Le crédit supplémentaire de 1,5 mio pour couvrir les frais d'expertises s'est révélé insuffisant ; ces prestations non prévisibles occasionnent un dépassement de 191'148 fr.
- 3990 La Police refacture au MP certaines prestations (par ex : extractions de données depuis des appareils, constats techniques sur des lieux d'effractions, tests de dépistages de produits stupéfiants, etc.), sans impact sur les finances de l'État.
- 4910 Le montant de 42'174 fr. correspond à la décharge pour la participation du Ministère public au Conseil de la magistrature.



L'évolution du nombre d'affaires, et en particulier la longueur des expertises, ainsi que leur complexité, sont en grande partie responsables de l'augmentation des coûts.

6. Dépenses d'investissement OJV et MP 2023

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2023	9 367 000	500 000	8 867 000
Comptes 2023	13 565 728	257 686	13 308 042
Ecarts	4 198 728	-242 314	4 441 042

Détails des investissements 2023

Dépenses et recettes d'investissements de l'exercice 2023						
	Comptes			Budget		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC						
I.000355.01	Modernisation du SI justice.....	800'926.29		800'926.29	117'000	117'000
I.000597.01	CrO Extension du tribunal cantonal.....	7'011'987.10	257'686.30	6'754'300.80	4'000'000	4'000'000
I.000597.03	CrO Construction d'un parking.....	1'058'452.72		1'058'452.72	1'500'000	1'000'000
I.000597.04	CrO Interv.dans le bâtiment existant.....	1'551'759.52		1'551'759.52	2'000'000	2'000'000
I.000597.05	CrA TC inter. bât. existant pl. cl.....	886'347.76		886'347.76	1'500'000	1'500'000
I.000598.01	Impact inform. projets fédéraux.....	1'093'190.51		1'093'190.51	50'000	50'000
I.000598.03	Contributions VD HJJP/Justitia 4.0.....	722'000.00		722'000.00	50'000	50'000
I.000599.01	CrO Sécurisation des offices judiciaires.....				100'000	100'000
I.000828.01	CE - Transition numérique MP et OJV.....	441'064.49		441'064.49	50'000	50'000
TOTAL ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC		13'565'728.39	257'686.30	13'308'042.09	9'367'000	8'867'000

S'agissant des dépenses d'investissement non réalisées en 2023 pour la sécurisation des offices judiciaires (I000599.01), il convient de préciser que cette initiative est active depuis quelques années, un crédit d'étude ayant été obtenu en 2020. Lors de la construction du budget d'investissement 2023, il était envisagé de soumettre rapidement un EMPD afin que des dépenses d'investissement soient effectuées dès 2023. La complexité du sujet, ainsi que des changements de personnes et d'organisation au sein de la DGIP, ont retardé la rédaction de cet EMPD.

Investissements à boucler en 2024

DGNSI	I.000355.01	Modernisation du SI justice	141.2014	26.08.2014	13'008'000.00
		TOTAL ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC			13'008'000.00

12.9 Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Commissaires Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
Mme Séverine Evéquo, co-rapporteuse

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Le 25 avril 2024, la sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint, qui ont répondu précisément et clairement à toutes nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2023

	Charges	Revenus
Budget 2023	8'939'800	19'900
Comptes 2023	8'185'830	39'445
Différence en fr.	-753'970	19'545
Différence en %	-8,43%	98,22%

	Charges	Revenus
Budget 2023	8'939'800	19'900
Crédits supplémentaires	66'500	0
Budget total 2023	9'006'300	19'900
Comptes 2023	8'185'830	39'445
Différence en fr.	-820'470	19'545
Différence en %	-9,11%	98,22%

	Charges	Revenus
Comptes 2022	8'470'052	18'219
Comptes 2023	8'185'830	39'445
Différence en fr.	-284'222	21'226
Différence en %	-3,36%	116,51%

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charge nette	8'146'385	8'919'900	8'451'833

Les charges nettes 2023 sont inférieures de 8,66 % au budget, pour un montant de 773'515 fr. Les charges nettes sont inférieures de 840'015 fr. au budget incluant les crédits supplémentaires de 66'500 fr. soit - 10,31%.

Les charges nettes 2023 sont inférieures à celles des comptes 2022, d'un montant de 305'000 fr. soit de 3,61%.

3. Reports de crédits

Le secrétariat général du Grand Conseil n'avait pas de report de crédit de 2022 sur 2023 et il n'enregistre pas de report de crédit de 2023 sur 2024.

4. Remarques générales

Le secrétariat général compte en 2023, tel que cela était prévu au budget, une personne supplémentaire, qui est la responsable de communication, qui a débuté en octobre 2023.

Cette personne a déjà travaillé à améliorer le site du Grand Conseil, par exemple en documentant les travaux sur le PAC Lavaux, auquel la commission a consacré de nombreuses séances en 2023. Plusieurs tâches liées à une formalisation de la communication des ordres du jour et des décisions du Grand Conseil, ainsi que des travaux de commissions, sont en cours, de même que des travaux sur la gestion de crise, le site internet, les réseaux sociaux et un concept général de communication.

L'absence pour cause de maladie en 2023 de l'intendant a pu être palliée momentanément avec les ressources internes, et avec le soutien ponctuel d'un ancien collaborateur.

Le dépôt toujours plus important d'objets, souvent plus de 20 par séance, occasionne une charge de plus en plus importante pour les secrétaires de commissions en particulier et l'ensemble du service en général.

5 Remarques de détail

3000 Baisse de 417'000 fr. par rapport aux comptes 2022 des indemnités versées pour les séances plénières et de commissions (comptes 2022 : 4,115 mio et comptes 2023 : 3,698 mio). L'explication se trouve en partie dans la suppression de 2 séances plénières (la 1ère de janvier et celle du dernier mercredi de décembre) et l'absence de fixation de toute séance supplémentaire. L'autre explication est que les nouvelles commissions thématiques (la CTAS, la CENEN et la COFOR) traitent lors d'une séance souvent plusieurs objets déposés, et cela diminue de fait le nombre de séances. Ces explications doivent toutefois être vérifiées sur quelques exercices.

3000 et 3001 : la compensation de - 75'000 fr. et de - 50'000 fr. en faveur de la DGIP couvre en partie les frais de 175'000 fr. destinés à améliorer l'accessibilité du Parlement. L'arrivée au Grand Conseil d'un député en fauteuil roulant a mis en évidence qu'un certain nombre d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite n'avaient pas été anticipés lors de la conception du bâtiment, bien que ce dernier ait été construit aux normes.

3110, 3113 et 3144: meubles, machines et matériel informatique. Un crédit supplémentaire non compensé au total de 158'000 fr. a été accordé par la Commission des finances pour la rénovation de la salle du Bicentenaire. Le coût total de cette rénovation s'est monté à 451'000 fr., le solde étant à la charge de la DGIP.

6. Dépenses d'investissement

Néant

7. Crédits supplémentaires

Sujet	Comptes	Montant (fr.)
Compensation DGIP Travaux Bicentenaire	3000	-75'000
Compensation DGIP aménagement PMR	3001	-50'000
Indexation	3010	32'600
Indexation	3030	900
Crédit sup non compensé Bicentenaire	3110	71'600
Crédit sup non compensé Bicentenaire	3113	45'300
Crédit sup non compensé Bicentenaire	3144	41'100
Total		66'500